



COLLÈGE COOPÉRATIF  
PROVENCE ALPES MÉDITERRANÉE

**Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport**

**Région PACA**

**(DES JEPS Région PACA)**

**UC 3 : Mémoire projet**

**De l'Agenda 21 à l'Agenda 21 Jeunesse :**

**Ancrage des pratiques de développement durable  
dans les politiques éducatives d'éducation populaire**

**Présenté par Ali IBRAHIMA**

DESJEPS Promotion 11

Session : Novembre 2020

**Lieu de la formation:**

**COLLEGE COOPERATIF P.A.M.**

Avenue Georges Braque, 13500 MARTIGUES

Tél. (33) 4 42 17 03 00 - Courriel : [collcoop@collcoop.org](mailto:collcoop@collcoop.org) - [www.collcoop.org](http://www.collcoop.org)

*Les opinions exprimées dans ce mémoire sont celles de l'auteur et ne sauraient en aucun cas engager le centre de formation, ni le directeur de mémoire.*

*Je soussigné Ali IBRAHIMA, certifie que le contenu de ce document est le résultat de mon travail personnel.*

*Je certifie également que les données, les raisonnements et conclusions empruntés à la littérature sont exactement rapportés, cités, mentionnés dans la partie références.*

*Je certifie enfin que ce document, totalement ou partiellement n'a jamais été évalué auparavant et n'a jamais été édité.*

# TABLES DES MATIERES

	<b>Page</b>
<i>Préambule, contexte</i> .....	<b>2</b>
<i>Introduction</i> .....	<b>3</b>
<b>1 - Présentation de la structure et du territoire d'intervention</b> .....	<b>5</b>
1.1 La Direction Générale Adjointe Éducation - Enfance - Social.....	5
1.1.1 La Direction de l'Education et de le Jeunesse .....	5
1.2 Le service de la Jeunesse .....	6
1.3 La Division Animation Eco Citoyennes .....	8
1.4 L'équipement municipal EnJeu .....	12
1.4.1 Mes fonctions de responsabilités dans les engagements budgétaires et la valorisation de compétences .....	14
1.5 Le territoire : une réalité sociologique fortement contrastée .....	17
<b>2 - Les besoins émergents et enjeux sociétaux</b> .....	<b>19</b>
2.1 Le développement durable.....	19
2.2 Historique de l'agenda 21 .....	22
2.3 Les enjeux Marseillais .....	23
<b>3 - Les publics du projet</b> .....	<b>23</b>
3.1 Les enfants et les jeunes .....	23
<b>4 - Le projet</b> .....	<b>25</b>
4.1 Ma place, ma mission .....	27
4.2 Les approches pédagogiques .....	28
4.3 Le socle commun de connaissances de compétence et de culture .....	28
4.4 Les objectifs.....	29
<b>5 - Le projet de développement</b> .....	<b>29</b>
5.1 La méthode choisie .....	31
5.2 Organisation.....	33
<b>6 - Moyens humains et matériels</b> .....	<b>37</b>
6.1 Les modalités d'interventions.....	38
6.2 Les ressources humaines .....	40
6.3 L'approche budgétaire et financière .....	43
6.4 La communication .....	46
<b>7 - Évaluation</b> .....	<b>46</b>
<b>Conclusion</b> .....	<b>52</b>
Bibliographie .....	54
<b>ANNEXES</b> .....	<b>55</b>

## **SIGLES ET ABREVIATIONS**

ACM : Accueil Collectif de Mineurs  
APER : Attestation de Première Éducation à la Route  
ARBE : Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement  
A21J : Agenda 21 Jeunesse  
CCTP : Cahier des Clauses Techniques Particulières  
CCAP : Cahier des Clauses Administratives Particulières  
CCO : Centre de Culture Ouvrière  
CHSCT : Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail  
CLSH : Centre de Loisirs Sans Hébergement  
CS : Centre Social  
CLJ : Centre de Loisir Jeune  
DAEC : Division Animations Eco-Citoyennes  
DCE : Dossier de Consultation des Entreprises  
EPISEC : Ensemble Pour l'Innovation Sociale Educative et Citoyenne  
GRH : Gestion des ressources humaines  
DMP : Direction des Marchés Publics  
DU : Document Unique  
ECPI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale  
ENJEU : ENvironnement JEUnesse  
FAIL : Fédération Amis Instruction Laïque  
GPEC : Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences.  
IEN : Inspecteur de l'Education Nationale  
IME : Institut Médico Educatif  
MPT : Maison pour Tous  
PEDT : Projet Educatif de Territoire  
RACO : Rapport d'Analyse des Candidatures et des Offres  
SJ : Service de la Jeunesse

## **Préambule, Contexte.**

L'initiative d'inscrire la Ville de Marseille dans une dynamique d'engagement d'éco-citoyenneté, est portée par la municipalité dans le cadre du plan « mieux vivre ensemble » dont la mise en œuvre a débuté en 2008. Ce dernier vise à permettre de continuer à affirmer la spécificité et la fraternité de la Ville à partir de diverses actions du quotidien pour promouvoir la citoyenneté, l'Eco citoyenneté, le respect de l'environnement. L'engagement de la ville de Marseille en faveur de l'Environnement et la création de l'Agenda 21 Jeunesse, a été approuvé par le Conseil Municipal du 06 Octobre 2008.

Dans son chapitre 28, la déclaration du Sommet de la Terre de Rio en 1992, incite les collectivités publiques à élaborer des Agendas 21 territoriaux en y impliquant fortement l'ensemble des acteurs locaux. Ces dynamiques partenariales et locales doivent permettre d'engager les acteurs d'un territoire à se projeter dans l'avenir, à identifier les défis de changement, et à définir les grandes orientations de progrès liées au développement durable. Aussi, et dans le cadre de la politique éducative qu'elle conduit en lien étroit avec l'ensemble de la communauté éducative, la Ville de Marseille a instauré pour les enfants de la commune un dispositif d'éducation à l'environnement intitulé Agenda 21 Jeunesse.

Le développement durable passe impérativement par l'éducation des jeunes citoyens à l'environnement de manière à leur donner conscience de l'interaction entre l'individu et son milieu, et de leur apporter les moyens d'acquérir une attitude soucieuse de la protection et de la préservation de la terre et de ses richesses.

*"Nous n'avons pas hérité la Terre de nos ancêtres, mais l'empruntons à nos enfants."*

Antoine de Saint Exupéry, écrivain, poète et aviateur

## Introduction

Mon engagement pour une ambition éducative s'est renforcé au sein du Service de la Jeunesse de la Ville de Marseille depuis mon arrivée en 1991. Un premier temps vacataire occasionnel je suis devenu titulaire après ma réussite à un concours de cadre de catégorie B de la Fonction Publique Territoriale en 2008. Avec le soutien de ma hiérarchie, j'ai très vite occupé des missions en qualité d'agent statutaire. Le domaine dans lequel j'interviens aujourd'hui s'inscrit dans une logique de parcours. En effet, adolescent j'ai pu bénéficier des actions proposées et j'ai perçu l'impact produit dans ma jeunesse grâce au concours de ces encadrants éducatifs. Conscient de cet enjeu dans la vie des jeunes, j'ai souhaité participer à mon tour à ce type d'accompagnement, d'abord en qualité d'animateur de centre de loisirs, ensuite de directeur de centre aéré (Accueil Collectif de Mineurs nouvelle appellation maintenant) et de colonies de vacances proposés par la Ville de Marseille.

En 1997 la Ville de Marseille conduit un projet expérimental portant sur l'Aménagement des Rythmes Scolaires (ARS). Ce dispositif consistait à proposer des activités sportives et culturelles deux après-midis libérés par semaine scolaire, à des enfants de 30 écoles élémentaires de la commune. J'étais chargé de l'organisation de cette action dans deux écoles : Jean Perrin Notre Dame Limite et la Savine dans le 15<sup>e</sup> arrondissement. J'ai conduit ce projet qui a pris fin en 2008 en manageant une équipe de 24 animateurs sportifs et culturels.

De plus j'ai dirigé durant l'année scolaire 2014/2015 la mise en place opérationnelle des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) dans les 444 écoles élémentaires et maternelles de la commune de Marseille. Dans le cadre de mes missions de coordination, j'ai été amené à travailler étroitement avec différents acteurs associatifs et équipements sociaux (Centres Sociaux, Maison Pour Tous, Fédérations d'éducation populaire, acteurs culturels et sportifs, etc...) implantés sur le territoire marseillais.

En parallèle, je suis l'un des membres fondateurs d'une association intervenant dans les quartiers nord de Marseille, ayant pour objet la formation et l'insertion par le biais de la musique et la danse, l'association Sound Musical School B Vice. Au sein de cette association agréée Jeunesse et Education Populaire, qui propose des activités autour des cultures urbaines et de la musique assistée par ordinateur (MAO). Je suis aujourd'hui gestionnaire de la politique éducative et des dossiers de financement, notamment dans le cadre de la politique de la ville et du droit commun.

De par mon parcours professionnel, on me reconnaît aujourd'hui une expertise dans les métiers de l'animation socioculturelle et je suis à cet égard membre du jury régional des BPJEPS Loisirs Tous Publics, Animation Sociale et Animation Culturelle, organisé par la DRDJS CS.

Mes différentes expériences, la progression dans la prise en charge de responsabilités successives, les apports méthodologiques et de connaissances de la formation DESJEPS, la confiance de la haute administration de ma collectivité de rattachement, ainsi que les échanges constants avec divers partenaires associatifs et institutionnels, constituent un ensemble de facteurs qui me permettent de rester en phase avec les métiers de l'Education Populaire et par définition de maintenir une attention toute particulière de l'action éducative au service de tous les publics.

Depuis 2008 dans le cadre du plan « Mieux Vivre Ensemble<sup>1</sup> », la Ville de Marseille via le Service de la Jeunesse conduit un programme d'actions « Agenda 21 Jeunesse ». Ce programme consiste à conduire des ateliers d'éducation à l'environnement et au développement durable en direction des enfants et des jeunes marseillais. J'ai participé à la mise œuvre de ce dispositif en occupant le poste de coordonnateur dans les 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> arrondissements.

En 2012 j'ai été promu au poste de Responsable de la Division Animations Eco Citoyennes (DAEC), fonction que j'occupe encore à ce jour.

Ce service opérationnel d'éducation à l'environnement et à la sécurité routière est composé de 68 agents diplômés de l'animation et du sport placés sous ma responsabilité : Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA), Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant Animateur Technicien (BAAPAT), Brevet d'État d'Animateur Technicien de l'Éducation Populaire et de la jeunesse (BEATEP), Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (BPJEPS), Brevet d'Etat d'Éducateur Sportif des Activités Physiques pour Tous (BEESAPT) et divers diplômes universitaires (master sciences sociales-développement durable, diplôme national des arts plastiques, licence professionnelle Sciences de l'Éducation, licence Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS).

Nos modes opérationnels auprès des publics enfants s'opèrent à la fois par une capacité d'intervenir au sein des lieux scolaires ou associatifs, mais également par une capacité d'accueil de groupes au sein d'une structure dédiée constituant par ailleurs un pôle de pilotage et de coordination de nos actions. En effet, nos personnels interviennent sur les différents temps de l'enfant : sur le temps scolaire dans les écoles élémentaires de la commune ainsi que sur les temps périscolaires et extrascolaires en direction des jeunes publics présents au sein des structures associatives, des équipements sociaux et de loisirs. Ces interventions sont l'occasion ensuite d'accueillir les groupes bénéficiaires sur un site municipal dédié exclusivement au Développement Durable appelé « l'ENJEU » (ENvironnement JEUnesse).

Cet équipement municipal, qui accueille un public enfant et jeunes adolescents Marseillais, propose des activités et actions pédagogiques et est géré par la Division Animations Eco Citoyennes qui est placée sous ma responsabilité.

---

<sup>1</sup> Mis en œuvre dès 2008, le Plan « Mieux vivre ensemble », qui doit permettre à notre ville de continuer d'affirmer sa spécificité et sa fraternité, à partir de sa transformation que nous voulons harmonieuse et dynamique pour tous. Annexe 6

## **1. PRESENTATION DE LA STRUCTURE ET DU TERRITOIRE D'INTERVENTION**

### **1.1 La Direction Générale Adjointe Éducation - Enfance - Social**

Cette DGA est celle sous laquelle sont placées 3 directions opérationnelles et une direction fonctionnelle :

- Direction de la Petite Enfance - Direction opérationnelle
- Direction de l'Action Sociale et de l'Animation - Direction opérationnelle
- Direction des Ressources Partagées – Direction Fonctionnelle
- Direction de l'Éducation et de la Jeunesse – Direction opérationnelle - rattachement

**1.1.1** - La Direction de l'Éducation et de la Jeunesse couvre deux champs importants de l'action municipale en direction des enfants de 3 ans à 18 ans.

Le premier concerne les écoles et les moyens pédagogiques dédiés aux 470 écoles que compte la ville qui lui permettent d'accueillir 80 000 enfants, dont l'obligation scolaire a été portée à partir de 3 ans.

Le second est tourné vers la jeunesse par la mise en œuvre d'actions éducatives de loisirs sur les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Par ailleurs, la Direction est en charge du Projet Educatif de Territoire pour Marseille dont l'ambition est de permettre une prise en charge globale de l'enfant sur tous les temps au travers de la construction de parcours éducatifs cohérents, par une mobilisation de l'ensemble de la communauté éducative. Ce dernier est signé entre la Ville de Marseille, l'État, l'Éducation Nationale et la Caisse d'Allocations Familiales et oriente la politique éducative au travers de 4 axes principaux :

La citoyenneté et l'écocitoyenneté, le sport, la culture, la santé ;

Ainsi, l'organisation de cette Direction s'articule autour de douze services :

#### **Pour les écoles :**

- Quatre services Territoriaux pour la gestion quotidienne du personnel des écoles,
- Un service Inscriptions et Locaux scolaires
- Un service Restauration scolaire
- Un service des Moyens Pédagogiques
- Un service coordination technique et numérique

### **Pour la mise en œuvre d'activités éducatives scolaires, périscolaires et extrascolaires :**

- Un service de la Jeunesse, c'est particulièrement au sein de ce service que s'inscrit ma fonction et mes missions.

### **Pour le versant fonctionnel de la Direction :**

- Un service de ressources partagées

Enfin, la Direction possède en son sein un pôle communication qui assure le lien entre l'ensemble des services et la Direction de la communication de la Ville de Marseille.

Cette Direction de l'Éducation et de la Jeunesse est la plus importante unité de direction de la Ville de Marseille, par le nombre d'agents qui la composent (3623 agents) et par le nombre d'équipements qu'elle gère (470 écoles, un Musée de la Moto, une Ludothèque et le site d'accueil « l'Enjeu »).

## **1.2 Le Service de la Jeunesse**

Le Service de la Jeunesse a pour mission principale de mettre en œuvre des programmes éducatifs et des actions de loisirs créatifs en faveur des jeunes Marseillais durant les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires. Ces programmes s'inscrivent dans le thème « Apprentissage citoyen et démocratie de proximité » du plan « Mieux Vivre Ensemble » porté par la municipalité et axés sur l'apprentissage de l'écocitoyenneté, du respect des valeurs civiques et sur le renforcement du lien social.

A sa tête, un responsable qui dirige l'ensemble des divisions opérationnelles et fonctionnelles de ce Service.

Je suis le responsable d'une des 5 divisions du service, et à ce titre, l'un des cadres sur lequel le responsable s'appuie. J'apporte mon expertise dans ses prises de décision. La Division que je dirige nécessite des moyens humains, structurels et opérationnels ainsi que fonctionnels. Le service de la Jeunesse compte 190 Agents opérationnels et fonctionnels. (160 contrats statutaires et 30 personnels non permanents). Plus de 60 % des effectifs des animateurs du service sont rattachés à la Division Animations Eco Citoyennes et interviennent dans la mise en œuvre de l'Agenda 21 Jeunesse.

C'est ainsi que j'encadre des équipes de coordonnateurs, d'animateurs mais aussi une équipe fonctionnelle pour la gestion des budgets, des ressources humaines et de la maintenance des équipements que génèrent l'activité.



Ainsi, les missions du Service de la Jeunesse se déclinent en cohérence avec le Projet Éducatif de Territoire (PEDT).

Ce Service développe ainsi des actions éducatives de loisirs qu'il conduit ou qu'il prescrit à des opérateurs associatifs, selon les orientations et dispositifs à l'œuvre.

Il s'attache principalement à :

- 1) Accompagner la mise en œuvre d'activités éducatives de qualité dans une démarche de continuité éducative tout en garantissant la sécurité des enfants,
- 2) Développer la complémentarité et la transversalité du fonctionnement du service, par un mode collaboratif des cadres,
- 3) Poursuivre la professionnalisation des personnels,
- 4) Soutenir et informer les prestataires tout en assurant le suivi de la bonne exécution des marchés publics conclus avec ces derniers dans le cadre d'activités périscolaires.

C'est donc au sein du service de la jeunesse, que j'interviens pour gérer la Division.

Ce dernier a pour objectif de permettre aux enfants de perfectionner des habiletés ou d'acquérir des connaissances nouvelles de façon ludique. Le caractère non obligatoire et divertissant de l'offre qui leur est proposée, facilite l'adhésion des équipes pédagogiques et des enfants aux activités et l'appropriation de nouveaux apports éducatifs.

### **1.3 La Division Animations Eco Citoyennes**

Se structure de la manière suivante :

- AGENDA 21 JEUNESSE : composé de 68 Agents 65 postes opérationnels et 3 fonctionnels. Les agents sont repartis sur 3 secteurs d'inventions :

**Le secteur nord** localisé sur le site de l'école Jean Perrin notre dame limite dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement de Marseille. 17 animateurs et 3 coordonnateurs affectés et intervenant dans les 13<sup>°</sup> 14<sup>°</sup>, 15<sup>°</sup> et 16<sup>°</sup> arrondissements cette équipe a également la charge des manifestations organisées par la division.

**Le secteur centre** localisé sur le site de Michelet Foch, 15 animateurs 2 coordonnateurs affectés intervenant dans les 2<sup>°</sup>, 3<sup>°</sup>, 4<sup>°</sup>, 5<sup>°</sup>, 6<sup>°</sup> et 7<sup>°</sup> arrondissements.

**Le secteur Sud** 7 animateurs localisé sur le site de l'Enjeu, 1 coordonnateur affecté intervenant dans les 8<sup>°</sup>, 9<sup>°</sup>, 10<sup>°</sup>, 11<sup>°</sup>, 12<sup>°</sup> arrondissements.

- AIRES « PISTES ROUTIERES » : 4 sites répartis sur Marseille dans les 6<sup>°</sup>, 10<sup>°</sup>, 13<sup>°</sup> et 15<sup>°</sup> arrondissements 1 coordonnateur et 18 agents affectés.

**Sur l'année 2019** les activités développées par la division se sont adressées à : 34 472 enfants issus de 1349 classes et ont pu bénéficier de 3 051 interventions sur le temps scolaire. Chaque classe a été bénéficiaire de 4 séances d'interventions sur une des thématiques choisies par les équipes enseignantes.

## Répartition des interventions par secteur territorial et par activités

### a) Sur le temps scolaire

Secteur nord 13, 14, 15 et 16eme arts	Nbre classes	Nbre écoles	Nbre d'enfants	Nombre d'interventions
Janvier-juin scolaire	215	38	5698	815
Septembre-décembre scolaire	112	27	3682	410
<b>Total 2019</b>	<b>327</b>	<b>65</b>	<b>9380</b>	<b>1225</b>

Secteur sud centre 1.2.3.4.5.6 et 7eme arts	Nbre classes	Nbre écoles	Nbre d'enfants	Nombre d'interventions
Janvier-juin scolaire	142	37	3202	421
Septembre-décembre scolaire	91	41	2600	199
<b>Total 2019</b>	<b>233</b>	<b>78</b>	<b>5802</b>	<b>620</b>

Secteur sud 8.9.10.11.12eme arts	Nbre classes	Nbre écoles	Nbre d'enfants	Nombre d'interventions
Janvier-juin scolaire	42	19	1011	147
Septembre-décembre scolaire	55	14	1092	111
<b>Total 2019</b>	<b>97</b>	<b>33</b>	<b>2103</b>	<b>258</b>

### b) sur le temps périscolaire et extrascolaire

Secteur nord 13, 14, 15 et 16eme arts	Nbre centres	Nbre d'enfants	Nombre d'interventions
Animations Mercredis / Vacances Scolaires	12	889	69

Secteur sud centre 1.2.3.4.5.6 et 7eme arts	Nbre centres	Nbre d'enfants	Nombre d'interventions
Animations Mercredis / Vacances Scolaires	12	3973	260

## Les pistes d'éducation routières

### a) temps scolaire

Sécurité Routière	Nbre classes	Nbre écoles	Nbre d'enfants	Nombre d'interventions
Janvier-juin scolaire	235	127	5238	471
Septembre-décembre scolaire	126	22	2728	238
<b>Total temps scolaire PER 2019</b>	<b>361</b>	<b>149</b>	<b>7966</b>	<b>709</b>

### b) temps périscolaire et extrascolaire

Sécurité Routière	Nbre centre	Nbre d'enfants	Nombre d'interventions
Animations Mercredis / Vacances scolaires 2019	49	2264	148

Des événements sont également organisés tout au long de l'année principalement sur les dates clefs du développement durable.

## Les journées de l'environnement

Huit journées regroupant des ateliers d'animation autour de l'ensemble des thèmes abordés avec les élèves au cours de l'année scolaire sont organisées afin de vérifier les acquis dans les domaines de l'environnement de manière ludique et pratique. Ces animations permettent de finaliser l'année sur un événement festif éco citoyen.

### Défi pour la terre

Pour la 2<sup>o</sup> édition la manifestation « défi pour la terre » a eu lieu sur le site de l'ENJEU. Cette manifestation a regroupé 8 écoles de différents secteurs de la ville autour d'une journée festive. Dix épreuves ont été proposées à chaque classe, une épreuve dans le massif des calanques sous forme de jeu de piste et des épreuves ludiques, abordant les différentes thématiques de l'Agenda 21 Jeunesse. Les enfants ont alterné entre les épreuves culturelles et la randonnée pédagogique. A l'issue des épreuves, les classes ont été récompensées, des jeux ludiques traitant les thèmes de l'environnement et du développement durable ont été remis à chaque école par l'élue.

### Semaine de la biodiversité

En collaboration avec les écoles Jean Fiolle et Breteuil, des animations autour de l'importance de la protection de notre patrimoine naturel ont été proposées aux enfants durant une semaine. L'accent a été mis sur la fragilité des liens vitaux existants entre l'animal, le végétal et l'humain.

### Semaine de la Biodiversité

En collaboration avec les écoles Jean Fiolle et Breteuil, des animations autour de l'importance de la protection de notre patrimoine naturel ont été proposées aux enfants durant une semaine. L'accent a été mis sur la fragilité des liens vitaux existants entre l'animal, le végétal et l'humain.

## Journée Mondiale de l'eau

Durant une semaine les enfants des écoles Chateaubriand et Gilles Vigneault Dahdah ont participé aux différents ateliers proposés par les équipes pédagogiques de l'Agenda 21 Jeunesse. Les enfants ont été sensibilisés dans la continuité des interventions en classe à l'importance de l'eau dans le monde, indispensable aux êtres vivants et leur écosystème avec un temps fort le 22 mars pour la journée mondiale de l'eau.

## Semaine des océans

Durant une semaine 6 classes de l'école Pharo Catalan ont participé à cet événement. L'importance de la préservation des océans. La Journée mondiale de l'océan est célébrée pour rappeler que les océans jouent un rôle primordial dans notre subsistance et sont des véritables poumons de notre planète. Les enfants au travers d'atelier ludique ont été sensibilisés à sa préservation.

<b>Manifestations Agenda 21 Jeunesse</b>	Nbre écoles	Nbre d'enfants	Nombre d'interventions
SEMAINE EAU	2	252	15
SEMAINE BIODIVERSITE	2	207	8
SEMAINE OCEANS	1	135	7
SEMAINE REDUCTION DES DECHETS	2	249	24
DEFI POUR LA TERRE	8	197	1
JOURNEES DE L'ENVIRONNEMENT	8	1476	8
<b>Total Manifestation 2019</b>	<b>23</b>	<b>2516</b>	<b>63</b>

Le nombre d'interventions augmente au fil des années, (fréquentations 2016, 2017, 2018, 2019, figurant en annexes) ce qui nous questionne sur nos capacités à pouvoir répondre à l'ensemble des demandes.

Je m'attache à ce que toutes les activités mises en place puissent concerner tous les enfants de chaque cycle des écoles élémentaires souhaitant s'inscrire dans le projet, et de l'ensemble du territoire marseillais. Cela est une véritable gageure car malgré les transports mis à la disposition des classes et des centres associatifs, le territoire marseillais est vaste et étendu.

**Pourtant l'un de mes objectifs est qu'aucun enfant ne soit pénalisé, de quelque arrondissement qu'il soit issu.**

Pour être au plus près des effectifs, je tiens compte aussi du nombre d'écoles et de structures associatives par arrondissement. Ce qui explique les écarts du nombre d'enfants bénéficiaires des activités entre les arrondissements.

L'éducation routière cible le cycle 3 afin de préparer les enfants à la validation de de l'APER (Attestation de Première Education à la Route). Pourtant là aussi, je demande à mes équipes de pouvoir proposer des animations aux plus petits afin qu'ils soient déjà sensibilisés aux dangers de la rue et de la route sous le volet « risque urbain ». L'animation pour les cycles 3 est composée de 2 séances. Pour les cycles 2, J'ai mis en place un programme dont le ruban pédagogique est délivré en 4 séances.

Les animations autour de l'environnement se déroulent en un ou plusieurs séances, selon les projets des structures bénéficiaires sur les temps périscolaires du mercredi et extrascolaire. Dans le cadre scolaire je travaille avec les 15 IEN et leurs conseillers pédagogiques pour que les ateliers par thème répondent au socle commun de connaissance de compétence et de culture. En moyenne, chaque enfant bénéficie de 4 séances d'un programme d'activités varié et pédagogiquement validé par l'Education Nationale.

Les objectifs que j'ai fixés ont été atteints en 2019, en termes de nombre d'enfants bénéficiaires.

**Toutefois, en 2020 je vais élargir le programme des activités et le choix pour les partenaires. Cela participe à l'ancrage de la politique éducative sur les actions autour de l'environnement et le développement durable.**

C'est pourquoi j'ai engagé depuis quelques mois une politique de recrutement plus développée avec des emplois plus spécialisés d'universitaires spécialisés dans les domaines de l'environnement. Ces recrutements de vacataires vont s'intensifier afin de permettre l'atteinte des objectifs d'ancrage et de développement.

#### **1.4 L'équipement municipal ENJEU**

La Ville de Marseille qui a mis en œuvre un programme d'actions au travers de l'Agenda 21 Jeunesse en 2008, a tenu à ce qu'un équipement entièrement dévolu à l'apprentissage de l'écocitoyenneté et du développement durable, à destination des enfants et des jeunes, puisse rayonner sur l'ensemble de la commune. Cette structure est une chance pour les petits Marseillais. Elle est unique en son genre à Marseille et me permet de bâtir une stratégie opérationnelle des pratiques de l'environnement et me donne l'occasion de m'exprimer en tant que dirigeant et d'être un véritable partenaire auprès des pouvoirs publics.

Maintenant que j'ai pu vous présenter l'intérêt socioéducatif et tous les enjeux que représente cette structure, je vais pouvoir développer une véritable politique de stabilisation, d'ancrage et de développement de nos missions. Avec aussi pour perspective et ambition, de favoriser la création d'une autre structure de même nature et qui sera elle placée géographiquement à l'opposé de notre premier pôle d'accueil en privilégiant notamment une localisation près de la chaîne de l'étoile dans les quartiers nord de Marseille.

L'ensemble des projets et actions menées, relève à mon niveau de fonction et de responsabilités, d'une même réflexion stratégique qui s'inscrit dans un schéma de cohérence et de développement visant à la fois à :

- Répondre à la vocation du service que je dirige et l'engagement de la municipalité sur les questions de l'éducation à l'environnement.
- Promouvoir la pédagogie et l'acte socioéducatif autour de l'écocitoyenneté et de valeurs communes partagées.
- Accroître nos dispositifs opérationnels ainsi que nos compétences et pratiques professionnelles afin d'augmenter davantage encore et sur un plus large territoire, le nombre des jeunes publics bénéficiaires issus de tous les quartiers marseillais.

Les éléments développés ci-dessous visent à montrer l'intérêt initié par cette démarche stratégique de développement.

### ***UN ÉQUIPEMENT MUNICIPAL CONSACRÉ A LA SENSIBILISATION DES JEUNES GÉNÉRATIONS AU RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT***

Situé 21 avenue Colgate dans le 9<sup>ème</sup> arrondissement de Marseille, l'équipement « EnJeu » se situe au pied du massif des Calanques et bénéficie de conditions d'accueil idéales pour recevoir les enfants sur tous les temps (scolaire, périscolaire, extrascolaire). Cet espace est parfaitement adapté pour développer le programme éducatif de l'Agenda 21 Jeunesse de manière récréative.

La démarche éducative se fonde sur les coopérations entre pairs au travers des enseignements et des activités basées sur l'observation, l'écoute, la manipulation, dans une approche très concrète de la faune et la flore.

Par son positionnement géographique, par sa superficie, ainsi que par les moyens et supports éducatifs dont dispose l'Enjeu, ce lieu est devenu au fil des ans, incontournable dans l'apprentissage à l'écocitoyenneté et du développement durable.

De plus, la forte concentration et densité urbaine que l'on peut connaître dans une grande ville comme Marseille, ne permet pas toujours aux petits Marseillais de se retrouver dans un environnement naturel apaisant. C'est donc dans cet espace privilégié qu'ils peuvent renouer avec la nature. L'objectif poursuivi vise à mettre en œuvre un programme global d'actions, selon une méthode et des outils destinés à améliorer les pratiques quotidiennes des enfants dans une perspective de sensibilisation au développement durable « Penser global, agir local »<sup>2</sup>.

La direction et le pilotage au quotidien d'une telle structure, constitue à mon sens l'un des leviers majeurs dans nos modes d'actions pour un impact éducatif et pédagogique efficient auprès des publics.

Il constitue également un levier tout aussi important dans ma fonction managériale et la mobilisation des compétences RH dédiées. Il est en effet de mon ressort, d'animer, d'organiser, de planifier et de vérifier au quotidien l'exercice des missions professionnelles des collaborateurs placés sous ma responsabilité.

En cela, l'équipe des personnels professionnels de la structure « l'Enjeu » se compose :

- du responsable de la structure
- de 7 animateurs en charge de proposer la découverte de ce lieu qui dispose de plusieurs salles abordant différentes thématique énergie renouvelable, salle qui représente le patrimoine naturel dans lequel se trouve « l'arbre Hector » ..... Et la découverte des espaces extérieurs avec la « mare pédagogique », la proximité immédiate des massifs des calanques, des espaces de jardinages....
- 1 agent d'accueil

---

<sup>2</sup> René DUBOS (1901-1982). Agronome, biologiste et écologue français émigré aux Etats-Unis a participé aux travaux préparatoires du premier Sommet de la Terre à Stockholm en 1972.

-1 Agent de service

Il en résulte un pool de compétences grâce à une équipe experte et très engagée auprès des enfants dans la transmission et la sensibilisation à la préservation de la faune et la flore qui accueille près de 10 230 enfants :

- 7 966 en temps scolaire. Dans ce cadre un travail préparatoire est engagé en amont avec les enseignants.

- 7 264 en temps périscolaire et extrascolaire selon des modules d'activités qui ont été travaillés de longue date pour s'adapter aux différentes tranches d'âge, à des sujets spécifiques (eau, énergies renouvelables, déchets recyclage, la biodiversité et les risques urbains), toujours en lien avec les structures municipales, associatives et sociales qui encadrent les enfants.

#### **1.4.1 - Mes fonctions de responsabilités dans les engagements budgétaires et la valorisation de compétences**

Pour 2020, j'ai demandé une augmentation globale du budget de ma division qui me permettra d'accroître la part des moyens fonctionnels et opérationnels dédiés à l'ENJEU.

J'ai également engagé pour le personnel du Centre de l'ENJEU un programme de formations, qu'il me paraît important de porter de façon régulière et continu, dans l'objectif de faire évoluer et d'adapter les compétences de nos missions à des besoins qui par la spécificité des sujets abordés, connaissent eux aussi une évolution constante dans le besoin pérenne de maîtrise et de spécialisation thématiques et pédagogiques. Il est à noter que la Ville de Marseille possède son propre réseau de formations via le CNFPT.

Je suis amené ainsi, à établir et soumettre chaque année au Service Formation une programmation de cycles de formations ciblées en leur demandant de préparer des formations dont je choisis les thèmes et en valide les contenus. Par exemple, en 2019, j'ai planifié une formation intitulée « Le projet : de l'idée à l'évaluation » destinée à l'ensemble des animateurs. Cette formation animée par Nourredine NANA formateur professionnel reconnu dans les formations qui portent sur la méthodologie de projet. J'ai par ailleurs obtenu la possibilité à titre exceptionnel de solliciter des financements pour la mise en place de formations élargies avec l'idée d'un partenariat avec des pays européens scandinaves plus avancés dans le domaine de l'éducation à l'environnement. Ce projet demeure pour l'instant à l'état de réflexion et dans une perspective de réalisation sur les années 2021/2022.

#### **Une pratique pédagogique coconstruite dans le cadre d'une dynamique partenariale et pluridisciplinaire :**

L'ouverture de chantiers liés à l'écocitoyenneté accompagne les enfants pour devenir des citoyens responsables. Cet apprentissage au plus tôt à vocation à les rendre porteurs dans leur vie de valeurs pérennes. En effet, les enfants sont, à cette occasion, transmetteurs auprès de leurs proches et de leurs pairs, de comportements enclins à la préservation et à la protection de l'environnement. Ces jeunes « ambassadeurs éco citoyens » appréhendent ainsi au travers des activités de l'Agenda 21 Jeunesse leur environnement local, les menaces et les répercussions de

certaines gestes du quotidien, ainsi que les modes de consommation à adopter. Le projet Agenda 21 Jeunesse est en constante évolution et s'adapte au socle commun de connaissances de compétences et de culture dispensé par l'Éducation nationale et de ce fait en lien étroit avec les Inspecteurs de l'Éducation Nationale (IEN), des directeurs d'écoles, des enseignants, des partenaires des équipements sociaux et de loisirs. L'action est adaptée aux différentes tranches d'âge et à la progression des enfants à partir de différents thèmes qui ont été retenus en accord avec l'ensemble de mon équipe :

- **L'eau** : Un élément indispensable à la vie, dont la répartition inégale sur la surface du globe et les possibilités existantes amènent à revisiter les modes de consommation et à sensibiliser les enfants à l'utilisation de ce bien précieux et à sa récupération. A cette occasion, ils peuvent appréhender le cycle de l'eau, le coût de la pollution et de l'épuration.
- **La biodiversité** : la dégradation des milieux naturels et les menaces qui pèsent sur certaines espèces avec en corollaire les changements climatiques, méritent une attention toute particulière et la sensibilisation des enfants constitue l'un des premiers leviers de prévention et de protection.
- **Les énergies renouvelables** : il s'agit ici de proposer une approche graduée aux enfants sur la nécessité de concilier progrès économique, équité sociale et préservation de l'environnement aux travers des nouvelles technologies en alliant ces 3 dimensions. Les ateliers développés font également l'objet d'un éveil à la culture scientifique.
- **Déchets/recyclage** : les ateliers sur ce sujet sont consacrés à susciter des comportements responsables en matière de gestion des déchets et de recyclage. Les enfants apprécient particulièrement « le détournement » de certains objets du quotidien (fabrication de porte-monnaie à partir de briques de lait par exemple) et mesurent l'importance de la composition de certains matériaux qui nuisent à l'environnement.
- **Les risques urbains** : Les enfants sont confrontés au quotidien aux dangers que représentent les infrastructures routières dans un milieu urbain. Certaines zones à forte densité de circulation constituent des pièges qu'il leur faut éviter en adaptant leur comportement aux diverses situations qui se présentent à eux. Cette sensibilisation aborde également la question de la pollution liée à certains modes de circulation et l'impact sur la santé. De même, les accidents domestiques qui sont particulièrement élevés font l'objet durant les séances d'un temps d'explication spécifique, pour les éveiller aux risques potentiels qui peuvent exister.
- **Les pistes d'éducation routière** : Concernant la sécurité routière des plus jeunes usagers, on constate que la plupart des risques sont liés au développement de certaines capacités psychologiques, en rapport avec le développement de la perception du danger, de la perception du risque et de la prise de risque.  
L'éducation à la sécurité routière a vocation ici d'accélérer le développement des capacités afin de diminuer ce type de mise en danger chez l'enfant. La complexité pour l'enfant est de gérer sa place dans un espace partagé à partir duquel il doit intégrer des frontières, avec des territoires qui lui appartiennent, ceux qui sont à d'autres et ceux qu'il doit partager.

Aussi, l'enfant reste la cible la plus exposée aux risques occasionnés par un trafic automobile de plus en plus dense, avec certains axes routiers particulièrement accidentogène. Afin que les enfants puissent appréhender les dangers encourus pour mieux s'en protéger, les animateurs des pistes routières spécifiquement formés, en collaboration avec l'Éducation nationale, sur le temps scolaire et les équipements de loisirs et sociaux sur le temps extrascolaire et périscolaire, proposent aux enfants dès 6 ans un apprentissage adapté.

Cette amélioration des savoirs faire constitue un facteur protecteur qui contrebalance positivement l'accroissement de l'exposition aux risques.

Les animateurs de la piste routière Agenda 21 jeunesse ont suivi une formation mise en place par la Police Nationale, en collaboration avec l'Éducation nationale. Cet agrément permet aux animateurs de préparer la validation de l'Attestation de Première Éducation à la Route (APER).

Des pistes aménagées sur différents secteurs géographiques de la ville (nord, centre et sud) reçoivent les classes et les équipements d'animations pour dispenser une formation à la fois théorique et pratique sensibilisant le jeune public aux dangers de la route, pour en éviter les pièges et aborder un mode de transport non polluant et durable.

- **Les changements climatiques** : programme en cours de finalisation, vise à compléter et étoffer les thématiques abordées par les animateurs. Le changement climatique est un enjeu capital et les effets de certains de ces premiers dérèglements sont constatés. Les périodes de canicule en été qui alternent avec des hivers sans neige, les inondations qui deviennent de plus en plus nombreuses en Europe, sont autant de traductions de ce changement climatique qui se manifeste sous des formes diverses.

La complexité des processus de réchauffement de l'eau et la fonte des glaces qui font monter le niveau des mers sont des sujets qui doivent être abordés par les jeunes générations.

Ces bouleversements climatiques qui viendront sans doute perturber la faune et la flore et auront une incidence certaine sur l'agriculture, la santé, l'économie, méritent de développer un accompagnement des enfants dans une perspective de changements de vie à venir.

En effet, il semble nécessaire de les sensibiliser dès à présent en qualité de citoyens, aux conséquences de ces changements susceptibles de mettre en péril de nombreuses terres de vies (ex. archipels) et de l'apparition de « réfugiés climatiques ».

Le témoignage de la montée des eaux est particulièrement bien illustré dans la région par la grotte Cosquer. Cette découverte locale facilite grandement l'appréhension par les enfants de ce que peuvent produire certains phénomènes climatiques.

## 1.5. Le Territoire : une réalité sociologique fortement contrastée

La Ville de Marseille s'étend sur un vaste périmètre de 24 000 hectares. Elle est entourée par un massif collinaire et possède une façade maritime de près de 57 kilomètres dont 24 kilomètres de calanques. Cette superficie en comparaison avec d'autres communes françaises, peut être considérée comme hors norme. La cité bénéficie d'une configuration géographique d'exception avec des espaces naturels qui lui valent d'être une destination touristique recherchée. Ouverte sur la Méditerranée, Marseille profite d'une situation privilégiée, aux confluent de l'Europe, de l'Afrique et de l'Extrême-Orient. Une position stratégique qui en fait une interface majeure pour les échanges euro-méditerranéens.

Du fait de leurs caractéristiques démographiques, socio-économiques et dans sa texture sociale, certains quartiers sont inscrits au programme prioritaire de la Politique de la Ville. Il s'agit d'y conduire une politique publique partenariale (VILLE, EPCI, ETAT, autres collectivités, Caisse d'Allocations Familiales, logeurs) qui vise à réduire les inégalités et qui contribue par des moyens spécifiques à réduire les écarts entre des secteurs défavorisés et le reste de la Ville. En effet, Marseille est une commune où seule - de 50 % de la population est imposable. Cela révèle sur la ville des failles et une population disparate. En effet l'échelle du pouvoir d'achat va de 1 à 14.

Partant de ce constat, il m'est apparu important de convaincre les décideurs politiques que les enfants de cette ville, ont tous droit aux apprentissages fondamentaux équivalents, et que l'environnement en fait partie. Cela m'a permis d'obtenir le budget et le personnel pour développer le projet qui me tenait à cœur, en ayant conscience des difficultés structurelles, géographiques et sociales d'un tel projet.

### Marseille compte 866 644 habitants : Focus sur les publics enfants

Enfants scolarisés en écoles publique		80 000	Nombre d'écoles en REP		37
			Nombre d'écoles en REP PLUS		159
Code postal	Elémentaires		Maternelles		Total
13001	5		5		10
13002	7		8		15
13003	15		15		30
13004	12		10		22
13005	9		7		16
13006	9		7		16
13007	10		8		18
13008	19		20		39
13009	19		20		39
13010	17		16		33
13011	19		19		38
13012	17		18		37
13013	27		30		57
13014	20		20		40
13015	27		30		27
13016	7		9		16
<b>TOTAL</b>	<b>228 dont 25 primaires</b>		<b>242 dont 25 primaires</b>		<b>470</b>

Source Ville de Marseille

On constate à la lecture de ces données, que les écoles en REP et REP plus représentent près de 42% de l'ensemble des écoles marseillaises.

### Les Accueil des mineurs en centres inscrits en OJ et CEJ à Marseille ALSH, Accueils de jeunes, Ludothèques

<b>13 912</b> places	4 276 places en Maternel 3 255 Ass.   1 021 Mun	6 740 places en Élémentaire 4 658 Ass   2 082 Mun	2 896 Places Ados 2 695 Ass (483 en AdeJ)   201 Mun
<b>365</b> accueils par tranche d'âge	120 Sections Maternel 87 Ass   33 Mun	142 sections Élémentaire 98 Ass   44 Mun	103 sections Ados 88 Ass (15 AdeJ)   15 Mun
<b>295</b> lieux d'accueil	86 locaux associatifs	161 écoles	48 centres municipaux
<b>192</b> agrément	70 Fédératifs (1 Ludo) 61 ALSH 1Ludo, 1OJ 7 Accueils de Jeunes	74 Associatifs (4 Ludo 5 OJ) 53 ALSH 4 Ludo, 5 OJ 8 Accueils de Jeunes	48 Municipaux 48 ALSH
	144 agréments associatifs: 114 ALSH, 15 AdeJ, 6 OJ, 5 ludo 257 sections d'accueil, 10 000 places (184 OJ)		92 sections 3 300 places
<b>121</b> équipements	38 Fédératifs (1 Ludo) Maisons Pour Tous, Centres sociaux, MPT-CS, CA, EPT,	35 Associatifs (3 Ludo 3 OJ) Centres Sociaux, Associations	48 Municipaux CMA, CAQ, CAL, ...
<b>49</b> gestionnaires	4 Fédérations d'Education Populaire	37 Associations (3 OJ)	8 Mairies de Secteur

Source Ville de Marseille

Marseille compte 65 équipements sociaux : 35 Centres Sociaux (CS), 3 Antennes de Centres Sociaux, 26 Maisons Pour Tous (MPT) (dont 23 avec le double agrément MPT/CS) et 2 centres d'activités (au Frioul géré par Leo Lagrange et au Prophète le CLJ géré par la police Nationale).

Les maisons pour tous sont quant à elles des délégations de service public (DSP). On peut noter que ce sont les mêmes associations/fédérations qui les animent : IFAC, FAIL, Synergie Family, CCO, Léo Lagrange, EPISEC.

Cela constitue un tissu associatif social de bonne dimension. (Pour comparaison, la Ville de Paris compte 34 centres sociaux).

La Ville apporte un soutien financier à toutes ces structures associatives, qui ne pourraient fonctionner sans les subventions municipales. Toutefois, je fais en sorte que cet angle financier ne soit pas mis en avant et je préfère considérer les centres sociaux et les maisons pour tous comme des partenaires à part entière de mes actions sur les temps Périscolaire du mercredi et extrascolaire des enfants. Cependant, ils ne constituent pas la seule source partenariale, les centres municipaux sont eux aussi largement associés à mon projet, dans ce même temps de l'enfant (mercredis et vacances scolaires). Au nombre de 48, ils sont gérés par les 8 mairies de secteur que compte Marseille.

## **Des valeurs de l'éducation populaire aux valeurs éducatives du développement durable**

La définition de l'éducation populaire ne va pas de soi. C'est un processus d'émancipation individuelle et collective de transformation de la société. Elle se distingue, sans évidemment le remplacer, de celui de l'Education Nationale. Là où l'Education Nationale a longtemps placé l'instruction publique comme étant le cœur de son action, l'Education Populaire s'est davantage inscrite dans une vocation d'émancipation des individus et de citoyenneté partagée entre les générations. Son engagement est soutenu par une conception du progrès social suivant lequel tout un chacun peut s'auto-éduquer, s'impliquer dans les affaires publiques, se construire une conscience politique et prendre conscience des rapports sociaux.

La place de l'éducation populaire dans la formation tout au long de la vie : « la famille » c'est l'éducation de chacun. L'école, c'est l'éducation pour tous. L'éducation populaire, c'est l'éducation pour tous tout au long de la vie. Elle prend en compte la complémentarité des savoirs académiques formels avec ceux des pratiques sociales. « Eric Favery <sup>3</sup>»

Pour Frank Lepage<sup>4</sup> Par éducation populaire, nous entendons tout simplement la dimension culturelle du mouvement social, c'est-à-dire l'ensemble des procédures d'attribution de sens dont les individus ou les groupes se dotent, dans un rapport social donné. Le peuple est à la fois le sujet et l'objet de l'éducation populaire. L'éducation populaire est un rapport permanent entre théorie de l'éducation et pratique professionnelle. Une éducation qui contribue à la construction du sujet tout au long de la vie pour comprendre la société où il vit. Un apprentissage de l'action collective, un processus de transformation sociale, une dimension culturelle du mouvement ouvrier. L'éducation populaire s'inscrit dans des espaces associatifs, militants démocratiques qui portent les projets de vie. Elle recouvre trois conceptions complémentaires. L'éducation du peuple, par le peuple pour le peuple. Personne n'éduque personne, personne ne s'éduque seul, les hommes s'éduquent ensemble par l'intermédiaire du monde. L'éducation populaire, c'est le travail de la culture dans la transformation sociale et politique « Christian Maurel »<sup>5</sup>

## **2 LES BESOINS EMERGENTS ET ENJEUX SOCIETAUX**

**2.1. Le développement durable** est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs<sup>6</sup>.

Deux concepts sont inhérents à cette notion :

- Le concept de « besoins », et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité.
- L'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir.

---

<sup>3</sup> Secrétaire général adjoint de la ligue de l'enseignement

<sup>4</sup> Militant de l'éducation populaire

<sup>5</sup> Sociologue

<sup>6</sup> Citation de Mme Gro Harlem Brundtland, Premier Ministre norvégien (1987).

Dans cette optique, le développement durable repose sur 4 piliers majeurs :

**a) L'environnement**

Sur le plan environnemental, atteindre l'objectif d'un développement durable, c'est savoir respecter les principales conditions suivantes :

- L'utilisation, les gestions durables des ressources naturelles (air, eau, sol, vie) et des savoirs humains.
- Le maintien des grands équilibres naturels (climat, diversité biologique, océans, forêts...).
- La maîtrise de l'énergie et l'économie des ressources non renouvelables (pétrole, gaz, charbon, minerais...).

**b) L'économie**

Sur le plan économique, le développement durable dépend en particulier :

D'un développement économique respectueux des milieux naturels d'où proviennent les ressources de base (agriculture et pêche).

D'un changement profond dans les relations économiques internationales afin de promouvoir un commerce équitable (essentielle C.E.) et un tourisme solidaire (essentielle TS) et d'exiger que les entreprises prennent en compte les conditions du développement durable. De l'annulation de la dette des pays pauvres et une augmentation des investissements afin qu'ils ne soient plus contraints à opter pour des profits à court terme en contradiction avec leur développement durable et celui de la planète.

D'une réflexion sur une décroissance soutenable dans les pays développés.

**c) Le social**

Les facteurs sociaux du développement durable sont l'accès à l'éducation, l'habitat, l'alimentation, les soins... afin de :

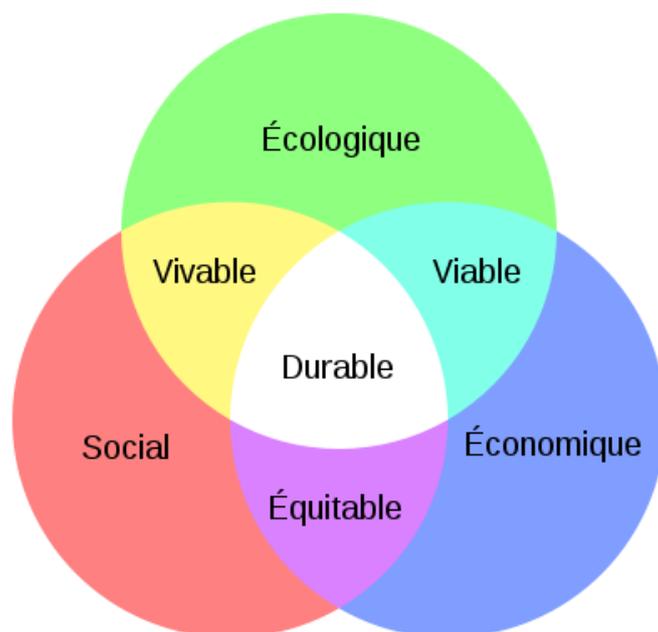
- Satisfaire les besoins essentiels des populations
- Combattre l'exclusion sous toutes ses formes (sociale, professionnelle...)
- Stabiliser la croissance démographique
- Maîtriser la croissance urbaine et les flux migratoires

C'est au niveau local que peuvent se mettre en place les structures sociales indispensables à un développement humain harmonieux.

**d) La démocratie participative**

Le respect de l'environnement, le développement économique respectueux et la mise en place d'une justice sociale ne peuvent être atteints qu'avec la participation de tous les citoyens. Le Développement Durable exige la **démocratie** et la **participation** effective à cette démocratie : c'est ce qu'on appelle la **démocratie participative**.

Ces quatre piliers doivent être en interaction constante : Développement social et économique, Environnement et Citoyenneté doivent être considérés comme indissociables, à toutes les échelles de l'organisation des sociétés humaines et des milieux qui sont les leurs. Le Développement Durable est une affaire locale, nationale, et internationale. Il ne se réalisera que si l'on mène de front les combats et les solidarités. Pour la gestion durable des ressources, pour la disparition des déséquilibres sociaux et économiques, pour la démocratie.



## 2.2. Historique AGENDA 21

La notion de Développement Durable constitue une réponse aux préoccupations relatives aux impacts de nos activités sur l'environnement et sur les Hommes.

En effet, dès les années 1960-1970, marquées par les 1<sup>ers</sup> chocs pétroliers et plusieurs catastrophes technologiques au niveau mondial, des réflexions sont lancées sur les impacts négatifs du développement de nos sociétés sur la biodiversité, les milieux et les ressources naturelles, ou encore sur les populations les plus fragiles.

En 1987, la Commission mondiale des Nations Unies sur l'environnement et le développement durable publie un important rapport, intitulé *Notre Avenir à Tous*<sup>7</sup>. Ce rapport définit le développement durable comme :

« Un Développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

Depuis cette date, l'expression de **développement durable** « *sustainable development* » s'est répandue dans le monde entier.

Pour relever ce véritable défi, les acteurs mondiaux et locaux (collectivités, associations, particuliers) sont invités à réinterroger leurs pratiques et à agir en faveur d'actions innovantes et exemplaires, lors du Sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992. Cette conférence est marquée par l'adoption par 178 chefs d'État d'un texte fondateur de 27 principes intitulé « Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement ».

Pour répondre à ces grands principes, un programme d'actions concrètes pour le développement durable au XXI<sup>e</sup> siècle est également adopté : c'est l'**Agenda 21**<sup>8</sup>.

La déclaration du sommet de RIO en 1992, dans son chapitre 28 incite les collectivités à élaborer des Agendas 21 locaux, en y impliquant fortement l'ensemble des acteurs locaux.

L'agenda 21 engage les acteurs d'un territoire à se projeter dans l'avenir, à identifier les défis et à définir les grandes orientations de progrès.

---

<sup>7</sup> "Notre avenir à tous", le rapport Brundtland, est issu des travaux de la commission des Nations unies pour l'environnement et le développement paru en 1987.

<sup>8</sup> Le programme Agenda 21, lancé lors du Sommet de la terre, à Rio, en 1992 est un plan d'action pour le 21e siècle.

### **2.3. Les Enjeux Marseillais**

L'Agenda 21 Jeunesse de la Ville de Marseille consiste en un projet relevant de l'éducation à l'environnement à destination des enfants et des jeunes. L'éducation à l'environnement ne doit pas être un enseignement des choix, mais une éducation au choix pour que chaque citoyen puisse trouver des réponses qui guident ses actes.

Cette dynamique éducative doit répondre à quatre critères essentiels :

- ◇ Prendre en considération les différentes échelles de chaque thème abordé (local et global, ici et ailleurs, court terme, long terme).
- ◇ Faire prendre conscience de l'interaction des différents thèmes, de la pluralité des réponses et des solutions. Aborder un sujet peut renvoyer à évoquer d'autres questionnements dans d'autres thèmes.
- ◇ Partager des valeurs liées à la citoyenneté en faisant appel à la solidarité et à l'intérêt collectif. La connaissance solide des faits et des mécanismes ne suffit pas à faire évoluer les comportements individuels.
- ◇ Intervenir de manière équitable sur l'ensemble du territoire Marseillais.

## **3. LES PUBLICS DU PROJET**

### **3.1. Les enfants et les jeunes**

La Ville de Marseille compte en 2020 près de 80 000 élèves répartis dans 470 écoles.

40 000 de ces élèves fréquentent les écoles élémentaires et représentent le public cible du projet. 13 900 enfants de 4 à 17 ans fréquentent les accueils de loisirs municipaux ou associatifs, qui sont également bénéficiaires de l'action.

Toutefois, l'animation s'adresse à différents publics dont les enfants à partir de 3 ans, adolescents et couvre les champs particuliers, de l'enfance et de l'adolescence. Ces classes d'âge, correspondant à des stades de développement différents (physique, intellectuel, social...), sont relativement contemporaines au regard de l'évolution de la place de l'enfant et de son éducation dans l'histoire de l'humanité.

L'évolution du cadre réglementaire et de la société actuelle en a élargi les champs aux enfants en situation de handicap, aux adultes et aux personnes âgées. Les animateurs doivent pouvoir proposer et conduire des projets adaptés aux différents publics, en termes de besoins, de capacités et d'âges. C'est pourquoi connaître les différents publics permet d'adapter au mieux les pratiques professionnelles à la diversité des profils rencontrés et de répondre au plus près à ces divers publics.

L'enfant est un être en pleine construction. Son développement porte sur les aspects physiologiques, psychomoteurs, intellectuels, affectifs et sociaux. Il présente des caractéristiques et besoins propres à chacun de ces aspects que tout animateur doit connaître afin de proposer des projets et activités adaptés.

- Développement physique (poids, taille, muscles, cerveau, ...) caractérisent son développement physiologique.
- Développement psychomoteur : Motricité fine, préhension, équilibre, latéralité, résistance, etc. pour les aspects psychomoteurs. L'enfant a besoin de bouger, de réaliser différents mouvements dans des activités sportives multiples.
- Développement de la fonction symbolique (représentation mentale) et imaginaire, de la temporalité, du langage et du vocabulaire pour les aspects intellectuels. L'enfant a un existentiel besoin de savoir (« pourquoi ? ») et d'histoires – affabulation, puis d'analyser, de comprendre et de résoudre (des opérations concrètes).
- Développement psychique : égocentrisme, complexe d'Œdipe, opposition, curiosité pour la sexualité...pour les aspects psychiques et affectifs. L'enfant a besoin de sécurité : stabilité, repères, régularité et prise en considération de son individualité.
- Développement moral : d'un jugement moral hétéronome (par l'adulte) vers l'analyse citoyenne, différenciation sexuelle, etc. L'enfant a besoin de justice, d'un cadre clair mais aussi d'activités solitaires. En définitive, l'enfance est une période « plastique », marquée par une très grande disponibilité pour les apprentissages, conditionnée par une capacité de concentration évolutive qui requiert, pour l'animateur, une grande variété d'activités continuellement adaptées.

## **Début de l'adolescence**

L'âge d'entrée et de sortie de l'adolescence dépend de l'angle de vue retenu.

L'entrée dans l'adolescence se manifeste avant tout par la puberté, repère objectif. Le terme puberté vient du latin « pubescere » qui signifie littéralement se couvrir de poils. C'est, sur le plan physique, la période de transition entre l'enfance et l'état adulte qui s'accompagne d'importantes transformations corporelles et psychologiques. Le déclencheur est hormonal et conduit in fine à la possibilité de procréer. On considère en fait que la puberté est terminée quand la fonction de reproduction est acquise. Elle est marquée, pour les filles notamment par le développement des seins et l'apparition des règles ; pour les garçons par l'augmentation du volume de l'appareil génital. Outre la pilosité, l'acné et la mue commune aux deux sexes, la puberté s'accompagne d'un pic de croissance (8 à 10 cm/an). L'âge médian d'entrée dans la puberté est 10-11 ans pour les filles, 12-13 ans pour les garçons. Tous les changements subis par les adolescents entraînent, outre la fatigue (augmentation des besoins en sommeil), une modification radicale de l'image de soi. Ces changements peuvent être attendus pour grandir plus vite mais ils peuvent aussi être redoutés : les jeunes en période de puberté ne sont plus les enfants qu'ils ont été mais ne sont pas encore les adultes qu'ils seront. Cette période de transition physiologique peut par conséquent créer une instabilité émotionnelle et une fragilité psychologique.<sup>9</sup>

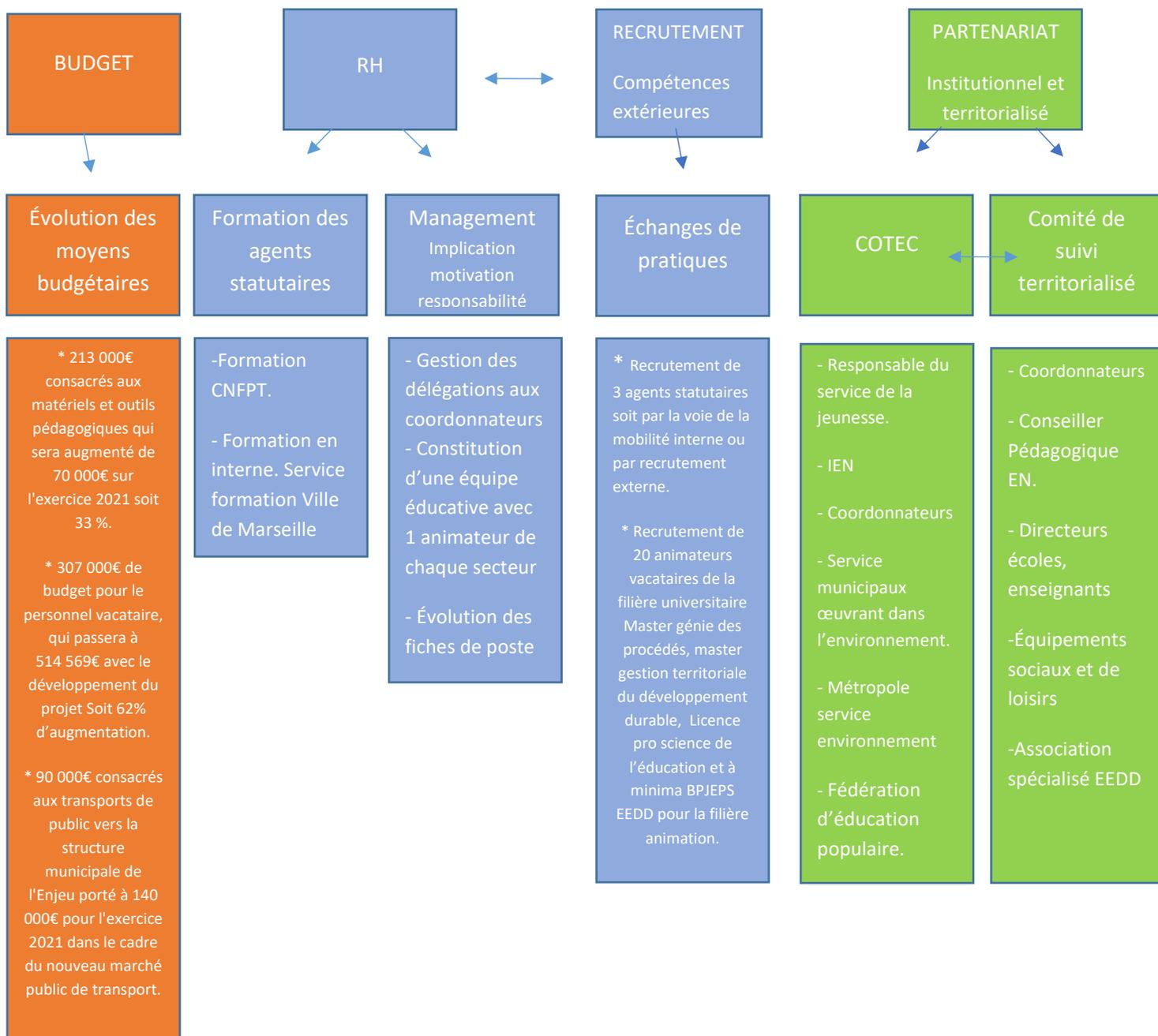
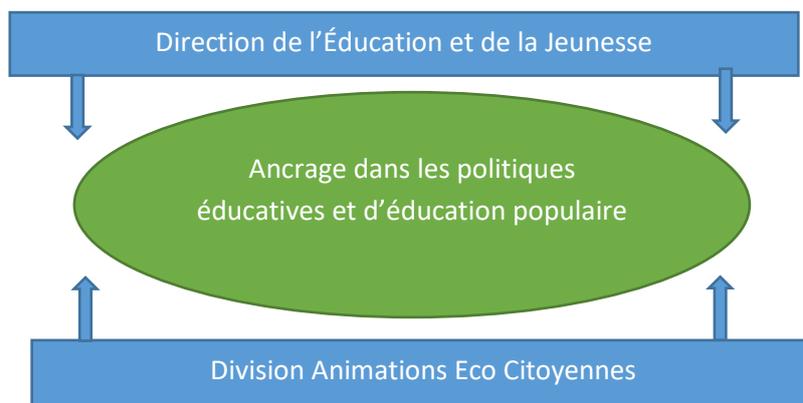
---

<sup>9</sup> Wiki territorial

#### **4. LE PROJET**

Au titre de mes missions en tant que responsable de la Division Eco-Citoyenne, mon projet vise à permettre un ancrage de la politique de l'environnement à travers l'Agenda 21 Jeunesse, permettant à tous les enfants Marseillais d'accéder à des activités éducatives et ludiques dans les domaines de l'environnement. C'est pourquoi j'ai mis en place des actions allant dans ce sens et dont la stratégie et la finalité visent à terme à fédérer un partenariat solide et efficient entre les acteurs associatifs, et institutionnel et les compétences municipales et en articulation avec l'Éducation Nationale.

**Présentation synthétique et générique de ma démarche projet et les différents axes d'actions :**



#### **4.1. Ma Place / Ma mission**

Mes fonctions principales consistent dans le pilotage fonctionnel et opérationnel de la Division Animations Eco Citoyennes, le suivi et le bilan de l'activité de cette dernière ainsi que le management du personnel affecté. Plus précisément, mes fonctions et missions professionnelles m'amènent à assumer différentes responsabilités hiérarchiques et opérationnelles et notamment sur les axes suivants :

- Définition des axes stratégiques et opérationnels des missions et fonctionnement du service : J'élabore des projets, et des réunions avec les élus pour validation de la politique à suivre.
- Définition des moyens humains et financiers : Je définie la stratégie de recrutement, et met en place la gestion régulière du personnel qui est appliquée par le personnel fonctionnel.
- Évaluation des conditions de réalisation : Mise en place d'outils supports à l'évaluation qualitative et quantitative des missions.
- Encadrement recrutements et animation des équipes. J'ai mis en place la procédure de recrutement (de l'entretien à la signature du contrat) et j'anime régulièrement des réunions avec mes équipes.
- Coordination et harmonisation des actions des territoires : Je veille à ce que chaque responsable propose équitablement des animations sur l'ensemble du territoire marseillais.
- Recensement et organisation des besoins de formation : J'ai instauré une politique de formations pour le personnel dont j'ai la charge, et je m'attache à organiser des formations régulièrement (formations sur les publics enfants et sur les champs de compétence du domaine de l'animation et de l'environnement).
- Animation du réseau partenarial : A ce titre j'ai initié la mise en place d'instances de concertations, et je rédige les conventions signées par les élus, après une délibération validée en Conseil municipal.
- Evaluation des actions : Je soutien les bilans des actions mises en place et des finances auprès des élus compétents et ma hiérarchie.
- Elaboration des rapports d'activités : Je donne les orientations attendues pour que les équipes de cadres de ma division puissent recenser les éléments pour la rédaction de ces rapports annuels d'activités. Définitions des moyens financiers – Rapports et bilans financiers.

## 4.2. Les approches pédagogiques

Je suis parti du postulat que la pédagogie est subordonnée à un ensemble de valeurs : idée que l'animateur intervenant se fait du monde dans lequel il vit, de l'Homme (et de l'enfant) et des rapports mutuels entre tout ce qui fait société. Il s'agit donc pour moi d'amener les animateurs à s'interroger sur les manières de se construire des méthodes et pratiques qui conjuguent conceptions personnelles, objectifs et publics.

J'ai instauré au sein de ma division une démarche de pédagogie par projet :

La pédagogie de projet a pour objectif de faire passer à un collectif d'enfants des apprentissages à travers la réalisation d'une production concrète (résultat concret), socialisable, et qui intègre des savoirs nouveaux. L'animateur a un rôle d'accompagnateur, il apporte des outils, discute avec les enfants de la méthode, aide à la régulation des fonctionnements (groupes, moyens...) et assure l'aboutissement du projet marqué par sa représentation (spectacle, exposition, événement, voyage...). La pédagogie de projet, fondée sur la motivation et le collectif, fait partie des méthodes actives ; le projet étant « un ensemble articulé d'objectifs et de moyens destinés à les réaliser », une « anticipation opératoire d'un futur désiré ».

## 4.3. Le socle commun de connaissances de compétences et de culture

L'éducation au développement durable (EDD) permet d'appréhender la complexité du monde dans ses dimensions scientifiques, éthiques et civiques. Transversale, elle figure dans les programmes d'enseignement. Enseignants et personnels d'encadrement y sont formés et l'intègrent dans le fonctionnement des établissements. Comprendre les enjeux du développement durable pour agir en citoyen responsable L'École s'engage dans la dynamique des Objectifs de développement durable - Agenda 2030.

Depuis la publication des 17 objectifs de développement durable (ODD), dont "Une éducation de qualité pour tous", on souligne l'adhésion des acteurs institutionnels à l'échelle nationale et locale mais également du tissu économique et social.

Les 17 objectifs du développement durable



Il m'a paru évident de mettre au centre du projet la Charte de l'environnement de 2004. En effet, elle a une valeur constitutionnelle. Elle souligne la nécessité de "l'éducation et la formation à l'environnement" (article 8). L'École s'engage dans la dynamique des objectifs de développement durable - Agenda 2030.

#### **4.4. Les objectifs généraux**

Dans le cadre de ma démarche projet, j'ai pu identifier et définir différents axes constituant à mon sens, des objectifs fondamentaux de mon action :

- \* Impulser et adopter des comportements favorables à la préservation de l'environnement et la notion du "bien commun".
- \* Faire prendre conscience que le développement durable correspond aux besoins des générations actuelles et futures.
- \* Permettre aux enfants Marseillais d'apprendre à être responsables et de s'approprier les notions d'éco-citoyenneté.
- \* Favoriser la rencontre des différents acteurs.
- \* Impulser la mise en place d'une culture commune auprès des différents acteurs autour du thème de l'environnement.
- \* Sensibiliser et accompagner les équipements sociaux et de loisirs à l'intégration d'une politique éducative environnementale dans leur projet éducatif de loisirs.

### **5. LE PROJET DE DEVELOPPEMENT**

La démultiplication de la démarche passe par la mobilisation des relais d'acteurs éducatifs qui interviennent auprès des enfants. Il s'agit donc d'intensifier la sensibilisation auprès du plus grand nombre d'intervenants éducatifs pour accroître notre capacité à toucher le plus grand nombre d'enfants sur ce sujet. De même, les enfants étant à leur tour relais auprès des familles, ils contribueront de façon concrète à la réduction des impacts négatifs sur la planète, à leur niveau. La feuille de route de cette démarche est articulée autour de la mobilisation des acteurs éducatifs œuvrant sur tous les temps de l'enfant et des jeunes.

#### **Objectifs stratégiques :**

- Ancrer l'Agenda 21 Jeunesse dans les politiques éducatives et d'éducation populaire.
- Construire les actions avec les partenaires du projet dans une logique de continuité éducative.
- Apporter des compléments éducatifs dans le cadre du socle commun de connaissances de compétences et de culture de l'E.N.

- Construire une démarche partenariale et pluridisciplinaire autour de l'éducation à l'environnement pour l'ancrer davantage dans leurs domaines de compétences tout autant que dans les pratiques des acteurs et créer ainsi une continuité éducative sur tous les temps de l'enfant.
- Créer une synergie entre les acteurs afin de conduire à une amplification des apports auprès des enfants et les conduire à une adoption plus marquée des bonnes pratiques.

### **Objectifs opérationnels :**

- Accompagner les équipements sociaux à mettre en place un programme opérationnel « Agenda 21 de Quartier »
- Proposer aux équipements sociaux des outils et compétences pédagogiques dans les domaines de l'éducation à l'environnement.
- Organiser des manifestations inter-quartiers sur des thèmes communs à plusieurs Agendas 21 de Quartier.
- Accroître et augmenter les interventions thématiques « environnement » sur les différents temps "de vie sociale" de l'enfant.
- Développer la capacité et optimiser le potentiel opérationnel d'accueil de la structure Enjeu.
- Recruter des animateurs diplômés et développer le niveau de compétences par la formation et la création de concepts éducatifs.
- Assurer la mobilisation et l'implication des responsables techniques et des élus pour une participation aux Comités techniques et au Comité de suivi.
- Accroître le nombre des agents pour accompagner les structures sociales.
- Faciliter la création de liens entre les différents opérateurs.
- Conforter la démarche partenariale engagée avec l'E.N.
- Favoriser le développement d'actions communes.

Bien que le projet Agenda Jeunesse 21 a produit les effets escomptés auprès des publics bénéficiaires, il m'a semblé nécessaire de le réinterroger afin d'examiner finement la situation actuelle et voir dans quelles mesures des adaptations ou améliorations pouvaient être apportées dans un souci d'évolution constante et d'une meilleure efficacité de l'action.

Pour cela, j'ai engagé une démarche privilégiant le questionnement et la réflexion dans un cadre associant l'expérience et les compétences pluridisciplinaires de mes collaborateurs. Un premier travail en équipe a été de poser un diagnostic en mettant en avant les points forts et les points faibles sur lesquels il serait possible d'apporter des correctifs.

L'objectif de cette étape étant de vérifier si le contenu des modules proposés, correspond bien aux besoins des enfants en termes de contenus, à une approche éducative et ludique de qualité, à la pertinence des moyens humains tant en nombre qu'en compétences.

Il est ressorti que les modalités du partenariat pouvaient être revisitées pour garantir une adhésion plus forte au projet de la part des partenaires éducatifs associés.

En effet, la confiance qu'ils ont accordée à l'action a conduit à une délégation totale sur le versant de la thématique d'éducation à l'environnement et au développement durable, alors que la démarche initiale reposait sur une continuité des apprentissages et d'un ancrage de l'éducation à l'écocitoyenneté sur une durée suffisamment longue, depuis la place que chacun des acteurs éducatifs occupent auprès des enfants.

Dès lors les questionnements se sont portés sur la place du partenariat dans le projet : comment l'intégrer davantage dans les phases de réflexion, de mise en œuvre et de bilan ?

Il m'est très vite apparu que je pouvais piloter un travail en mode projet auprès des partenaires dont certains interviennent en temps scolaire et d'autres en temps périscolaire et extrascolaire.

De plus, ma démarche vise à développer la coopération, la communication et la confiance entre les personnes impliquées dans le projet qui ne possède pas la même culture, les mêmes contraintes. L'une des ambitions de mon action est de permettre aux différents acteurs de sortir de tâches habituelles pour acquérir de nouvelles compétences dans un contexte de croisement des pratiques.

Par ailleurs, je souhaite à travers cet élan renforcer et générer de la motivation, de la responsabilisation et l'innovation autour du dispositif opérationnel et des enjeux d'intérêts collectifs. Enfin, il s'agit aussi de préparer mon équipe à s'ouvrir à un nouveau modèle, selon de nouvelles relations, dans une approche décloisonnée et participative. Autour de cet objectif spécifique GRH, il s'agira pour moi d'avoir la capacité de mettre en œuvre une dynamique managériale et organisationnelle adaptée.

## **5.1. La méthode choisie**

### **- En interne :**

Il s'agit en premier lieu de préparer mon équipe à s'ouvrir à un nouveau modèle, selon de nouvelles relations, dans une approche décloisonnée et participative.

Comme indiqué précédemment, pour garantir la mise en place de ma démarche, il sera tout d'abord indispensable d'expliquer le sens de l'action, les objectifs, les attendus et de définir les moyens qui faciliteront l'appropriation de nouvelles aptitudes.

Prenant en compte que le cadre collaboratif et les évolutions nécessaires, pourraient ne pas totalement correspondre dans leur organisation à tous les environnements et repères professionnels, notamment pour les agents municipaux parfois très attachés à la logique de

hiérarchie et rétifs au changement, j'ai donc opté pour que la composition et l'implication d'un groupe d'agents municipaux sur cette dynamique se constitue en fonction :

- De ceux qui souhaiteront s'inscrire dans ce processus,
- D'une représentation suffisante de tous les domaines de compétences au sein de la division.

La perspective d'un effet d'entraînement de ce groupe auprès de tous les autres collaborateurs est bien-sûr recherchée.

Ainsi, l'information sur l'avancée des travaux et la démonstration des effets positifs sur les agents feront l'objet d'un point à l'ordre du jour de nos réunions hebdomadaires.

#### **- En externe :**

En effet, les programmes éducatifs évoluent et les contributions scientifiques en matière d'environnement nous en apprennent davantage chaque jour. Auprès de l'Education nationale : le travail partenarial engagé de longue date avec les 15 IEN de chaque circonscription avec l'appui des conseillers pédagogiques a permis de tisser de bonnes relations. Néanmoins, comme je l'ai déjà évoqué, il est important d'aller plus loin dans la collaboration en cours au travers notamment d'une organisation qui lui donne plus de place à nos côtés et notamment :

- Auprès d'organismes ou d'associations spécialisées : si ces structures ont toujours été associées en amont de nos propositions éducatives, nous n'avons avec elles qu'un lien distancié qui ne nous permet pas de bénéficier de leur implication à nos côtés en continu.
- Auprès des associations ou équipements sociaux : nous connaissons bien l'ensemble de ces acteurs éducatifs avec qui nous entretenons de bonnes relations et qui font appel à nous sur les temps périscolaires et extrascolaire mais nous ignorons comment ils intègrent de façon opérationnelle l'éducation à l'environnement dans leur projet éducatif.

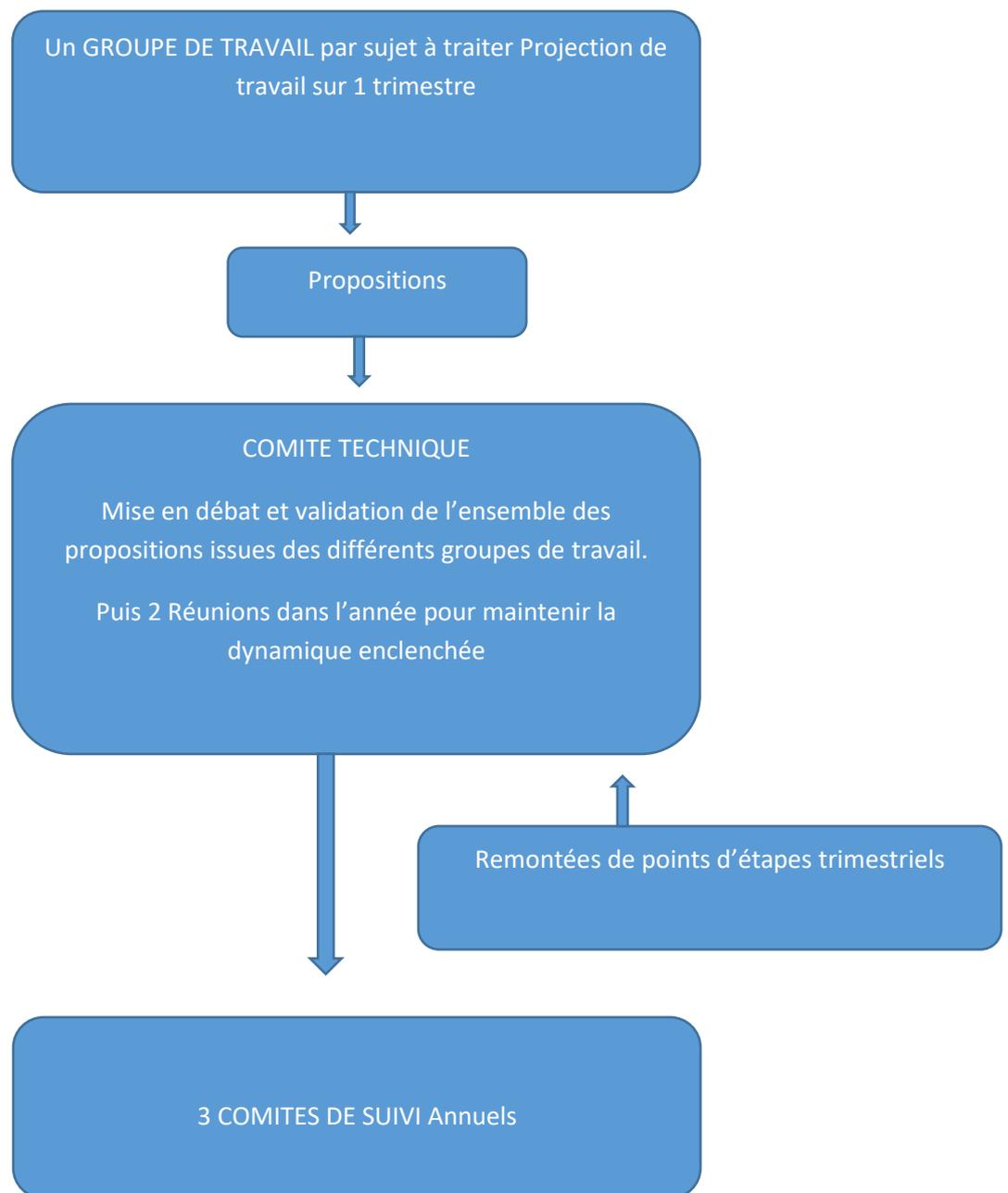
Au regard de ce constat, il semble utile de s'appuyer sur la présentation du bilan annuel que nous réalisons pour leur en faire une présentation et engager tous ensemble un processus pour nous permettre de travailler en mode projet.

Pour autant, certains préalables devront être posés pour pouvoir avancer, car les champs de compétences, les cultures professionnelles et les organisations de chacun des acteurs associés sont toutes différentes et doivent faire face à des contraintes et des limites que nous devons connaître pour définir un projet réaliste qui trouvera son prolongement dans sa mise en œuvre opérationnelle.

## 5.2. Organisation

La dynamique engagée autour des axes et objectifs définis par ce travail collaboratif, doit pouvoir s'inscrire sur des choix d'organisation et modes opérationnels favorisant l'émergence concrètes de propositions et de pistes d'évolutions :

- Réunions internes : la construction d'une fiche à destination des enseignants, nous permet d'évaluer au fil de l'eau notre intervention. Elle laisse la place pour des suggestions. (annexes 12). Si à l'analyse d'un grand nombre d'entre elles il ressort majoritairement une satisfaction de l'action sans aucune observation, un faible pourcentage fait état de propositions ou d'adaptations à mener. De même, nous n'avons pas élaboré une fiche pour les équipements sociaux et de loisirs et nous allons à cette occasion la mettre en place pour mesurer la cohérence de notre action avec les leur. C'est donc sur ces évolutions à conduire que le travail partenarial se centrera.
- Réunion de mobilisation partenariale en associant l'ensemble des acteurs éducatifs. Ce sera l'occasion d'une présentation des bilans des 2 dernières années. Il fera ressortir les points positifs et mettra en exergue ceux qui méritent d'être retravaillés ensemble. Sur la base d'une classification des différentes améliorations à conduire, des groupes de travail seront créés. Ils se composeront d'une représentation de tous les acteurs, pour associer l'ensemble des compétences spécifiques et favoriser ainsi la mise en relation des partenaires.
- Elaboration d'un calendrier de travail qui ne devra pas refléter une charge de travail trop importante pour les partenaires ; une fois la dynamique enclenchée il sera plus facile d'encourager leur participation en fonction des besoins.
- Proposition d'une organisation qui s'appuiera sur diverses instances, dont j'assurerai l'animation selon le schéma suivant :



## Échéancier prévisionnel de mise en œuvre

Actions	Observations	PERIODE/DATES								
		09-20	10-20	11-20	12-20	01-21	02-21	03-21	04-21	05-21
Réunions internes										
Constitution d'une équipe éducative	Coordonnateurs et animateurs.									
Analyse des bilans enseignants	Prise en compte des bilans année N-1.									
Élaboration d'un calendrier de travail										
Constitution du comité technique										
Recrutement										
Constitution des comités de suivi territorialisé										
Planification des interventions										
Mise en place des interventions										

### Covid 19 : impacts et organisation de nos modes opératoires

La Covid 19 et la période de confinement ont quelque peu retardé la mise en place du projet de développement dans sa globalité. Bien que cela n'ait pas eu d'incidence sur la mise en place opérationnelle des interventions au sein des classes et équipements sociaux et de loisirs depuis cette nouvelle année scolaire. C'est à contrario l'accueil des publics sur nos équipements qui a été davantage impacté.

En effet, L'accueil des scolaires sur l'équipement municipal de l'Enjeu et les différentes structures de la division animation eco-citoyenne ont été mis en suspend, en application du décret interdisant les sorties scolaires. Les différents protocoles sanitaires mis en place par le ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports m'ont contraint à réajuster les projets et le personnel.

Par ailleurs les contraintes liées à la pandémie de la covid 19, m'ont emmené à redéfinir les plannings des rencontres partenariales (Comité technique et comités de suivi territorialisé) avec notamment un report à l'exercice 2021 de l'installation de ces instances.

## **Groupes de travail :**

Participants : enseignants/directeurs d'école, représentants des Fédérations d'Education Populaire, représentants de l'Union des Centres Sociaux, représentants d'associations spécialisées, la Métropole avec qui un travail a déjà été amorcé au travers de plusieurs rencontres « rencontres fertiles » correspondant ARBE (Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement), agents de la Division.

Fréquence des rencontres : 1 fois en présentiel sur un trimestre.

Production de propositions : Janvier à Mars pour une remise des productions en avril.

## **Comité technique :**

Participants : Responsable du Service de la Jeunesse, IEN, Cellule des Politiques éducatives Education nationale, ARBE, Présidents des associations spécialisées, services municipaux œuvrant dans le domaine de l'environnement, la métropole.

Fréquence des rencontres :

Cette instance composée de décideurs se réunira 2 fois par an :

- La première rencontre se tiendrait en Janvier pour une validation des propositions. Par la suite cette date sera maintenue pour une présentation du bilan final de l'année précédente.
- La deuxième rencontre serait organisée en juin pour un point d'étape et une projection de la rentrée scolaire de l'année à venir et intervient sur l'évaluation.

Production de documents :

- Préparation du Comité technique : réalisation d'un document de présentation de la démarche, des acteurs engagés, des propositions.
- A l'issue du Comité technique un compte rendu sera adressé à tous les acteurs engagés dans la démarche de telle manière à ce que les décisions arrêtées puissent entrer en application sur le terrain.

## **Comités de suivi :**

Participants : afin d'assurer une bonne visibilité des changements attendus, cette instance se tiendra au plus près du territoire, selon nos modalités d'organisation autour de nos 4 secteurs : Nord, sud centre sud et Enjeu. Il est donc prévu d'associer les acteurs éducatifs qui œuvrent au quotidien sur ces territoires : les enseignants/directeurs d'école, représentants des Fédérations d'Education populaire, centres sociaux, associations environnementales, agents sectorisés de la Division.

Fréquence des rencontres : 1 réunion par trimestre semble suffisante et adaptée pour obtenir une implication des participants.

### Production de documents :

- Une synthèse des échanges sera rédigée pour chacune des 4 rencontres territoriales trimestrielles. Afin de simplifier et d'encadrer au mieux ces temps, une trame autour de quelques questions servira de fil conducteur. A l'issue des rencontres territoriales, une compilation des synthèses de tous les territoires sera réalisée pour servir au point d'étape et bilan annuel qui sera présenté en Comité technique et seront utilisés dans le processus d'évaluation.

Les réunions d'équipe seront des temps privilégiés pour mesurer l'appropriation de la méthode, de vérifier s'il est nécessaire de prévoir des mesures de régulation ou de formations (médiation professionnelle) et d'identifier les apports de connaissances liés à l'interdisciplinarité. Cette nouvelle approche qui s'appuie essentiellement sur la mise en relation des acteurs, ne devrait pas a priori entraîner de surcoûts de fonctionnement majeurs. Pour autant, cette structuration appelle à observer une certaine prudence dans la mesure où certaines évolutions pourraient avoir une incidence directe sur le budget.

## **6. MOYENS HUMAINS ET MATERIELS**

Au niveau administratif : la gestion de ces nouvelles dispositions repose sur une assistance administrative en capacité d'assurer la planification des rencontres (prise de rendez-vous, recherche de lieux de réunions, mobilisation des acteurs par téléphone, mail), mise en forme de documents, réalisation de tableaux et d'une base de données...

Il semble au regard du fonctionnement actuel, que cette fonction administrative devra être renforcée.

Au niveau opérationnel : les agents mobilisés pour participer à cette démarche vont devoir dégager du temps et ne seront pas en mesure de conduire leur mission pleinement.

Par ailleurs, même avec une augmentation maîtrisée de postes d'animateurs, cette hypothèse va très vraisemblablement émerger.

En effet, la mise en relation entre divers acteurs éducatifs va très certainement faire état de besoins nouveaux qui vont devoir être pris en compte. Dès lors il deviendra incontournable d'apporter des réponses aux attentes des publics pour conforter la poursuite de la dynamique des acteurs éducatifs associés.

A cet effet, il paraît raisonnable de fixer un pourcentage d'augmentation graduelle du budget de fonctionnement selon une prévision sur 3 ans, à raison de 5 à 10 % par an.

## **6.1. Les modalités d'interventions**

L'Agenda 21 Jeunesse délivre aux jeunes marseillais un message pédagogique adapté à leurs besoins conformément aux constats suivants :

- L'éducation à l'environnement doit se traduire par un apprentissage de certaines valeurs et normes applicables au quotidien.
- Tout message éducatif doit être diffusé par l'ensemble de la communauté éducative et de manière cohérente.
- Les activités éducatives et ludiques doivent être complémentaires aux enseignements scolaires et doivent prendre en compte les rythmes biologiques des enfants.
- Les programmes d'actions résultant de la mise en place du projet sont élaborés, suivis et évalués en concertation avec l'ensemble des acteurs du dispositif.

L'Agenda 21 Jeunesse est mis en œuvre avec les différentes institutions volontaires et l'ensemble de la Communauté Educative durant les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires :

### **A. L'Agenda 21 Jeunesse et le temps scolaire**

En accord avec les équipes pédagogiques, des écoles élémentaires qui le souhaitent pourront développer en partenariat avec les équipes éducatives de la division animations éco citoyennes de la Ville de Marseille, des programmes d'actions liées à l'Agenda 21 Jeunesse.

- L'action doit être inscrite au projet d'école
- Les thèmes sont choisis par les enseignants dans la liste des thématiques proposées par le service de la jeunesse
- Les temps scolaires consacrés à l'Agenda 21 Jeunesse sont déterminés en fonction de l'organisation de la classe et répondre au socle commun de connaissances et de compétences et de culture.

Les animateurs élaborent en concertation avec les enseignants, un programme d'actions concernant leur environnement proche et leur proposent une information globale sur les thèmes retenus.

### **B. L'Agenda 21 Jeunesse et le temps périscolaire**

Les ACM du mercredi, sont l'occasion de sensibiliser les enfants et les jeunes au projet de l'Agenda 21 Jeunesse dans les équipements sociaux et de loisirs bénéficiaires du dispositif. A cet effet des animations spécifiques sont proposées autour des thèmes liés à l'éducation à l'environnement.

### **C. L'Agenda 21 Jeunesse et le temps extrascolaire**

Durant les temps extrascolaires, les actions "Agenda 21 Jeunesse" seront poursuivies le plus largement possible par le Service de la Jeunesse de la Ville de Marseille en lien avec les Équipements Sociaux, les associations et les accueils de loisirs municipaux. Elles concernent aussi les préadolescents et les adolescents.

Par ailleurs, un équipement dédié à l'Agenda 21 Jeunesse (ENJEU – ENvironnement JEunesse) est développé avenue Colgate dans le 9<sup>ème</sup> arrondissement de Marseille à proximité immédiate du massif des Calanques.

Il a pour objectif :

- D'aider les équipements sociaux à mettre en place un « Agenda 21 de Quartier ».
- De proposer des actions aux jeunes Marseillais, dans les domaines de l'éducation à l'environnement les mercredis et durant les vacances scolaires.
- De proposer aux équipements sociaux des outils pédagogiques dans les domaines de l'éducation à l'environnement.
- D'organiser des manifestations inter-quartiers sur des thèmes communs à plusieurs Agendas 21 de Quartier.

Lieu de rencontre, ce centre permet des échanges et favorise donc la mixité sociale.

Grâce à l'Agenda 21 Jeunesse, les jeunes Marseillais apprennent que la création d'un avenir viable passe par une réflexion quotidienne, chaque attitude, chaque choix, pouvant avoir des conséquences importantes tant pour les personnes que pour la collectivité et l'environnement qui la supporte. Grâce à cette action, nos jeunes citoyens s'accoutument aux grands principes du développement durable que sont la précaution, la prévention, la bonne gestion, la responsabilité, la participation et la solidarité.

Il m'a semblé aussi évident que les apprentissages devaient se faire de façon ludique. Ils doivent répondre à trois critères essentiels :

- La prise en considération des différentes échelles de chacun des thèmes abordés (le local et le global, ici et ailleurs, le court terme, le long terme).
- La prise de conscience de l'interaction des différents thèmes, de la pluralité des réponses et des solutions. Aborder un sujet peut renvoyer à évoquer d'autres questionnements dans d'autres thèmes.
- Le programme Agenda 21 jeunesse se décline au travers d'ateliers adaptés aux différentes tranches d'âge et menés sur tous les temps de l'enfant et des jeunes (scolaire, périscolaire et extrascolaire).

## 6.2. Les ressources humaines

J'ai la responsabilité d'une division qui compte 68 personnes. Je suis chargé en lien avec la Direction Générale Adjointe des Ressources Humaines de mettre en place la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) : j'anticipe et préviens les besoins en ressources humaines (recrutements et départs des personnels). De plus, il est important que je fidélise les équipes. C'est pourquoi je mets en place un management bienveillant, avec une communication fluide et efficace. Je m'efforce de trouver des conditions de travail satisfaisantes et des formations adaptées et spécifiques à l'ensemble du personnel placé sous mon autorité. La gestion de la carrière d'un agent de son entrée à sa sortie : évolution de ses compétences, avancement, mobilité, retraite... font aussi partie de mes attributions.

J'anticipe les besoins, et je construis des formations en adéquation avec l'évolution des métiers de l'animation et des diplômés de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport. Je tiens compte du cadre d'emploi des adjoints d'animation et des animateurs territoriaux de la filière animation de la fonction publique territoriale.

La formation des agents aux supports pédagogiques utilisés dans le cadre de leurs missions, et l'obtention des différents agréments délivrés par les partenaires du projet (Education Nationale Préfecture de Police) représente un enjeu majeur que je mets en œuvre. Il me paraît nécessaire de donner les moyens et outils aux personnels afin d'atteindre les objectifs du service en tenant compte de l'évolution de l'environnement.

Je communique et j'échange avec les organisations syndicales, car elles sont associées aux grandes décisions en matière de ressources humaines (RH). Ces organisations peuvent aussi intervenir dans des situations de conflits pour lesquelles je suis amené à intervenir.

Je prends en charge également la gestion administrative du temps de travail (application et contrôle du respect des règles), la gestion des temps d'activités (service fait), la gestion des carrières, la gestion des dossiers individuels des agents, des bilans sociaux, des enquêtes sur les conditions de travail (Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail), et sur le climat social, les études sur les postes de travail et les compétences, l'évolution des fiches de poste, référentiels emplois, compétences, formations.

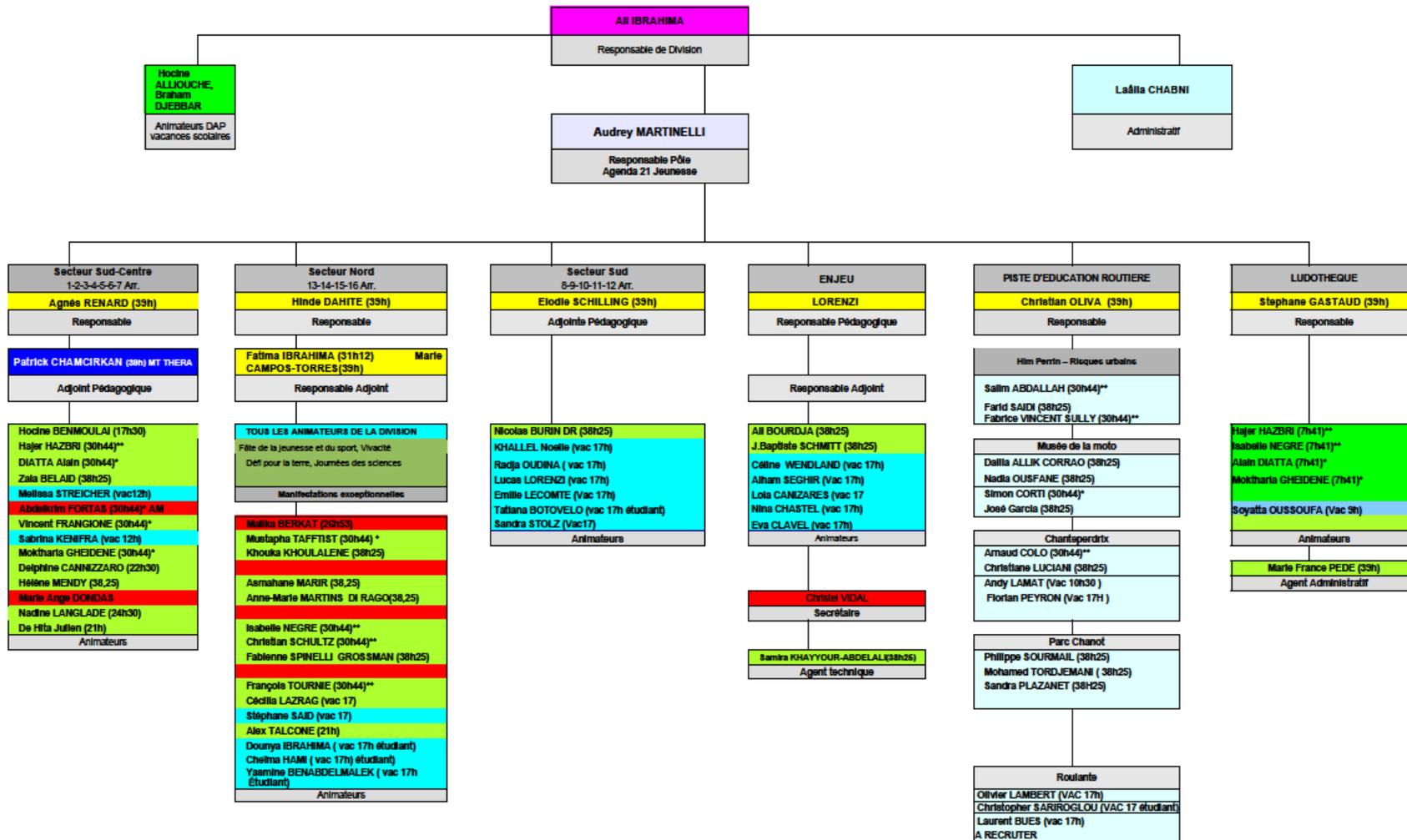
Pour ces missions je travaille en étroite collaboration avec le pôle des ressources humaines du Service de la Jeunesse et le pôle comptabilité en ce qui concerne le volet financier.

L'appréciation via les entretiens professionnels d'évaluation du personnel est un outil de gestion des ressources humaines et un acte fondamental de mon management, ainsi que l'évaluation du personnel, outil très important dans le cadre d'un processus de GPEC. L'entretien professionnel remplace la notation il est annuel et individuel. Il est un moment privilégié de dialogue et d'échange entre l'agent et le supérieur hiérarchique direct. Il y a lieu d'apprécier les résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés, d'analyser les écarts entre les objectifs fixés et ceux effectivement atteints en tenant en compte des moyens dont il dispose, des conditions d'organisation et de fonctionnement du service.

En effet, le système d'appréciation ou d'évaluation me permet de réunir les informations nécessaires pour construire les différents programmes de gestion des Ressources Humaines et asseoir les décisions concernant les carrières des salariés.

Une équipe de 68 agents est affectée sur le dispositif. Particulièrement experte au niveau pédagogique et formée aux questions environnementales grâce aux programmes de formations que je pilote, elle peut conduire de manière ludique les différents thèmes traités.

**ORGANISATION JANVIER 2020**  
**Division Animations Eco citoyennes**  
**Agenda 21 Jeunesse**



AM  
 MT THERA \* Mutualisé les mercredis  
 \*\* Mutualisé les mercredis et vacances scolaires

### 6.3 L'approche budgétaire et financière

Le budget du Service de la Jeunesse est de 15 423 534,00 € hors coût du personnel qui n'est pas imputé sur le budget de fonctionnement du service. Le coût de personnel est indexé sur les lignes budgétaires de la DGRH (Direction Générale des Ressources Humaines).

#### Budget du projet

<b>BUDGET GLOBAL DE L'ACTION</b>					
<b>DEPENSES</b>			<b>RECETTES</b>		
Nature	Libelle	Montant	Nature	Libelle	Montant
611	Contrat de prestation de service marché public	30 000 €		Dotation Fonctionnement	<b>937 169 €</b>
6248	Frais de transports	140 000 €			
60632	Fournitures de petit Equipement	160 000 €			
6068	Autres matières et fournitures	67 000 €			
6228	Rémunérations d'intermédiaires et Honoraires	10 500 €			
6065	Livres disques	5 500 €			
6238	Publicité publication	10 000 €			
	Masse salariale personnel Vacataire	514 569 €			
	<b>TOTAL</b>	<b>937 169 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>937 169 €</b>
	Charge supplétive personnel Statutaire	1 640 754 €		<b>DGARH Salaire</b>	1 640 754 €
	<b>TOTAL</b>	<b>2 578 323 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>2 578 323 €</b>

#### Les principes budgétaires de la collectivité

La Direction des Finances met en œuvre la politique budgétaire et financière décidée par l'exécutif et votée en Conseil Municipal, en veillant au respect des grands équilibres financiers de la Collectivité.

Ses missions générales sont :

- La préparation des différentes étapes budgétaires (Orientations Budgétaires, Budget Primitif, Décisions Modificatives),
- Le suivi du plan pluriannuel d'investissement,
- La réalisation d'analyses financières rétrospectives et prospectives,
- L'organisation et le contrôle de l'exécution budgétaire en liaison avec l'ensemble des services municipaux et le comptable public,
- L'établissement du Compte Administratif,
- La communication budgétaire et financière.

### **Le débat d'orientations budgétaires :**

Dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget, un débat est organisé sur les orientations de la Ville en matière budgétaire. Ce débat d'orientations budgétaires (DOB) permet au Conseil Municipal de discuter les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités retenues dans le Budget Primitif, et d'être informé sur l'évolution de la situation financière de la collectivité, notamment en ce qui concerne l'évolution des principaux postes budgétaires. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par le conseil municipal avant le 15 avril (30 avril pour les années électorales) de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

### **Le Budget Supplémentaire :**

Le budget supplémentaire, établi généralement au second trimestre de l'année, a essentiellement pour objectif de reprendre les résultats budgétaires de l'exercice précédent et permet également de modifier les prévisions du budget primitif. Toutefois, ces résultats, désormais connus plus tôt grâce à l'utilisation de moyens informatiques, sont le plus souvent repris dès le budget primitif. Il est généralement soumis au vote du conseil municipal avec le compte administratif ou ultérieurement.

### **Les Décisions Modificatives :**

Les prévisions inscrites au budget primitif, peuvent être modifiées en cours d'exercice par le conseil municipal, par des décisions modificatives. L'arrêté de clôture établi après la journée complémentaire, seuls les transferts de crédits à l'intérieur d'un même chapitre budgétaire sont pris en compte dans ce document. Il est transmis au comptable sans vote du conseil municipal, le montant global des crédits votés n'étant pas modifié. Le changement de la gouvernance municipale peut avoir des impacts sur les budgets alloués.

### **Le Compte Administratif :**

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif du budget principal et des budgets annexes. Le compte administratif rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) et présente les résultats comptables de l'exercice. Ce document est soumis pour approbation au conseil municipal qui l'arrête définitivement par un vote au plus tard le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

### **La procédure de marchés publics :**

Le Pôle Marchés Publics du Service de la Jeunesse a pour mission de préparer techniquement administrativement et juridiquement les marchés publics nécessaires au bon déroulement des activités du Service.

Les agents de ce pôle doivent pouvoir proposer les procédures les plus adaptées à mettre en œuvre en fonction des besoins. Ils rédigent les pièces du DCE, et font le lien avec la DMP qui assure une veille juridique de tous les marchés publics de la Ville. Ce pôle a également pour mission de conseiller et rédiger des documents juridiques nécessaires à la réalisation des accords cadre.

## Ma responsabilité et mon implication dans les décisions et évolutions budgétaires

Mon rôle consiste à définir très précisément les besoins pour le lancement des marchés. Estimation du budget nécessaire, spécifications techniques (CCTP). Je participe en lien direct avec le Pôle Marché :

- Au retro-planning des différentes étapes du marché public
- À la rédaction du DCE
- À la détermination des critères appropriés
- Au contenu du marché public (prix - durée du marché - délais d'exécution)
- À l'analyse des offres des candidats
- À la gestion et au suivi technique et opérationnel du marché public, par la vérification de l'application des clauses techniques et particulières du candidat qui sera retenu
- À la vérification et attestation du service fait par le titulaire du marché public.

Le pôle marché public du Service de la Jeunesse est chargé, en lien direct avec la DMP :

- Du choix du mode de passation du contrat en fonction de la computation des seuils
- Du lancement de la procédure (publicité)
- De la gestion des relations avec les candidats
- De l'attribution des offres
- De la rédaction du « Raco »<sup>10</sup>
- De l'information des candidats non retenus
- De la formalisation du contrat avec l'attributaire
- Du contrôle de légalité
- De la notification du marché public.

Je porte le « Raco » à la connaissance des élus dans le cadre d'une CAO, au cours de laquelle je donne les résultats de l'analyse des offres que j'ai dirigé, et réponds aux questions des élus afin qu'ils puissent entériner le marché public en toute connaissance.

Le pôle comptabilité du Service de la Jeunesse est ensuite chargé du suivi et de l'exécution financière (engagement et mandatement) du marché public. Je m'assure que ces opérations aboutissent selon un calendrier à respecter.

---

<sup>10</sup> Rapport d'Analyse des Candidatures et des Offres

## 6.4. Communication

La communication constitue un levier essentiel pour répondre aux objectifs fixés. En effet, elle est un outil de promotion de la démarche engagée et favorise la cohésion d'une équipe. De même elle accompagne la valorisation recherchée autour des initiatives menées par nos partenaires.

Par la définition d'un plan de communication, je serai en mesure de m'assurer des moyens nécessaires à la réalisation du projet :

- Les espaces de communication à disposition
- Le temps à consacrer
- Les ressources matérielles et humaines disponibles
- Les éventuelles contraintes limites, et opportunités
- La liste de tous les acteurs du projet.
- Le calendrier.

En parallèle, nous disposons d'un pôle Communication qui a pour mission la gestion de la communication interne et externe des services de la Direction Éducation Jeunesse, afin de valoriser les actions organisées ainsi que le travail des agents qui mettent en œuvre celles-ci. Son activité est planifiée à travers un plan de communication annuel, qui permet de déterminer et budgétiser les besoins pour chaque action, événement ou projet des services : print (flyers, affiches, plaquettes de présentation, programmes, guides), numérique (site Ville de Marseille, Emédia, réseaux sociaux), couverture presse et plan médias. Les actions proposées par ma division sont présentes sur le site marseille.fr dans l'onglet Éducation à l'environnement ce qui permet aux partenaires d'avoir une lisibilité sur les propositions d'actions. Le programme Agenda 21 Jeunesse paraît également dans la brochure des offres éducatives et citoyennes éditée chaque année par la ville de Marseille en partenariat avec l'académie d'Aix-Marseille et distribué à l'ensemble des 470 écoles de la ville et aux équipements sociaux et de loisirs. Les actions mises en place dans le cadre de l'Agenda 21 Jeunesse sont également visible sur l'intranet de la ville de Marseille, le magazine les municipaux, et le journal de l'éducation.

## 7. DEMARCHE ET SUPPORTS NECESSAIRES A L'EVALUATION

Prévue dès l'origine du projet, l'évaluation va me permettre de mesurer les écarts entre les objectifs stratégiques de départ et les résultats obtenus au terme de chaque année. Sur cette base de conclusions, il sera par la suite plus aisé d'apporter des correctifs pour se rapprocher davantage de sa finalité. L'évaluation est ici considérée comme un facteur de vie du projet dans sa poursuite afin de tirer tous les enseignements, d'anticiper sur tous les facteurs d'améliorations et d'agir dans la pérennisation des finalités éducatives.

## CONSTRUCTION DES CRITERES ET DES INDICATEURS :

Ils sont conçus pour répondre à l'exigence de l'évaluation, c'est pourquoi la définition des critères et des indicateurs choisis seront des instruments de mesure en capacité de qualifier et de mesurer si les objectifs poursuivis sont bien remplis.

Il est apparu au regard de ce projet de prévoir la première période d'évaluation sur une durée de 3 ans plus réaliste et plus adapté aux ambitions de ce dernier qui portent notamment sur des changements de comportement :

- au terme d'une première année de mise en œuvre du projet, permettant l'intégration d'éléments correcteurs,
- à la fin de la 2<sup>ème</sup> année, qui sera une phase de stabilisation du projet,
- à l'issue de la 3<sup>ème</sup> année pour une poursuite du projet

Reprise des objectifs	Critères	Indicateurs
* Impulser et adopter des comportements favorables à la préservation de l'environnement et la notion du "bien commun"	Acquisition de nouveaux comportements auprès des jeunes	- Nombre d'actions/projets de sensibilisation développés sur ce thème - Nombre d'enfants concernés
* Faire prendre conscience que le développement durable correspond aux besoins des générations actuelles et futures	Sensibilisation des encadrants éducatifs autour des enjeux	- Nombre de participants aux formations dispensées dans ce cadre, échanges de pratiques
Permettre aux enfants Marseillais d'apprendre à être responsables et de s'approprier les notions d'éco-citoyenneté	Responsabilisation des Jeunes Marseillais	- Nombre d'initiatives dans ce domaine portées par des enfants

Pour mener à bien ce travail, je me suis appuyé sur une projection organisée de la démarche et des outils à développer.

Modalités d'organisation	Calendrier prévisionnel	OUTILS
<b>EVALUATION INTERNE</b>		
Introduire le sujet de l'évaluation – Sensibiliser l'ensemble des agents sur l'intérêt de conduire une évaluation - partage autour de la construction des indicateurs	Point de départ de la démarche : début du projet en fin de phase de conception	PPT sur les principes de l'évaluation qui a servi de support aux échanges
Partir de la démarche engagée auprès des agents pour introduire les outils nécessaires à l'évaluation interne qu'ils pourront produire en continue	Au début de la mise en œuvre du projet, pour s'assurer des conditions de réalisations (objectifs, moyens, opportunités/menaces) A mi-parcours du projet En fin de projet	Tableau des écarts projection/réalisation
<b>EVALUATION EXTERNE</b>		
Référencer les participants à l'évaluation Sensibilisation de la démarche d'évaluation auprès des participants pour obtenir le plus grand nombre de réponses (utiliser les divers temps de rencontre partenarial pour introduire la question de l'évaluation)  Conception des outils (en continu, questionnaires numériques ou en ligne et envoi des documents ou courrier d'information contenant le lien avec le site)	Préparation de la mise en place de l'évaluation externe 2 mois et demi avant son rendu (généralement à l'issue d'une année de mise en œuvre) :  - délais accordés aux participants  - retours, temps d'analyse  -synthèse des données externes	Liste des destinataires et identification des outils les plus adaptées en fonction des différents profils :  - Bénéficiaires de l'action  - partenaires de l'action en fonction de leur rattachement (associations, institutions)
Rapport d'évaluation - synthèse de l'évaluation interne et externe	15 jours (en tenant compte d'une remise du rapport à ma hiérarchie et d'une validation pour sa diffusion)	

Afin de pouvoir me permettre de mesurer et évaluer les avancées du projet dans ses différentes phases organisationnelles et opérationnelles, je détermine et organise les supports nécessaires qui vont devoir m'apporter des éléments indicateurs reposant sur différentes strates d'analyses qualitatives, quantitatives et budgétaires :

Le process d'évaluation se construit en partenariat à partir de la complémentarité des expertises et des objectifs du projet. Une dynamique des territoires, qui passe par la prise en compte des partenaires locaux une stabilisation globale de ces partenariats, qui doivent être engagés dans le cadre de conventions, de protocoles et d'outils de suivi, de sorte qu'une cohérence, une restitution et une valorisation globale des actions engagées soient assurées.

OBJECTIFS	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	Critères	Indicateurs
1°) Faire prendre conscience que le développement durable correspond aux besoins des générations actuelles et futures.	Impulser la mise en place d'une culture commune auprès des différents acteurs autour du thème de l'environnement	* Dynamique de réseau	- Nombre d'acteurs inscrits dans la démarche - Nombre de participants aux réunions organisées - Nombre de rencontres basées sur les échanges de pratiques - Nombre de participants sur ces temps d'échanges de pratique
		* Valorisation/promotion des initiatives des actions du réseau constitué	- Nombre de parution d'un journal spécialement dédié au réseau ou sur le site de la Ville de Marseille
	Sensibiliser et accompagner les équipements sociaux et de loisirs à l'intégration d'une politique éducative environnementale dans leur projet éducatif de loisirs.	* Sensibilisation des encadrants éducatifs sur les enjeux environnementaux	- Nombre de participants aux formations dispensées dans ce cadre - Nombre de structures accompagnées dans la mise en œuvre de projets éducatifs de loisirs le thème de l'environnement
2°) Impulser et favoriser l'adoption de comportements favorables à la préservation de l'environnement et la notion du "bien commun".	Accompagner vers des changements de comportements	Acquisition de nouveaux comportements auprès des jeunes	- Nombre d'enfants concernés par les projets portés par l'Agenda 21 Jeunesse et par les partenaires associés. - Nombre d'adultes associés à la démarche
3°) Permettre aux enfants Marseillais d'apprendre à être responsables et de s'approprier les notions d'éco-citoyenneté	Amplifier l'accompagnement de l'enfant dans sa place d'acteur citoyen	Responsabilisation des Jeunes Marseillais	- Nombre d'actions qui favorisent la prise d'initiatives par les enfants - Nombre d'initiatives dans ce domaine portées par des enfants - Nombre d'enfants concernés par ce type d'action

## Évaluation contrôle de gestion et démarche de pilotage

J'ai demandé au service contrôle de gestion de la ville de Marseille, un accompagnement pour la construction d'un carnet de bord et des outils d'évaluation correspondant aux objectifs du projet de développement.

Le contrôle de gestion est un des outils de pilotage de l'administration. Il aide les services à maîtriser la gestion de leurs activités et de leurs objectifs en leur fournissant un cadre pour évaluer, analyser et pour dialoguer sur les phénomènes qu'ils souhaitent mettre sous contrôle.

- La "toile de fond du pilotage" de la ville est son référentiel d'activités. Cette nomenclature qualifie les "services aboutis" rendus à la population. Sur ce référentiel s'imputent les ressources mobilisées pour la production des services aboutis considérés (RH -Crédits -logistique). Cette première approche en forme de Bilan est déjà significative quand on veut s'intéresser à l'allocation des moyens ou discriminer entre les activités obligatoires, importantes ou facultatives. Ce travail a inspiré les réflexions récentes sur les marges de mutualisations.
- Une approche matricielle permet de confronter les activités récurrentes aux enjeux et objectifs que les Directions se donnent. Cette approche dynamique finalise l'action autour des priorités ou du projet politique. On détermine les activités qui contribuent principalement à certains objectifs et on définit les capteurs qui permettront de mesurer la bonne suite des efforts réalisés. Ces indicateurs sont de deux natures :
- Des données de cadrage qui caractérisent le contexte ou le domaine de l'activité
- Les indicateurs qui sont autant de mesureurs de l'effort de performance et de l'atteinte des objectifs

On recense également les projets mis en œuvre qui se caractérisent par le fait qu'ils mobilisent un surcroît de moyens pour améliorer le service rendu ou compléter l'offre de service public. Tout projet peut donc avoir des effets induits soit en améliorant la performance, soit parce qu'il nécessite de nouveaux moyens pour faire fonctionner un nouvel équipement. Ces perspectives devront donc être anticipées.

L'ensemble de ces éléments, rassemblés dans un tableau de bord, constitue un cadre pour le dialogue de gestion. Il ne s'agit pas de "faire du chiffre" mais d'illustrer par des critères et des indicateurs objectives les "phénomènes « que l'on veut mettre sous contrôle ou les réajustements que l'on veut porter au débat. On a donc distingué une phase de conception des indicateurs qui doit les passer au crible des contraintes d'exploitation, pour arriver à un tableau de bord réellement exploitable.

Chaque niveau hiérarchique construit son tableau de bord en sélectionnant les indicateurs pertinents dans ceux des échelons inférieurs, et en enrichissant- le cas échéant - ce bouquet des indicateurs qui lui sont propres.

Dans une perspective globale de pilotage et de suivi, la construction du tableau de bord et des outils d'évaluations seront déterminés avec les partenaires du projet lors des comités techniques et de suivis. Il est primordial que la logique de la démarche et le cadre de gestion soient les mêmes pour tous les partenaires de telle sorte que la même méthodologie préside aux arbitrages nécessaires. Cela n'empêche en parallèle mon service, dans le détail de la gestion quotidienne, d'utiliser les documents existants.

Plus on monte dans la hiérarchie de l'organisation et plus on s'éloigne de la contrainte de la gestion quotidienne des activités par les divisions pour concentrer la vigilance sur les objectifs prioritaires. On pourra donc considérer que la forme du tableau de bord évolue pour illustrer le basculement d'une logique de gestion par activités à une logique de gestion par objectifs et par projets. Il faut, pour le faire, tenir compte des caractéristiques du domaine considéré et du mode management des équipes.

Au total, l'idée est de ne pas construire une " usine à gaz " et de ne pas imposer aux acteurs une charge de gestion exorbitante. Ce qui est mis en exploitation doit être utile au pilotage et au dialogue à chaque niveau de l'organisation. On peut donc faire le choix d'une mise en exploitation partielle, soit d'un tableau de bord simplifié, soit d'un nombre d'activités ou d'objectifs réduits. L'important est de développer une nouvelle approche managériale, et d'instaurer des séquences de dialogue de telle sorte que les arbitrages stratégiques soient confrontés aux arbitrages sur les moyens humains ou financiers.

- Le passage à l'acte est aussi l'occasion de vérifier la cohérence entre le tableau que l'on veut gérer et les données produites par le système d'information.

## CONCLUSION

*Le Développement Durable est « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs »*

L'objet de cet exposé a permis de montrer mon travail, mon investissement et les moyens dont je dispose pour le réaliser.

Il montre en particulier toutes les missions que j'impulse auprès de mes collaborateurs, dans le domaine des ressources humaines. Cela reste le pilier pour une mise en œuvre des actions. Mon management tient compte de l'accompagnement au changement comme préalable indispensable à la réussite des projets par des équipes motivées.

Cela a permis de mettre davantage en lumière le travail des équipes pédagogiques intervenant au sein du dispositif Agenda 21 Jeunesse. Il met également en avant la filière animation créée en 1997, et qui reste une jeune filière des collectivités territoriales.

La construction de ce projet m'a donné l'occasion de trouver encore plus de sens aux actions que je mène et que j'orchestre : l'éducation à l'environnement, la recherche perpétuelle de sens dans les actions entreprises, ainsi que des réponses aux besoins des publics du projet dans un souci d'équité, en direction de l'ensemble des enfants et des jeunes de tout le territoire Marseillais.

Les différents professionnels qui sont intervenus lors de la formation que je viens de suivre les échanges avec les autres stagiaires m'ont beaucoup appris. Leurs enseignements m'ont enrichi et les connaissances que j'ai pu acquérir trouvent une place essentielle, en écho dans mon quotidien professionnel.

Mon parcours en DESJEPS m'aura apporté des connaissances et outils méthodologiques précieux. Cela va me permettre de prendre plus de hauteur pour mener des réflexions dans la politique éducative dans laquelle je suis engagé.

Le Développement Durable constitue un enjeu fédérateur pour tous les acteurs. Bâtir un meilleur partenariat avec les structures accueillant les publics ciblés : l'Éducation nationale, les fédérations d'éducation populaire, la métropole Aix-Marseille-Provence, les associations spécialisées, les centres sociaux Marseillais, les associations œuvrant en direction des enfants et des jeunes, les organisateurs d'ACM, les IME et les centres d'animations des mairies de secteurs. Il est nécessaire que l'institution que je représente continue d'œuvrer en faveur d'une véritable politique d'éducation populaire envers la Jeunesse et pour l'environnement.

Ce projet vise à compléter, accroître et ancrer l'éducation à l'environnement et au développement durable dans les pratiques éducatives conduites par la ville de Marseille et ses partenaires.

Depuis ma prise de fonction à ce poste, cet ancrage de l'éducation à l'environnement dans les activités de la Ville de Marseille a été mon objectif principal. Le schéma structurel, les activités proposées ainsi que les réseaux privilégiés que j'ai pu engager démontrent que cet objectif est acté, au niveau des gouvernances municipales, pour les générations futures.

En effet, bien qu'une véritable politique d'éducation à l'environnement envers la jeunesse ait été mise en place depuis la création de l'agenda 21 Jeunesse, en 2008, dans le cadre du plan « mieux vivre ensemble », les premières rencontres et les orientations de la nouvelle gouvernance municipale montrent une consolidation et un développement sans mesure des actions liées au développement durable.

La création d'une délégation à l'éducation populaire est une première à la ville de Marseille. C'est de surcroît ma délégation de tutelle. Ainsi les pratiques d'éducation populaire sont partie intégrante de la collectivité. D'ailleurs, le conseil municipal de novembre 2020 proposera au vote la délibération du principe de création d'une maison de la nature près de la chaîne de l'étoile dans les quartiers nord de Marseille. C'est là aussi la preuve de la reconnaissance des équipes et des actions que j'initie au service de la collectivité, puisque je suis à l'origine de ce projet.

L'organisation à Marseille du Congrès Mondial de la Nature en 2021 par l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) sera une nouvelle opportunité de mise en lumière les politiques éducatives portées par la Division Animations Eco-citoyennes que je dirige. Ce rassemblement est le plus grand événement de conservation de la nature au monde, il réunira 180 pays, 10 000 congressistes, où plus de 100 000 visiteurs sont attendus. L'Enjeu sera au cœur de ce dispositif.

Les enjeux de l'écocitoyenneté ne sont donc plus à démontrer à la Délégation Générale Adjointe Education Enfance et Social : l'éducation à l'environnement des générations futures marseillaises est actée.

Le travail partenarial impulse une dynamique et reste nécessaire à la poursuite de la dynamique des projets. Rien n'est acquis, la matière est évolutive, je devrai trouver des pédagogies adaptées et adaptables et afin de pouvoir rester force de proposition dans ce domaine primordial pour notre avenir, notre planète et surtout pour l'avenir des générations futures.

## Bibliographie

### Sites :

- <https://www.wikiterritorial.cnfpt.fr>
- <https://www.culture.gouv.fr>
- <http://education.marseille.fr/animations-eco-citoyennes>
- <https://www.education.gouv.fr/le-socle-commun-de-connaissances-de-competences-et-de-culture-12512>
- 
- <https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr>
- [https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=144377](https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=144377)
- <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/observatoire-national-sur-effets-du-rechauffement-climatique-onerc>
- <https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo36/MENE2025449C.htm>

### Ouvrage :

- Bruno Carlier (2017) Mettre en œuvre des agendas 21 outils du développement durable
- PISSALOUX Jean-Luc (2017) collectivités territoriales et développement durable
- RESTOIN Albert COROND Maurice (2008) Education Populaire Enjeu démocratique
- LEBON Francis (2016) l'Education Populaire au tournant du XXI siècle
- ALLEMAND Sylvain (2012) Développement durable et moi, Qu'est que je peux faire
- ALLEMEND Sylvain Le développement durable monde d'aujourd'hui
- PERRALDI Michel DUPORT (2015) Claire SAMSON Michel Sociologie de Marseille
- OFREDI Claudine (2003) La dynamique de l'évaluation face au développement durable

### Cadre légal :

- Code de la commande publique
- Code de l'action sociale et des familles
- Code de l'éducation



COLLÈGE COOPÉRATIF  
PROVENCE ALPES MÉDITERRANÉE

**Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse, de l'Education Populaire  
et du Sport**

**Région SUD (PACA)**

## **ANNEXES**

# TABLES DES ANNEXES

	<b>Page</b>
<b>ANNEXES LIEES A LA VILLE DE MARSEILLE</b>	
Annexe 1 : Délibération du conseil municipal : « Mise en place du dispositif Agenda 21 Jeunesse »	57
Annexe 2 : Délibération du conseil municipal « <i>Création de l'Agenda 21 Jeunesse</i> »	60
Annexe 3 : Délibération du conseil municipal « <i>Création de l'équipement municipal ENJEU</i> »	63
Annexe 4 : Plan mieux Vivre ensemble	65
Annexe 5 : Rapport du développement durable à Marseille	67
Annexe 6 : Les enjeux des politiques territoriales « petite enfance, enfance et jeunesse »	73
Annexe 7 : Activités éducatives culturelles et citoyennes	82
Annexe 8 : Plaquette de présentation A21J	86
Annexe 9 : Récapitulatif Fréquentation 2016-2017-2018 -2019	89
Annexe 10 : Les rencontres fertiles	93
Annexe 11 : Socle commun de connaissances de compétences et de culture	97
Annexe 12 : Fiche bilan enseignant	98
Annexe 13 : Convention partenariat	99
Annexe 13.1 : Convention partenariat Education Nationale IEN	108
Annexe 13.2 : Convention partenariat Education Nationale DASEN	111
Annexe 14 : Guide de rédaction fiche de poste	114
Annexe 15 : L'entretien professionnel	118

VILLE  
DE  
MARSEILLE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Séance du 6 Octobre 2008*

PRESIDENCE DE MONSIEUR Jean-Claude GAUDIN, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône.

L'Assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 76 membres.

**08/0825/SOSP**

**DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE URBAINE - DIRECTION  
DE LA JEUNESSE - Mise en place du dispositif Agenda 21 Jeunesse.**

08-16785-JEUNE

- 0 -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe déléguée à la Jeunesse et aux Animations dans les Quartiers, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Dans son chapitre 28, la déclaration du Sommet de la Terre de Rio en 1992, incite les collectivités à élaborer des Agendas 21 locaux en y impliquant fortement l'ensemble des acteurs locaux.

Ces Agendas 21 locaux doivent permettre d'engager les acteurs d'un territoire à se projeter dans l'avenir, à identifier les défis, et à définir les grandes orientations de progrès liées au développement durable.

Aussi, et dans le cadre de la politique éducative qu'elle conduit en lien étroit avec l'ensemble de la communauté éducative, la Ville de Marseille souhaite instaurer pour les enfants de la commune un dispositif d'éducation à l'environnement intitulé Agenda 21 Jeunesse.

En effet, le développement durable passe impérativement par l'éducation des jeunes citoyens à l'environnement de manière à leur donner conscience de l'interaction entre l'individu et son milieu, et leur apporter les moyens d'acquérir une attitude soucieuse de la protection de la terre et de ses richesses.

L'Agenda 21 Jeunesse délivrera aux jeunes marseillais un message pédagogique adapté à leurs besoins conformément aux constats suivants :

- l'éducation à l'environnement doit se traduire par un apprentissage de certaines valeurs et normes applicables au quotidien ;
- tout message éducatif doit être diffusé par l'ensemble de la communauté éducative et de manière cohérente ;
- les activités éducatives et ludiques doivent être complémentaires aux enseignements scolaires et doivent prendre en compte les rythmes biologiques des enfants ;

- les programmes d'actions résultant de la mise en place du projet seront élaborés, suivis et évalués en concertation avec l'ensemble des acteurs du dispositif.

L'Agenda 21 Jeunesse sera mis en œuvre avec les différentes institutions volontaires et l'ensemble de la Communauté Educative durant les temps scolaires, péri-scolaires et extra-scolaires :

A. L'Agenda 21 Jeunesse et les temps scolaires

En accord avec leur hiérarchie les équipes pédagogiques, des écoles élémentaires qui le souhaitent, pourront développer en partenariat avec les équipes éducatives de la Direction Générale des Affaires Sociales de la Ville de Marseille des programmes d'actions liées à l'Agenda 21 Jeunesse.

- l'action sera inscrite au projet d'école ;
- les thèmes seront choisis par les enseignants dans la liste des thèmes proposés par la Direction de la Jeunesse ;
- les temps scolaires consacrés à l'Agenda 21 Jeunesse seront déterminés en fonction de l'organisation de la classe.

Les animateurs élaboreront en concertation avec les enseignants et les élèves un programme d'action concernant leur environnement proche et leur proposeront une information globale sur les thèmes retenus.

B. L'Agenda 21 Jeunesse et les temps péri-scolaires

Les temps récréatifs de restauration seront l'occasion de sensibiliser les élèves au projet de l'Agenda 21 Jeunesse dans les écoles élémentaires bénéficiant du dispositif. A cet effet des animations spécifiques seront proposées autour des thèmes liés à l'éducation à l'environnement.

C. L'Agenda 21 Jeunesse et les temps extra-scolaires

Durant les temps extrascolaires et les vacances, les actions "Agenda 21 Jeunesse" seront poursuivies le plus largement possible par la Direction de la Jeunesse de la Ville de Marseille en lien avec les Equipements Sociaux. Elles concerneront aussi les préadolescents et les adolescents.

Par ailleurs, un équipement dédié à l'Agenda 21 Jeunesse (ENJEU – ENvironnement – JEUnesse) sera développé avenue Colgate dans le 9<sup>ème</sup> arrondissement de Marseille à proximité immédiate du massif des Calanques.

Il aura pour objectif :

- d'aider les équipements sociaux à mettre en place un « Agenda 21 de Quartier » ;
- de proposer des actions aux jeunes Marseillais, dans les domaines de l'éducation à l'environnement les mercredis et durant les vacances scolaires ;
- de proposer aux équipements sociaux des outils pédagogiques dans les domaines de l'éducation à l'environnement ;
- d'organiser des manifestations inter-quartiers sur des thèmes communs à plusieurs Agendas 21 de Quartier.

Lieu de rencontre, ce centre permettra des échanges et favorisera donc la mixité sociale.

Grâce à l'Agenda 21 Jeunesse, les jeunes Marseillais apprendront que la création d'un avenir viable passe par une réflexion quotidienne, chaque attitude, chaque choix, pouvant avoir des conséquences importantes tant pour les personnes que pour la collectivité et l'environnement qui la supporte. Grâce à cette action, nos jeunes citoyens s'accoutumeront aux grands principes du développement durable que sont la précaution, la prévention, la bonne gestion, la responsabilité, la participation et la solidarité.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE  
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES  
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

**DELIBERE**

- ARTICLE 1** Est décidée la mise en place du dispositif Agenda 21 Jeunesse.
- ARTICLE 2** Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à conclure tout acte destiné à mettre en place ce dispositif.
- ARTICLE 3** Les crédits nécessaires à la mise en place et au fonctionnement de l'Agenda 21 Jeunesse seront imputés sur le Budget Primitif 2008 sur les fonctions 20 et 422 – service 228.

**Vu et présenté pour son enrôlement  
à une séance du Conseil Municipal  
MADAME L'ADJOINTE DÉLÉGUÉE À LA  
JEUNESSE ET AUX ANIMATIONS DANS LES  
QUARTIERS  
Signé : Catherine CHANTELOT-SUQUET**

Le Conseiller rapporteur de la Commission SOLIDARITE ET SERVICES A LA POPULATION demande au Conseil Municipal d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

**Certifié conforme  
LE MAIRE DE MARSEILLE  
SENATEUR DES BUCHES-DU-RHONE**

**Jean-Claude GAUDIN**

VILLE  
DE  
MARSEILLE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 6 Octobre 2008**

PRESIDENCE DE MONSIEUR Jean-Claude GAUDIN, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône.

L'Assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 94 membres.

**08/0824/SOSP**

**DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE URBAINE - DIRECTION  
DE LA JEUNESSE - Arrêt du dispositif des Après-midi Educatifs.**

08-16786-JEUNE

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe déléguée à la Jeunesse et aux Animations dans les Quartiers, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Par délibération n°96/270/CESS du 3 juin 1996, la Ville de Marseille a mis en place le dispositif « Aménagement des Rythmes Scolaires » intitulé par la suite "Après-Midi Educatifs" (AME).

Ce dispositif expérimental et non obligatoire mis en place dans des écoles élémentaires volontaires, devait permettre aux enfants de bénéficier, deux après-midi par semaine, d'activités culturelles et de loisirs.

Conformément à un calendrier spécifique arrêté par l'Education Nationale, ces deux après-midi étaient rattrapés par des heures d'école le mercredi matin, et par des vacances scolaires plus courtes.

Un bilan de ce dispositif fait apparaître que le nombre d'écoles bénéficiaires est très faible eu égard au nombre d'enfants qui, pour leur épanouissement, auraient besoin d'accéder à des loisirs éducatifs. En effet, sur 463 écoles, seules 17 y participent.

Face à ce constat, et considérant en outre les difficultés supplémentaires d'organisation qui apparaissent avec le passage à la semaine de quatre jours dès la rentrée scolaire 2008, Il est apparu préférable à la Ville de Marseille de mettre fin à ce dispositif et, en contrepartie, de développer des actions qui profiteront à un plus grand nombre d'écoles et d'enfants.

Sont ainsi prévus, le renforcement du dispositif Temps Récréatifs de Restauration (TRR) et la création de l'Agenda 21 Jeunesse. Par ailleurs, des besoins publics spécifiques à l'éveil en crèche et aux enfants handicapés seront également pris en compte.

### A. Renforcement du dispositif Temps Récréatifs de Restauration (TRR)

Le TRR consiste en des activités ludiques et pédagogiques conduites dans les écoles pendant la pause de demi-journée à la demande des directeurs d'école.

1/3

Le nombre d'animateurs affectés à ce dispositif sera accru, ce qui permettra :

- d'augmenter à 200 le nombre d'écoles concernées ;
- de faire fonctionner le dispositif deux jours au moins par semaine ;
- d'étendre à deux au plus le nombre d'animateurs présents aux côtés des enfants dans le plus grand nombre de cas possibles ;
- de sensibiliser les enfants au projet de l'agenda 21 Jeunesse.

#### B. Création de l'Agenda 21 Jeunesse

L'Agenda 21 Jeunesse a pour but de transmettre aux enfants, par le biais d'un calendrier d'animations, un message pédagogique ciblé autour du respect de l'environnement (eau, énergie, risque urbain, déchets, air).

Les jeunes Marseillais apprendront que la création d'un avenir viable passe par une réflexion quotidienne, chaque attitude, chaque choix, pouvant avoir des conséquences importantes tant pour les personnes que pour la collectivité et l'environnement qui la supporte. Grâce à cette action, nos jeunes citoyens s'accoutumeront aux grands principes du développement durable que sont la précaution, la prévention, la bonne gestion, la responsabilité, la participation et la solidarité.

Comme pour les AME, le lien entre l'Agenda 21 Jeunesse et l'école est fort. L'Agenda 21 Jeunesse pourra être mis en œuvre dans les écoles élémentaires de la commune.

Les actions « Agenda 21 Jeunesse » pourront ensuite être continuées pendant le temps scolaire par les enseignants qui le souhaitent :

- les thèmes seront choisis par les enseignants dans la liste des thèmes proposés par la Direction de la Jeunesse ;
- l'action sera inscrite au Projet d'Ecole.

Durant les temps extrascolaires et les vacances, les actions « Agenda 21 Jeunesse » seront poursuivies le plus largement possible par la Direction de la Jeunesse de la Ville de Marseille en lien avec les équipements sociaux. Elles concerneront alors aussi les préadolescents et les adolescents.

Un équipement dédié à l'Agenda 21 Jeunesse (ENJEU - ENVironnement JEUnesse) sera développé avenue Colgate dans le 9<sup>ème</sup> arrondissement de Marseille à proximité immédiate du massif des Calanques.

Ce centre fournira des outils pédagogiques dans les domaines de l'éducation à l'environnement et proposera aux jeunes Marseillais des actions et des loisirs éducatifs.

Lieu de rencontre, ce centre permettra des échanges et favorisera donc la mixité sociale.

C. Deux autres besoins publics liés à l'enfance bénéficieront également du redéploiement des moyens financiers et humains des AME

- l'éveil culturel en crèche : doublement des animations dans les 61 crèches municipales ;
- les animations en faveur des enfants handicapés : animations dans dix Instituts Médico-Educatifs (IME) à raison de trois heures hebdomadaires durant le temps scolaire.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE  
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES  
VU LA DELIBERATION N°96/270/CESS DU 3 JUIN 1996  
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE** Est décidé l'arrêt du dispositif Après-Midi Educatifs (AME) mis en place par délibération n°96/270/CESS du 3 juin 1996 sous l'appellation Aménagement des Rythmes Scolaires (ARS).

**Vu et présenté pour son enrôlement  
à une séance du Conseil Municipal  
MADAME L'ADJOINTE DÉLÉGUÉE À LA  
JEUNESSE ET AUX ANIMATIONS DANS LES  
QUARTIERS  
Signé : Catherine CHANTELOT-SUQUET**

Le Conseiller rapporteur de la Commission SOLIDARITE ET SERVICES A LA POPULATION demande au Conseil Municipal d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

**Certifié conforme  
LE MAIRE DE MARSEILLE  
SENATEUR DES BOUCHES-DU-RHONE**

**Jean-Claude GAUDIN**

VILLE  
DE  
MARSEILLE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Séance du 29 Juin 2009*

PRESIDENCE DE MONSIEUR Jean-Claude GAUDIN, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône.

L'Assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 90 membres.

**09/0619/SOSP**

**DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE URBAINE - DIRECTION  
DE LA JEUNESSE - Mise à disposition de salles de l'équipement municipal ENJEU.**

09-18142-JEUNE

- 0 -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe déléguée à la Jeunesse et aux Animations dans les Quartiers, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Dans le cadre de la politique éducative qu'elle conduit en lien étroit avec l'ensemble de la communauté éducative, la Ville de Marseille a, par délibération n°08/0825/SOSP du 8 octobre 2008, décidé de mettre en place pour les enfants de la commune un dispositif d'éducation à l'environnement intitulé Agenda 21 Jeunesse.

Ce dispositif Agenda 21 Jeunesse prévoit notamment le développement d'un équipement baptisé ENJEU (ENvironnement-JEUnesse), situé avenue Colgate, dans le 9<sup>ème</sup> arrondissement, à proximité immédiate du massif des Calanques.

Cet équipement a pour objectif :

- d'aider les équipements sociaux à mettre en place un « Agenda 21 de Quartier »,
- de recevoir les écoles participant au dispositif Agenda 21,
- de proposer des actions aux jeunes Marseillais, dans les domaines de l'éducation à l'environnement les mercredis et durant les vacances scolaires,
- de proposer aux équipements sociaux des outils pédagogiques dans les domaines de l'éducation à l'environnement,
- d'organiser des manifestations inter quartiers sur des thèmes communs à plusieurs Agendas 21 de Quartier.

La Ville de Marseille souhaite pouvoir louer certaines salles de cet équipement à des structures présentant un intérêt particulier pour la population.

1/2

Il est pour cela proposé d'approuver le tarif d'occupation ci-annexé :

- la salle dite Port Pin serait mise à disposition moyennant un tarif de 6,50 Euros par demi-journée ;
- un ensemble situé dans un autre bâtiment et constitué de deux salles et d'un hall d'accueil pouvant servir de salle d'attente, serait mis à disposition moyennant un tarif de 75 Euros la demi-journée.

Par ailleurs, il est proposé de pouvoir, sans contrepartie financière, mettre des salles à la disposition d'associations qui développeraient, en partenariat avec la Ville de Marseille, des projets correspondant aux objectifs de l'Agenda 21 Jeunesse.

Des conventions d'occupation seraient conclues avec les organismes bénéficiaires de ces salles.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE  
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES  
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

**DELIBERE**

- ARTICLE 1** Sont approuvés les tarifs d'occupation ci-annexés pour des salles situées dans l'équipement municipal ENJEU, 21 avenue Colgate dans le 9<sup>ème</sup> arrondissement.
- ARTICLE 2** Les recettes seront constatées au Budget de la Ville de Marseille, nature 752 - fonction 422 - service 228.
- ARTICLE 3** Est autorisée la mise à disposition à titre gratuit de salles de cet équipement à des associations qui développeraient, en partenariat avec la Ville de Marseille, des projets correspondant aux objectifs de l'Agenda 21 Jeunesse.
- ARTICLE 4** Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à signer toutes les conventions d'occupation nécessaires.

**Vu et présenté pour son enrôlement  
à une séance du Conseil Municipal  
MADAME L'ADJOINTE DÉLÉGUÉE À LA  
JEUNESSE ET AUX ANIMATIONS DANS LES  
QUARTIERS  
Signé : Catherine CHANTELOT-SUQUET**

Le Conseiller rapporteur de la Commission SOLIDARITE ET SERVICES A LA POPULATION demande au Conseil Municipal d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

**Certifié conforme  
LE MAIRE DE MARSEILLE  
SENATEUR DES BOUCHES-DU-RHONE**

**Jean-Claude GAUDIN**

# Marseille Mieux vivre ensemble



Notre ville, a valeur d'exemple pour sa capacité à accueillir, respecter l'Autre et ses différences. Nous bénéficions d'un modèle social et de solidarité plus développé qu'ailleurs. C'est pour cela que nous

réussissons à mieux intégrer ceux qui sont « au bord du chemin ». Et c'est pour cela que j'ai mis en œuvre dès 2008, le Plan « Mieux vivre ensemble », qui doit permettre à notre ville de continuer d'affirmer sa spécificité et sa fraternité, à partir de sa transformation que nous voulons harmonieuse et dynamique pour tous.

Dans cette perspective, les élus de la Majorité municipale développent au quotidien des initiatives, en particulier pour l'apprentissage de la citoyenneté, pour l'information électronique, pour la sensibilisation des jeunes au respect de notre environnement, pour l'accès à la santé, et aussi pour l'accueil dans les services publics marseillais. Preuve en a été encore apportée lors de cette semaine thématique.

Ce Plan, doit contribuer à mieux cimenter encore notre pacte social républicain. Il constitue un plus pour notre République, celle que nous voulons une et indivisible.

Un plus pour le respect de soi-même et des autres à partir de règles de bonne conduite dans la société où l'on vit. Un plus pour la tolérance au regard de toutes les différences qui doivent nous rassembler et nous enrichir. C'est pourquoi les 110 projets labellisés « Mieux vivre ensemble » concernent la solidarité, la cohésion sociale, la citoyenneté. Des principes qui constituent, l'ossature de la politique que je conduis depuis 1995 à la Mairie de Marseille.

Toutes les actions menées, en cours ou à venir, témoignent de notre volonté d'affirmer ce rôle de laboratoire social que joue la Ville de Marseille, en France et en Europe, pour intégrer toutes les cultures, toutes les origines et toutes les communautés.

Jean-Claude GAUDIN  
Maire de Marseille,  
Vice-Président du Sénat



PAGE 2  
TOUT CE QUI NOUS RELIE,  
NOUS GRANDIT



PAGE 3  
L'APPRENTISSAGE  
DE LA CITOYENNETÉ



PAGES 5  
MARSEILLE  
MIEUX VIVRE ENSEMBLE



PAGE 6  
UNE DÉMOCRATIE  
CONNECTÉE



PAGE 7  
LE BATAILLON DE  
MARINS-POMPIERS



PAGE 8  
LA SOLIDARITÉ ENTRE  
LES GÉNÉRATIONS



Pour toute information, rendez-vous sur  
[www.marseille.fr](http://www.marseille.fr)

Allo Mairie  
0810 833 813

marseille  
mieux vivre  
ensemble

VILLE DE  
MARSEILLE  
[www.marseille.fr](http://www.marseille.fr)

## L'APPRENTISSAGE DE LA CITOYENNETÉ

DE L'ÉDUCATION À L'ÉCOCITOYENNETÉ  
C'EST UNE ÉVIDENCE : LES ENFANTS D'AUJOURD'HUI SONT LES ADULTES DE DEMAIN.

C'est en les éduquant dès leur plus jeune âge aux problèmes de notre environnement, au sens large du terme, que les mentalités pourront évoluer favorablement pour une société moins égoïste et plus respectueuse de la planète. La Ville de Marseille a créé en 1999 un centre d'éducation à la citoyenneté. De la réflexion menée par un groupe de travail qui œuvre depuis pour la pédagogie à l'écocitoyenneté. Chaque année la Ville de Marseille propose aux enseignants des classes

primaires des écoles publiques et privées des « parcours écocitoyens », combinaison de trois activités complémentaires se déroulant en classe. L'occasion de découvrir des sites comme le Muséum d'Histoire naturelle, les musées, les fermes pédagogiques, le Centre pédagogique de la Mer ou les Archives municipales. Ces « parcours » sont intégrés par les enseignants dans le projet de leur classe, la Ville fournissant tous les documents pédagogiques. Par ailleurs, la Ville de Marseille tra-

veille en soutien et conseil pour tout type de projets en lien avec l'éducation à l'écocitoyenneté et au développement durable. Pour l'année scolaire en cours, 140 classes suivront ces « parcours », soit 3780 enfants. Cette politique innovante de Marseille a été reconnue au plan national : en 2006, la revue professionnelle « La Gazette des Communes » a décerné son « Prix Territoriaux » à la Ville de Marseille pour son travail et son mode de gouvernance.

BERNARD SUSINI

Adjoint au Maire délégué au Développement Urbain Durable, Plan climat territorial



« Nous allons mettre en place une assemblée de jeunes, élus par leurs pairs. Ils vont réfléchir sur la ville dont ils rêvent et présenteront, ensuite, le projet au Maire de Marseille. Certaines de leurs propositions nous montreront des chemins à suivre. »

## L'« ENJEU », SENSIBILISER LES ÉCOLIERS À L'ENVIRONNEMENT

## QUEL MEILLEUR ENDROIT POUR DÉCOUVRIR LA BEAUTÉ DE NOTRE PATRIMOINE ENVIRONNEMENTAL ET EN MESURER TOUTE LA FRAGILITÉ QUE LES CALANQUES DE MARSEILLE ?

Il apparaît donc logique d'avoir choisi les abords de ce joyau naturel pour y implanter l'« Enjeu » un centre de sensibilisation et d'éducation à l'environnement.

Cette structure municipale, unique en France, accueille les enfants et les adolescents, de 9 à 14 ans, pendant les temps périscolaire, extrascolaire et scolaire. Située dans le 9<sup>e</sup> arrondissement, l'« Enjeu » a été inaugurée officiellement le 21 septembre dernier, dans le cadre du lancement du Plan « Marseille mieux vivre ensemble », mais elle fonctionne depuis les vacances scolaires de Pâques 2009 et a déjà reçu plus de 8000 écoliers. Il s'agit d'apporter aux petits marseillais de l'animation et de l'éducation, de leur apprendre le monde qui les entoure et à le respecter. En fait, de les « éveiller et de les sensibiliser à l'environnement » afin de faire en sorte qu'ils soient « des courroies de transmission » pour relayer le message et que celui-ci se traduise dans les faits, au quotidien. L'« Enjeu » dispose de 5 salles, permettant de traiter des thèmes comme l'air, l'énergie, les risques urbains, les déchets et le recyclage, la faune et la flore des calanques, l'eau et la pollution. De plus, elle propose, en extérieur, une mare pédagogique, un jardin aromatique, un système photovoltaïque, deux bacs à compost et une table d'orientation.

Pour que les enfants prennent mieux conscience de la fragilité de la faune et de la flore du massif des calanques, des randonnées pédestres y sont organisées, au cours desquelles leur sont proposés des jeux autour des plantes. Ainsi, les initiateurs du projet espèrent rendre



l'enfant acteur dans la protection de l'environnement », y compris dans la chasse aux bruits. À l'aide d'un sonomètre, les animateurs du centre leur apprennent à appréhender la notion de bruit et à rechercher des solutions pour en diminuer le volume sonore. Ils apprendront aussi à distinguer les sources d'énergie existant dans la nature et ce qu'elles apportent à l'homme ; à construire un abri en argile pour les oiseaux ; à prendre conscience de la possibilité de réduire la quantité de nos déchets à travers nos choix de consommation ou bien encore à trier les déchets dans les bonnes poubelles. L'arbre « Hector », véritable outil pédagogique créé dans un vrai tronç, les sensibilisera par ailleurs à la biodiversité des forêts naturelles et à la nécessité de les protéger.

DANIELLE CASANOVA

Adjointe au Maire déléguée à l'Éducation, Écoles maternelles et primaires

« Nous faisons en sorte que l'école soit aussi un lieu d'apprentissage à la citoyenneté pour tous nos petits marseillais et qu'ils y apprennent notamment à respecter et protéger notre environnement. »



## UNE JOURNÉE AVEC...

Dans le cadre de son Plan « mieux vivre ensemble » la Ville de Marseille a lancé, le principe d'« Une journée avec... » qui permet aux enfants de découvrir le travail quotidien des agents municipaux, leur environnement professionnel et leurs contraintes. Il s'agit de proposer aux enfants des centres sociaux, des maisons

de quartier ainsi qu'aux élèves des classes primaires, de côtoyer, pendant une journée, les métiers exercés par la Ville et qui contribuent à assurer le bien-être dans la ville, la tranquillité publique, l'esthétique de l'espace public. Dès mars 2011, d'autres journées vont s'enchaîner : avec le SAMU Social, les jardiniers et les gardiens des parcs, les policiers municipaux, les cantinières, les techniciens de surface des écoles et des

crèches, les inspecteurs de l'espace public, le service du « détagage », sans oublier le Bataillon de Marins-Pompiers. Les enfants apprendront ainsi à respecter nos personnels, tout en percevant le rôle de l'institution. Cette démarche contribuera à faire apprendre les valeurs civiques et en quoi elles contribuent au mieux vivre ensemble dans la cité. Une opération basée sur le principe du connaître pour comprendre, comprendre pour respecter.

## LA VILLE DURABLE DE DEMAIN

De quelle ville rêvent nos enfants ? Chaque nouvelle génération apporte sa contribution à l'évolution de la cité, qu'il s'agisse des axes de circulation, des types d'habitation ou bien encore des espaces verts.

la réaliser. Les enfants, issus des centres sociaux et des écoles de la ville (2 par école et 2 écoles par arrondissement), se réuniront deux fois dans l'année scolaire, avant de présenter leurs propositions au Maire de Marseille.

Pour qu'elles puissent être mises en place, les enfants devront soumettre des plans d'actions concrets et des projets réalisables afin de voir la concrétisation de leur réflexion et que les sessions suivantes restent motivées.

En donnant la parole à ses juniors et en prenant en compte leurs avis, la Ville favorise l'éducation citoyenne dans une optique : « Ma planète, ma ville, mon quartier et moi ». Et à travers cette « ville durable de demain », elle confirme sa volonté de devenir la métropole leader du développement durable.

Pour donner la parole aux plus jeunes, le Maire de Marseille a souhaité la création d'une instance officielle où les enfants se retrouveront dans une configuration de conseil municipal afin, d'une part d'apprendre le fonctionnement de la démocratie à l'échelle de la Ville, la pratique du métier d'élu, et d'autre part de proposer des projets d'amélioration de vie urbaine. En incitant ces écoliers à réfléchir sur l'application du développement durable au niveau du territoire de Marseille, la Ville contribue à leur apprentissage de l'éducation civique tout en favorisant la concertation citoyenne afin de savoir à quelle ville ils rêvent, à quoi ressemble pour eux une ville durable et comment faire pour



CATHERINE CHANTELOT

Adjointe au Maire déléguée à la Jeunesse et aux animations dans les quartiers



« La Ville de Marseille a mis en place l'« Enjeu », un centre pédagogique pour inciter les enfants à découvrir la nature, à l'apprécier et à l'aimer pour mieux la protéger, avec l'objectif aussi d'en faire de bons éco-citoyens. »

LAURE-AGNÈS CARADEC

Adjointe au Maire déléguée aux Parcs et jardins, Espaces naturels, Piétonnisation et pistes cyclables, Voirie, Circulation et stationnement



« En passant une journée avec le personnel de nos parcs et jardins, les enfants mesurent mieux la nécessité de ne pas abîmer nos espaces verts et de les préserver. »





# SOMMAIRE

Rappel de la méthodologie

LA DÉCLINAISON DE LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

<b>1<sup>ère</sup> finalité:</b>	<b>LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE</b>	p. 5
	1. Flotte de véhicules municipaux 2. Production d'énergies renouvelables	
<b>2<sup>e</sup> finalité:</b>	<b>PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES</b>	p. 6-15
	1. Présence d'oiseaux remarquables 2. Stratégie locale partagée de biodiversité 3. 11 <sup>e</sup> ville la plus verte au monde 4. Actions de sensibilisation et de participation citoyenne 5. Actions de prévention	
<b>3<sup>e</sup> finalité:</b>	<b>COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GÉNÉRATIONS - ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS</b>	p. 16-19
	1. Démarche qualité des crèches - finalisation en 2019 2. Semaine de l'engagement 3. Promotion des actions en faveur des personnes handicapées 4. Le sport, vecteur de santé 5. Les actions dans le domaine de la culture	
<b>4<sup>e</sup> finalité:</b>	<b>DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES</b>	p. 20-21
	1. Mise en œuvre du schéma des achats responsables 2. Préparation d'un plan de gestion des déchets professionnels municipaux 3. Vente aux enchères de matériel en seconde vie 4. Problématiques urbaines santé-environnement 5. Économie d'eau sur les fontaines	



## MÉTHODOLOGIE

L'activité de la Ville est présentée au regard des finalités réglementaires imposées. Afin de permettre d'en mesurer l'évolution, la structure du rapport est relativement identique d'une année sur l'autre.

La partie « bilan » et la partie « prévisionnelle » de ce rapport ont été élaborées sur la base du précédent rapport Développement Durable et des contributions des services pour l'établissement du Rapport d'Orientation Budgétaire.

L'axe analytique comptable Développement Durable n'est pas renseigné par toutes les directions concernées, ce qui empêche d'avoir une vision exhaustive de l'évolution des montants contribuant au DD dans les politiques municipales.

Le budget 2018 consacré à l'environnement a représenté 75 ME sur un budget global de 910 ME soit un peu plus de 8 %.

Le rapport annuel de développement durable a vocation de permettre de mesurer le chemin parcouru dans le cadre des différentes politiques municipales engagées au regard des cinq finalités du développement durable, afin de nourrir la réflexion sur les pistes d'amélioration et définir les axes de progrès.

Il revient à la Ville de Marseille de continuer, voire renforcer sa dynamique développement durable au regard notamment d'un patrimoine conséquent et ancien et des nouvelles réglementations visant à améliorer l'impact des politiques conduites.



## I. LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Pour limiter le changement climatique, la réduction à la source des émissions de gaz à effet de serre (GES) doit rester la priorité.

**Nos principales sources d'émissions municipales sont dues aux déplacements du personnel et des usagers de nos services, à l'approvisionnement en biens et services. Les émissions sont également dues à l'usage d'énergies fossiles pour les bâtiments et la logistique de la collectivité.**

Les objectifs à atteindre ont été fixés au titre du Plan Climat Énergie Territorial (PCET Patrimoine et services 2012-2020) sur les consommations de 2010. **Il vise d'ici 2020 une réduction de 20 % des émissions de GES (Gaz à Effet de Serre), 20 % d'économie d'énergie et une production d'énergies renouvelables en fonction des potentialités de notre patrimoine.**

Le Bilan des Emissions des Gaz à Effet de Serre (BEGES) n'a pu être réalisé en 2018, faute de disponibilité des factures de consommations d'électricité.

### 1. FLOTTE DE VÉHICULES MUNICIPAUX

Un plan de réduction de 30 % de la flotte s'est achevé en 2017 et a permis d'atteindre les objectifs de réduction de 20 % de GES liés au titre du PCET.

Actuellement, la Ville dispose de 160 véhicules hybrides. L'objectif est d'atteindre 20 % de véhicules hybrides sur le parc global de véhicules légers et ainsi remplir les objectifs de la loi de transition énergétique du 17 août 2015. La Ville commence à s'équiper très progressivement de véhicules électriques avec l'installation de bornes de recharges. La sensibilisation à l'écoconduite se poursuit. Près de 200 agents sont formés chaque année.

### 2. PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

**Les 50 000 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques en toiture sur 61 équipements municipaux (intra-muros) ont permis la production de 6,21 GWh représentant environ 17,7 % de la production annuelle d'électricité photovoltaïque sur la Ville (environ 35 GWh produits, données 2016 Atmosud) et une recette, sous forme de redevance annuelle, de 64 000 € TTC sur la base des productions réelles.**

**Extra-muros :** la production de la centrale au sol située à St Martin de Crau produit 16,8 GWh/an d'électricité photovoltaïque injectée dans le réseau d'ERDF et permet l'obtention d'une redevance de 75 000 €/an.



Trophée 2018 de l'éclairage exemplaire dans la catégorie « sites en valeur du patrimoine » (des Trophées de l'éclairage exemplaire AFE / D'ERcience Territoriale 02)

Axi de Trophée © Groupe SNEF



**II. PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES**

**AU BÉNÉFICE DES MARSEILLAIS**

La Ville compte deux nouveaux jardins : Parc de Bougainville 15 (4 ha) et le jardin Michel Lévy 6'. De futurs parcs viendront compléter le patrimoine vert dans les années à venir : fin 2019 parc de la Jume 9\* (3,2 ha), parc Saint Charles 3\* (1 ha), Belvédère et Mail Canovas 15\* (4 ha) et les espaces d'accompagnement de la rocade L2 (L2 Nord 7 ha et L2 Est 9 ha).

**1. PRÉSENCE D'OISEAUX REMARQUABLES**



Il n'est parfois pas nécessaire d'aller bien loin pour trouver des espèces animales remarquables. Ainsi, le Grand-duc d'Europe, le plus grand rapace nocturne du monde, se trouve à nos portes. Ce rapace apprécie avant tout les territoires où alternent milieux ouverts, zones boisées et reliefs : c'est donc à la périphérie des grands massifs collinaires qu'il est le plus fréquent, y compris aux abords immédiats des zones urbaines de Marseille.  
**La confirmation de la reproduction d'un couple de Grands-ducs dans la forêt communale de l'Étoile est une excellente nouvelle car cette espèce est discrète et difficile à observer.** C'est un indicateur de la richesse patrimoniale en biodiversité de ce site. Les mesures ont été prises pour s'assurer que la reproduction de cette espèce protégée puisse se dérouler dans les meilleures conditions.  
Il est prévu cependant une stratégie d'accueil du public au niveau de la forêt communale de l'Étoile située au Nord de Marseille.

**2. STRATÉGIE LOCALE PARTAGÉE DE BIODIVERSITÉ TERRESTRE ET MARINE**

La Ville s'est engagée dans l'élaboration d'une stratégie locale et partenariale. Près d'une soixantaine d'acteurs institutionnels ou économiques, laboratoires universitaires, ONG, associations, sont associés à cette démarche. Marseille sera ainsi la première ville de France à avoir élaboré de façon volontaire une stratégie locale en cohérence avec les stratégies internationales, nationales et régionales. Pour ce faire, elle reste associée en partenariat avec l'UICN France jusqu'en 2020.  
**Cette démarche a été retenue comme initiative innovante exemplaire par l'UICN France et a permis à la Ville de se voir décerner une 2<sup>ème</sup> libellule au titre de « capitale de la biodiversité 2018 ».**  
La stratégie identifie trois enjeux majeurs : améliorer les connaissances, préserver, renforcer ou rétablir les fonctionnalités et continuités écologiques, développer une culture de la nature à Marseille. Ces trois orientations sont liées en une dizaine d'objectifs opérationnels, eux-mêmes traduits dans un plan d'actions enrichi des actions des partenaires pour avancer de façon convergente.

**Reconquête de L'Huveaune**



Une étude de faisabilité, pour la création d'un cheminonement doux de 14 km le long des berges de l'Huveaune, a été réalisée et a permis de démontrer l'intérêt de cette future réalisation qui permettra à la population de se réapproprier ce fleuve constituant ce qui est couramment appelé une « trame verte et bleue ». La poursuite du projet est sous conduite de la Métropole, complétée des compétences mises en jeu (mobilité, biodiversité, urbanisme...) dans le cadre d'une gouvernance à laquelle la Ville continuera de participer. Il s'agit d'un des premiers exemples phare de mise en œuvre de la stratégie partagée.

**Redécouverte de la biodiversité des friches urbaines**

Les friches urbaines qui totalisent 200 hectares pour 300 terrains, présentent un grand intérêt pour la biodiversité. Des conventions ont été passées avec le laboratoire IPED de la faculté Aix-Marseille Université afin de parfaire nos connaissances pour affiner la manière de gérer et de valoriser ces espaces spécifiques. Les résultats sont très intéressants.  
Par ailleurs, le recensement réalisé des terrains soumis aux Obligations Légales de Débroussaillage va permettre de mettre en place une programmation pluriannuelle.  
L'ambition serait que les friches urbaines aient un vrai statut au niveau du Plan Local d'urbanisme.

**Participation aux programmes européen Lire**



**Lire Habitats Calanques : une gestion intégrée des habitats naturels littoraux pérurbains**

La Ville de Marseille participe au projet Lire Habitats Calanques visant à restaurer, préserver les milieux naturels menacés, protéger les espèces endémiques du littoral provençal sur la période 2017/2022 et sensibiliser les habitants à la fragilité de ce territoire.  
Le pourtour méditerranéen représente une région floristique exceptionnelle très fréquentée. Chaque année, 2 millions de visiteurs foule ces espaces, ce qui n'est pas sans conséquence sur les paysages et la biodiversité (débranchement de la faune, piétinement de la végétation, érosion des sols...). De plus, des espèces végétales exotiques envahissantes empêchent les espèces endémiques[1] de se développer.  
Face à ces constats, le Parc national des Calanques (PnC) et l'Agence Régionale Pour l'Environnement (ARPE) ont soumis ce projet à l'Union Européenne.  
La Ville de Marseille est partie prenante de ce dispositif avec huit autres partenaires[2], à la fois comme co-financier et bénéficiaire, s'engageant à réaliser certaines actions et à bénéficier en retour de subventions de l'Europe.  
La Ville de Marseille intervient sur le Frioul et le territoire des Calanques autour de trois actions : la restauration des continuités écologiques des milieux, l'amélioration du réseau de sentiers pour canaliser les visiteurs, le renforcement des populations d'espèces végétales endémiques comme l'« astragale de Marseille » (ou Cousins de belle-mère) par leur mise en culture pour restaurer certains sites après l'arrachage des espèces exotiques envahissantes.

[1] En biologie, une espèce est dite "endémique" d'une région déterminée si elle n'existe que là.  
[2] Bénéficiaires et co-financiers : ARPE, le PnC, le Conseil Départemental 13, Aix-Marseille Université, le Conservatoire Botanique Méditerranéen, le Naturoscope ; Co-financiers : DREAL PACA et Région Sud.

**Lire Nature For city**

La Ville de Marseille participe également au projet Nature For City LIFE, qui a pour objectif d'informer, de sensibiliser et de former tous les acteurs de la ville afin de renforcer la prise en compte de la nature dans l'aménagement urbain dans une perspective d'adaptation face au changement climatique.  
Une première étape vise à mesurer comparativement des espaces très urbanisés aux espaces de nature en zone urbaine pour démontrer scientifiquement les services rendus par la nature face au changement climatique. Un « Massive Open Online Course » (MOOC) ou cours ouvert en ligne à tous est élaboré par l'Université Aix-Marseille pour contribuer à la formation et sensibilisation des élus et techniciens.  
La Ville de Marseille est partie prenante de ce dispositif avec huit autres partenaires métropolitains, à la fois comme co-financier et participant à la réalisation de certaines actions puis bénéficiaire en retour de subventions de l'Europe.



**3. 11<sup>ème</sup> VILLE LA PLUS VERTE AU MONDE**

Le site travelBird, spécialiste du voyage en ligne, a placé Marseille à la 11<sup>ème</sup> place au classement des 50 villes les plus vertes au monde. Ce classement international met en évidence les meilleures destinations urbaines soucieuses d'environnement, évaluées selon 3 critères : espaces naturels, espaces cultivés par l'homme et espaces dédiés à la production alimentaire.

**AU BÉNÉFICE DES MARSEILLAIS**



**Un nouveau jardin Michel-Lévy**  
15 rue Pierre Laurent (6<sup>e</sup>), d'une surface de 1200 m<sup>2</sup>, propose des zones de jeux et de repos agrémentées de pergolas garnies de plantes grimpantes pour l'ombre. Quant au côté ludique, deux aires de jeux en sol souple pour les enfants de 1 à 6 ans et de 3 à 8 ans ont été prévues.  
Mais ce jardin a une particularité. Il s'agit de premier espace vert marseillais réalisé avec de la pelouse recraftée. Ce mélange de pelouse synthétique et de gazon naturel permet de résister au piétinement et de conserver un visuel vert pour le plus grand plaisir des petits et des grands !

**Labels des parcs et jardins**

Les nombreuses labellisations obtenues sont le fruit d'une démarche de développement durable suivie depuis plusieurs années.

**Labellisation « ÉcoJardin » de 7 parcs**



Les nombreux espaces verts (53 parcs de plus de 1 hectare dont 15 de plus de 5 hectares gérés par la ville), sont les poumons verts de la Cité.  
Depuis 2006, la Direction des Parcs et Jardins de la Ville de Marseille s'est engagée dans une démarche de gestion écologique en modifiant ses pratiques. Gestion écologique ne signifie pas abandon des espèces, bien au contraire. La nature méditerranéenne est sublignée. Les coquelicots, nigelles de Damas et volérianes rouges sont venus fleurir spontanément nos prairies ; les cistes, grenadiers et pistachiers, autant de vivaces et arbustes typiquement méditerranéens, ont été réintroduits dans nos massifs attirant ainsi une diversité d'espèces animales et notamment de nombreux papillons. Dès 2012, la Ville de Marseille s'est inscrite dans la démarche « Eco-Jardin ». Ce label valorise la démarche d'amélioration continue mise en œuvre par les jardiniers pour entretenir les parcs écologiquement, prescrivant les produits phytosanitaires, maîtrisant l'utilisation de l'eau, augmentant la biodiversité. L'ouverture continue avec le parc Bortoli (8<sup>e</sup>), prochain parc à présenter un dossier pour obtenir le label en 2019. L'objectif de la Ville de Marseille est de compter au moins un parc labellisé « EcoJardin » par secteur.

**Label 2 Fleurs ou Comité des Villes et Villages Fleurs**

**Label Jardins remarquables : 3 parcs**

**4. ACTIONS DE SENSIBILISATION ET DE PARTICIPATION CITOYENNE**

**AU BÉNÉFICE DES MARSEILLAIS**

**Exposition « Nature en Ville »**



Fruit d'une collaboration entre la Direction Environnement et Cadre de Vie, la Direction Parcs et Jardins et le Muséum d'Histoire Naturelle, une nouvelle exposition temporaire « Nature en ville » a abordé une thématique d'actualité : la biodiversité urbaine, un nouveau regard sur la vie animale et végétale.  
La faune attirée ou relâchée au cœur de la ville doit s'adapter pour survivre et se reproduire. Ainsi la ville devient-elle un véritable laboratoire vivant où l'œil ouvert du chercheur perçoit les prémices de nouvelles adaptations.  
La flore est omniprésente en ville, qu'elle soit de jardins, de parcs, de fissures de murs et de gouttoirs, de bords de voies rapides ou de ruelles étroites.

**Agendas : « Aimez-Vous ou Jardin » et « Rendez-vous dans les fermes pédagogiques et les relats nature »**

**Végétalisation de l'espace public par les marseillais**

Avec ces et autres les actions collectives dans les pratiques nouvelles en faveur de l'embellissement du cadre de vie (valorisation du végétal en ville, respect de l'espace public, amélioration du vivre ensemble).  
Depuis la création de ce dispositif, les demandes formulées par les habitants sont en progression constante : à ce jour, la Ville de Marseille a délivré 54 « Vis Verts », valant Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) de domaine public, répartis comme suit : 16 AOT dans le 1<sup>er</sup> arrdt; 12 AOT dans le 6<sup>ème</sup>; 7 AOT dans les 3<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup>; 5 AOT dans le 5<sup>ème</sup>; 3 AOT dans le 2<sup>ème</sup>; et 1 AOT dans les 8<sup>ème</sup>, 14<sup>ème</sup>, 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> arrdts.  
Toutes ces réalisations sont portées par des particuliers, des associations, des entreprises, des établissements scolaires, des commerçants, des centres sociaux et des CIO et présentent une grande diversité dans leurs réalisations.





**Projets éducatifs de création d'eco-jardin**

Organisé pour la troisième année consécutive, ce projet éducatif, mené en partenariat avec les parcs labellisés éco-jardins, les fermes pédagogiques, les relais nature et les établissements scolaires de proximité, invite les élèves de primaire et de collège aux pratiques de jardinage, respectueuses de l'environnement, et aboutit à une réalisation d'eco-jardin dans les établissements scolaires.

Pour cette année 2018-2019, près de 120 élèves ont participé à cette nouvelle édition :

- Le collège Sylvain Mangu (P) et la 3<sup>ème</sup> SE-GFA en sections Espace Vert et Environnement et Habitat avec la ferme du Collet des Coettes (12<sup>e</sup>) et le parc de la Colline Saint-Joseph (P) Saint-Cyr (10<sup>e</sup>) et des Bruyères (10<sup>e</sup>)
- L'établissement Pour l'Insertion dans l'Emploi EPIDE (15<sup>e</sup>) avec la ferme de la Tour des Pins (14<sup>e</sup>) et le parc de l'Oasis (15<sup>e</sup>)
- Les écoles élémentaires Ruffi (3<sup>e</sup>) avec la ferme du Roy d'Espagne (P) et le parc Bortoli (P) ainsi que Michelet Foch (4<sup>e</sup>) avec le relais nature et le parc de la Moline (12<sup>e</sup>).

**Hôtels à insectes**



Photo: Flore B. / Wikimedia - Fot. Stéphane B. / Wikimedia - 2018

Après Borély et Athéna, les parcs Bortoli et Oasis ont désormais leur grand hôtel à insectes...

Inaugurés en juin, ces objets botaniques sont là pour rappeler que les insectes sont des maillons indispensables à notre écosystème. Leur présence témoigne de la qualité de l'environnement de gestion dans les parcs (absence d'herbicides et de produits phytosanitaires). Les hôtels à insectes offrent le gîte et le couvert avec les ressources alimentaires à proximité. Fruits d'une collaboration entre les agents du Service Nature en Ville Ecocitoyenneté, de la Direction des Parcs et Jardins, et de la Direction des Régies, les hôtels équiperont à terme tous les parcs labellisés Ecojardin : Buzine, St Cyr, la Moline, St Joseph, et Bonneveine.

Avec l'appui des volontaires en service civique engagés dans la mission « agir en faveur des pollinisateurs sauvages », des lycéens, collégiens et écoliers ont pu prendre part à cette aventure collective. Des scientifiques (MARS) sont également associés à ce projet et suivent de près les installations. Ce dispositif s'inscrit également dans une étude scientifique plus générale sur le comportement des abeilles et sur la diversité de la faune des pollinisateurs en milieu urbain. Les premiers résultats, obtenus sur seulement un an, font d'ores et déjà état de plus de 120 espèces d'abeilles sauvages inventoriées dans les espaces verts de Marseille. Les scientifiques comparent également les taux respectifs de pollinisation dans les parcs équipés d'hôtels à insectes et dans ceux qui n'en disposent pas. Le but est de mesurer le rôle de ces structures dans le maintien, voire l'amélioration, de la biodiversité en milieu urbain, et tout particulièrement dans nos parcs.

10



© S. Guillemin - V&M

**Exemple de conservation :**

**L'Îlot Thauzen du Frioul**

La majeure partie des îles du Frioul a été cédée gratuitement au Conservatoire du littoral (formis le village et le port, l'hôpital Caroline, la pointe de Brigantin et patrimoine bâti historique). C'est pour sauvegarder ces paysages et ces milieux naturels exceptionnels que la Ville de Marseille a cédé 136 hectares de cet archipel au Conservatoire du littoral. La Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres a pour mission la sauvegarde du littoral, le respect des équilibres écologiques et la préservation des sites naturels et des biens culturels qui s'y trouvent. Les îles abritent des espèces rares de la faune et de la flore méditerranéenne, et sont aujourd'hui incluses dans le périmètre du cœur du Parc national des Calanques situé en zone Natura 2000.



Îlot Thauzen de Frioul © F. Rodriguez - V&M

12

**AU BÉNÉFICE DES MARSELLAIS**

**Développement des jardins collectifs, partagés et familiaux - Création des jardins partagés Frioul et Athéna**



© S. Guillemin - V&M

Les plaisirs de jardinage ne sont pas réservés exclusivement à l'habitat individuel doté d'un jardin de terre. Les citadins peuvent aussi accéder à un bonheur via les jardins collectifs, partagés ou familiaux. Un dispositif que la Ville de Marseille encourage et développe depuis de nombreuses années pour répondre à une forte demande.

Jardin d'agrément, jardin pédagogique, potager ou verges, le jardin partagé est un lieu qui facilite les rencontres entre les générations et les cultures, favorise les échanges de savoirs et développe l'esprit de solidarité.

Au cœur du village du Frioul (7<sup>e</sup>) et du parc Athéna (13<sup>e</sup>), deux nouveaux jardins partagés gérés par des associations ont vu le jour, respectant les valeurs de la « Charte des jardins partagés marseillais ».

Près de 80 jardins collectifs composés de 65 jardins partagés et 14 jardins familiaux sur près de 31 hectares participent à l'embellissement de la ville et au maintien de la biodiversité.

- \* Association : Frioul Culture et Bien Être +
- \*\* Association Régionale pour l'Intégration des personnes handicapées (ARI)



11

**AU BÉNÉFICE DES MARSELLAIS**

**Reconduction des actions de sensibilisation marine : Sorties sur le terrain, stands de sensibilisation lors d'événements et poursuite des 3 Aires Marines Éducatives.**

**Les sentiers sous-marins**

La Ville a mis en place deux sentiers sous-marins afin de faire découvrir de façon ludique au public et aux amateurs de la mer, la richesse des petits fonds marins. De grosses boîtes semi-immersées et poreuses d'usage permettent aux plongeurs de s'y accrocher et de lire sur la partie émergée les informations sur la faune et la flore du parcours. Cette animation est gratuite et en libre accès au public (Frioul plage de St Estève et Catalans).

**Le 10<sup>e</sup> anniversaire des récifs artificiels du Prado**

En 2018, ont été fêtés les 10 ans des récifs artificiels du Prado. Des actions de sensibilisation du public ont été organisées : film à 360°, plongées sous-marines, ateliers, organisation d'un séminaire scientifique et projet pédagogique pour 10 classes. Installes pour recouvrer la biodiversité sur cette zone dégradée et maintenir le pêche aux petits métiers en rade sud de Marseille, les résultats bénéfiques sont démontrés. Le nombre d'espèces de poissons a été multiplié par 4 et la biodiversité a augmenté de 30 %.

**Les mouillages écologiques**

Tout le balisage, littoral, archipels et calanques est équipé en ancre écologique. Ce dispositif permet de préserver les fonds marins grâce à des systèmes protégeant l'environnement. Ces mouillages écologiques permettent aux bateaux de s'ancrer à une bouée fixée au fond de l'eau, plutôt que de jeter l'ancre. 19 nouveaux mouillages écologiques rejoignent cette année les 23 existants, portant à 33 le nombre de points de mouillages, afin de préserver les écosystèmes.

**Soutien de la Ville au projet Plastic Odyssey :** (bateau se propulsant par la conversion des déchets plastiques récoltés dans les ports en carburants, 4 à 5 kg de plastiques donnent 3 l de carburant).



Un mouillage écologique © J. Dulhan - V&M

13



5. ACTIONS DE PRÉVENTION

LUTTE CONTRE LE CHARANÇON ROUGE DU PALMIER



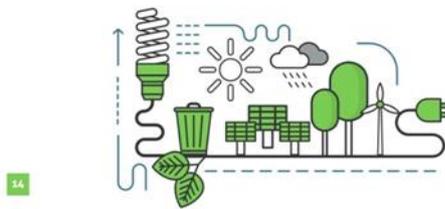
La Ville de Marseille procède au **traitement des palmiers** situés sur l'espace public en vue d'**éradiquer la propagation du charançon rouge**, conformément à la réglementation en vigueur. La cellule expertise « patrimoine arboré » de la Direction des Parcs et Jardins, se charge d'informer chaque gestionnaire d'espace public sur l'évolution de la situation. Dans un rayon de 100 m autour d'un foyer d'attaque, l'opération consiste à injecter une fois par an dans les stipes (tiges principales et faux troncs) des palmiers à protéger, une substance permettant de détruire les larves résultant des pontes de ce ravageur. Une surveillance est également effectuée par piégeage à phéromones spécifiques, à l'aide d'entonnoirs noirs accrochés en hauteur et à au moins 25 m des palmiers. **Sept sites ont été concernés par la mise en place de ces pièges** : le parc Longchamp [4], le jardin de Corinne [6], le parc Valmer [7], le Jardin Botanique Edouard Marie Heckel [8], le parc Bagatelle [8], le parc de l'Oasis [15], et l'Espace Mistral [16].

AU BÉNÉFICE DES MARSEILLAIS

Pour assurer la surveillance ou le traitement de leurs palmiers, les particuliers doivent faire appel à une des entreprises dûment habilitées de la région dont la liste est consultable sur le site internet de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur : <http://dramt.paca.agriculture.gouv.fr/Le-Charançon-Rouge-du-Palmier-en>

Surveillance de l'avifaune

Campagne d'effarouchement des étourneaux, surveillance de l'accroissement des colonies des perruches à collier et corneaux veuves, goélands leucophées, pigeons.



14

Prévention des Risques Naturels : incendies de forêts et mouvements de terrains

Une mission globale d'entretien des 2 500 ha de forêt communale soumise au Régime Forestier est à assurer et porte sur les équipements et ouvrages qui y sont implantés (pistes, barrières, signalétique, glisrières-bois...). Cela permet d'assurer un accueil qualitatif du public.

Pour rappel la Métropole est désormais compétente en DFCI (Défense de la Forêt Contre l'Incendie). Un certain nombre d'actions de prévention à très fort enjeu sécuritaire et patrimonial, prescrites par le nouveau Plan de Massif des Calanques pour la protection contre le risque d'incendie de forêt ont été conduites en 2018, [exemple : phase 2 de débroussaillage route du feu de Morgiou et Sormiou [9]]. En 2019, la Ville va poursuivre, non plus en tant que maître d'ouvrage, mais en tant que propriétaire foncier, des travaux d'investissement et d'entretien inscrits au Plan de Massif des Calanques.

La Ville poursuit également ses efforts de mise en conformité des obligations légales de débroussaillage des terrains municipaux en zones d'interface habitat/forêt [exemple: promenade du canal à Saint Julien [12], ayant notamment valeur d'exemple vis-à-vis des particuliers et des institutions dont les terrains concernés font eux-mêmes l'objet de contrôles de la part des services de la DGUP en partenariat avec l'ONF pour le volet répressif.

La Ville de Marseille prévoit différentes opérations de mise en sécurité concernant les risques de mouvement de terrains. Néanmoins, s'agissant de risques naturels pouvant intervenir à n'importe quel moment, toutes ne peuvent être anticipées, d'où la nécessité de se réserver une enveloppe budgétaire pour pollier l'imprévu.



2018 :

- Confortement de voies sur barges de l'Huveaune ayant permis de rétablir l'accès aux jardins ouvriers Coder [11] ;
- Fin des travaux de confortement des fronts rocheux, exposant la route départementale du col de la Gineste, Parc National des Calanques [9], suite à l'incendie de septembre 2016.

2019 :

- Réalisation de l'étude géotechnique en vue de la deuxième phase de travaux de mise en sécurité des falaises surplombant l'usine de traitement des boues de la Coyalte [9], les travaux devant intervenir en période hivernale, soit fin 2019 ;
- Purges préventives au droit de la Calanque des Pierres Tombées [9] ;
- Surveillance et travaux de mise en sécurité des fronts rocheux situés sur le littoral au droit des plages de l'anse des Sablottes et environs [8] et de l'Île de Ratonneau [7] ; avec projet de confortement par hydrosédiment ;
- Surveillance de l'état de l'ensemble des ouvrages de confortement municipaux (mise en place d'un protocole de suivi des ouvrages existants suite au glissement de la Volentelle).

Collaboration de G. Besson - 1988



15



III - COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GÉNÉRATIONS - ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

Les objectifs sont ici d'assurer un développement qui garantisse aux générations futures, le maintien et l'amélioration du « Bien Vivre Ensemble ». Ces objectifs font écho naturellement à l'intégralité des activités de la Direction Générale Éducation Enfance, Social qui œuvre dans ces domaines.

AU BÉNÉFICE DES MARSEILLAIS

1. DÉMARCHE QUALITÉ DES CRÊCHES- FINALISATION EN 2019

La Ville de Marseille s'est engagée en 2014 dans une démarche Qualité pour ses 59 crèches municipales afin de répondre au mieux aux besoins des parents et des enfants. Ce projet s'appuie sur un référentiel spécifique « Crèche Crèche », validé par l'AFNOR, applicable aux activités d'accueil collectif destinées aux enfants dès l'âge de 6 semaines jusqu'à l'entrée en maternelle. C'est désormais 37 crèches qui ont reçu leur certification soit déjà 86 % des établissements. La dernière vague est mobilisée pour une certification en 2019.

Pour la petite enfance, les divers équipements représentent 2 842 places d'accueil collectif, dont 2 787 places en multi-accueil et 55 en halte-garderie. 86 % des inscriptions en crèche et 62 % des paiements sont dématérialisés.

2. SEMAINE DE L'ENGAGEMENT

Chaque année la Ville organise par le biais de la Cité des Associations, Vivacité le festival des associations phocéennes et les semaines de l'engagement. Cet événement permet de mettre à l'honneur le monde associatif et notamment ses acteurs bénévoles. Le Municipalité sensibilise les Marseillais à s'investir dans l'engagement associatif pour partager des projets d'intérêt général.

3. PROMOTION EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES



Accueil social, mise à disposition d'Auxiliaires de Vie Scolaire, organisation d'activités culturelles et de loisirs et mise en accessibilité des bâtiments municipaux sont des actions engagées.

Le salon autonome, un lieu d'échange et d'information

La Ville de Marseille participe à ce salon depuis sa première édition et met à disposition des associations marseillaises gratuitement, un espace dédié de 80 m2 afin qu'elles puissent présenter leur action. Divers dispositifs sont présentés : l'accessibilité des bâtiments municipaux, l'accompagnement de plusieurs dispositifs d'aide à la scolarisation et à l'orientation et l'intégration professionnelle, l'accompagnement des enfants handicapés pendant la pause méridienne et les temps d'activités périscolaires, le dispositif d'accès à la baignade pour les personnes handicapées et le financement d'activités nautiques et sportives adaptées mais également des ateliers canaux d'expression théâtrale et de danse. Un clip vidéo sur « Marseille : une ville en quête d'inclusion et de diversité » a été conçu.

16

Des modalités de stationnement plus avantageuses

De nouvelles modalités de stationnement payant en soirée en faveur des personnes à mobilité réduite ont été mises en œuvre. Les personnes disposant d'une carte Européenne de Stationnement ou d'une carte Mobilité Inclusion peuvent stationner gratuitement sur Marseille durant 24 heures consécutives, au lieu de 12 heures initiales qui prévoyaient la nuit, en réalisant sur l'horodateur leur plaque d'immatriculation. De plus, la personne handicapée peut également se réinscrire gratuitement auprès du délégataire de service public, SAGS Marseille, sans avoir aucune formalité à faire à l'horodateur.

4. LE SPORT, VECTEUR DE SANTÉ

2<sup>e</sup> édition de l'opération Coach bien-être et Festival Sport Santé, fort de succès remportés.



FESTIVAL SPORT SANTÉ

Promouvoir les bienfaits d'une activité régulière initiée dans le cadre de « Marseille Capitale européenne du Sport 2017 ». L'activité physique adaptée est un véritable enjeu de santé publique. Il est désormais reconnu que la pratique modérée et régulière d'une activité physique améliore la qualité de vie et la longévité, prévient un grand nombre de maladies chroniques (diabète, obésité, maladies cardio-vasculaires, cancers...) favorise l'autonomie des publics en forte dépendance. Ces bénéfices concernent toutes les populations des enfants aux seniors, quel que soit leur état de santé. De nombreux acteurs et professionnels locaux se mobilisent au sein de plusieurs espaces : un village d'information, un espace de démonstration, un parcours santé, des animations éducatives et une marche urbaine ouverte à tous les publics.

COACH BIEN-ÊTRE

Les activités sont gratuites et sont destinées aux plus de 18 ans et se pratiquent en plein air, dans les parcs, ou des lieux emblématiques marseillais. Les objectifs sont de se défendre, de se stimuler et de se réveiller pour renouveler pratiquer ensuite en club. Des activités sont confiées par marchés à des associations, afin de satisfaire au mieux les pratiquants.

5. LES ACTIONS DANS LE DOMAINE DE LA CULTURE

L'intensification des actions « services de proximité » à destination d'un large public

La valorisation de services nouvellement créés (sa médiation) au bénéfice du grand public est une priorité (bibliothèque en ligne, portail famille, agenda et site Sortir à Marseille, programmation musicale...).

A ces services qui constituent un « plus » pour les usagers (et dont la communication sera coordonnée par grandes thématiques : éducation, culture, numérique...), s'ajoutent des événements à forte audience tels que la Foire ou la participation à des salons (MAPIC, MPM, Festival de Cannes...).

Enfin, la poursuite du dossier Ambition Centre Ville permettra de garantir la valorisation, sous une marque unique, d'actions de proximité (stationnement, développement des commerces, ravalement de façades, logement, propriété...) visant à améliorer concrètement le quotidien des usagers du Centre Ville.



17



**Le bicentenaire du Muséum d'Histoire Naturelle**

Fert d'une fréquentation stabilisée dépassant les 70 000 visiteurs par an (100 000 visiteurs avec une exposition temporaire d'envergure), le Muséum d'Histoire Naturelle de Marseille est l'un des établissements culturels les plus visités des Bouches-du-Rhône.

Ce musée fête en 2019 ses 200 ans d'existence et les 150 ans du Palais Longchamp. A l'occasion de ce double anniversaire, la scénographie des espaces d'exposition permanents du Muséum d'Histoire Naturelle sera totalement repensée.

Il s'agit de permettre au Muséum, de proposer un nouveau discours qui rende compte des mutations profondes de la vision scientifique de la place et de l'évolution de l'Homme dans son environnement et son histoire. Aujourd'hui, l'influence des activités humaines et la place de l'Homme dans les écosystèmes mondiaux entraînent un changement de perspective qui doit se refléter dans nos musées des sciences.

Les muséums ont pour vocation de permettre à tous les citoyens de pouvoir accéder à un socle commun de notions scientifiques et de distinguer croyances, informations et savoirs. Or l'évolution et la complexification des savoirs et des technologies, l'urbanisation des sociétés, entraînent une perte de repère et d'identité, qui éloignent le citoyen des savoirs populaires et de la connaissance de la nature et de son environnement.

Programmer pour 2019 une phase de reprise muséographique des expositions de référence du Muséum, dans le même esprit que les expositions temporaires riches de multimédias et imprégnées d'une scénographie actuelle, c'est offrir aux marseillais et aux nombreux touristes une préfiguration d'un musée des sciences de demain.

L'actualisation scénographique et scientifique des expositions de référence portera sur les trois salles de niveau 1 du Muséum (salles Sefar, Terre de Vivant et Terre des Hommes). Le parcours reprendra les thématiques de l'évolution et de l'adaptation du vivant, de la place de l'Homme et de son influence sur les écosystèmes planétaires et la biodiversité, en conservant les collections remarquables et les plans spectaculaires de parcs existants (éléphant, girafe, moussons, fossiles, spécimens naturalisés de l'ancien Jardin Zoologique), tout en respectant le caractère patrimonial de bâtiment, si familier et si cher aux marseillais. Cette actualisation scénographique s'accompagnera de travaux de mise aux normes des réseaux conformes aux exigences actuelles de la muséographie.



18

**L'enquête sociologique sur la biodiversité dans le Parc Longchamp**

Le Muséum d'Histoire Naturelle de Marseille a mené, sur trois ans, au Parc Longchamp, un projet dénommé « La biodiversité en ville : entre imaginaire et réel ? ».

Ce projet a été divisé en trois phases :

- **un inventaire (2015-2017)** : c'est la biodiversité dite « réelle ». Non exhaustif, cet inventaire a permis d'identifier à ce jour **315 espèces différentes**.
- **le questionnaire socio-écologique (janvier 2017-juin 2018)** : c'est la biodiversité dite « imaginée ».

Il a eu pour objet de connaître l'opinion des usagers du Parc Longchamp sur les parcs urbains, la biodiversité en général, et leur niveau de connaissances de celle de ce parc :

- **la médiation scientifique (juin 2018)** : à partir des résultats de l'enquête, mise en place d'animations à destination des usagers pour améliorer leurs connaissances de la biodiversité « réelle » du Parc Longchamp, notamment à l'occasion des rendez-vous aux jardins.

Il ressort de cette enquête que la biodiversité du Parc Longchamp est sensiblement méconnue par ses usagers. En effet, bien qu'un certain nombre d'animaux a été cité, la majorité des personnes interrogées ont eu des difficultés à nommer les espèces présentes dans le parc, à faire la distinction entre les espèces phares de la faune et de la flore méditerranéennes et celles du parc, ou encore à appréhender la différence entre végétal, micro-organismes, champignons et la classification en espèces, genres, familles...

L'objectif sur le long terme serait de créer un espace dédié à la médiation scientifique dans l'enceinte de ce parc. Au cœur de la Ville de Marseille, le Muséum se positionne donc comme un vecteur de compréhension d'une nature en ville qui souffre actuellement d'une réelle méconnaissance et parfois d'une image péjorative.

À travers une diversité de propositions pédagogiques et culturelles allant des conférences aux ateliers théâtralisés en passant par des sorties naturalistes sur le terrain, le Muséum cherche à reconnecter tous les marseillais à la biodiversité et à la nature urbaine qui les entoure.

**L'OFFRE CINÉMATOGRAPHIQUE ET PHOTOGRAPHIQUE**

Dans le domaine de l'image, la situation évolue très rapidement.

L'offre cinématographique s'est fortement développée depuis 2017, et ce mouvement va se poursuivre en 2019. Une nouvelle salle, Le Bédoine, a ouvert en 2018 au cours Julien. Le cinéma « Les variétés » rouvrira en 2019, après une rénovation complète, alors que les travaux de construction de cinéma Arlequin commencent sur le Cambodge, en face et place de l'ancien Mairie de 1/7.

L'offre photographique poursuivra sa structuration autour de trois axes : l'animation d'un centre photographique (ouvert en novembre 2018), le développement de la seconde édition de la foire photographique Polytypic (août 2019), et le festival Photo Marseille (automne 2019).

**Le plan municipal de lecture publique**

La mise en œuvre du plan municipal de lecture publique est une des priorités de l'année 2019. Ce plan prévoit une restructuration progressive des établissements municipaux de lecture publique dont la rénovation en 2018 de la bibliothèque de Bonneville (3 000 m<sup>2</sup>) et l'ouverture programmée d'une nouvelle bibliothèque à Saint-Antoine en 2020. La création d'une bibliothèque au sein du quartier des Calots fait partie des nouveaux projets actuellement à l'étude. Les bibliothèques de Marseille développent leur offre numérique ainsi que leur présence hors les murs afin de mieux l'ensemble du territoire de Marseille et vont mettre en chantier en 2019 une large réflexion sur l'évolution des services aux publics.

**Le renforcement du pôle de développement des territoires et des publics**

L'accessibilité au plus grand nombre de l'offre culturelle et sa juste répartition sur l'ensemble du territoire municipal continueront d'être au cœur des préoccupations de la Ville. Ainsi la Ville sera présente au Festival des associations «Vivacité» afin de rencontrer le grand public, et une convention pour l'éducation artistique culturelle et citoyenne est en cours d'élaboration avec le Rectorat, le DRAC et le Réseau Copépé, pour favoriser la rencontre entre les enseignants et les opérateurs culturels.

19

CNFPT

## Les enjeux des politiques territoriales "petite enfance, enfance et jeunesse"

Auteur : Wiki Territorial

[www.wikiterritorial.cnfpt.fr](http://www.wikiterritorial.cnfpt.fr)

## Les enjeux des politiques territoriales "petite enfance, enfance et jeunesse"

Famille :

Les concours de la FPT

### Introduction

La coordination avec l'ensemble des partenaires de la famille, de l'éducation, de l'enfance, de la jeunesse, des collectivités territoriales s'inscrit dans un contexte de décentralisation renforcée, de transformation des problématiques familiales, d'enjeux démographiques, économiques et politiques en France et en Europe.

Les politiques petite enfance, enfance et jeunesse, traversent l'ensemble des actions publiques menées par les collectivités. Les enjeux liés à la jeunesse ne se limitent pas seulement aux modes de garde, aux loisirs et à l'animation, on les retrouve également en matière d'aménagement du territoire, d'équipement, de transport, de santé, de culture et de participation à la vie de la cité. L'enjeu essentiel restant celui d'améliorer la coopération entre les différents acteurs éducatifs dans une logique de co-construction.

Les loisirs des enfants et des jeunes tiennent une place singulière dans la vie des familles. Le contexte démographique, économique, sociologique et politique en évolution constante influe sur les conditions de vie des enfants et des jeunes, comme des familles : le développement de l'emploi féminin, la progression des familles ne comprenant qu'un seul parent, des familles recomposées, les changements des relations éducatives entre parents et enfants, la modification des attentes en matière de loisirs et d'accès aux activités, la recomposition des territoires et des compétences, impliquent des adaptations.

Il est nécessaire de prendre en considération chaque tranche d'âge et d'articuler ces temps de l'enfant et du jeune dans une politique globale (famille, école, temps libre) de coordination à l'échelle locale et/ou intercommunale.

Dernière mise à jour : mai 2019

- [1. Notions de projet partagé et de partenariat](#)
- [2. Les différents acteurs](#)
  - [2.1. Les Collectivités Locales](#)
  - [2.2. L'Etat](#)
  - [2.3. La place des associations](#)
  - [2.4. La Caisse d'Allocation Familiale \(CAF\)](#)
- [3. Les outils de développement territoriaux](#)
  - [3.1. L'Etat comme pilote](#)
    - [3.1.1. Le Projet Educatif de Territoire \(P.E.D.T\)](#)
    - [3.1.2. Le Contrat de Ville](#)
  - [3.2. La Caisse d'Allocation Familiale chef de file](#)
    - [3.2.1. Le Contrat Enfance Jeunesse](#)
    - [3.2.2. La Convention Territoriale Globale \(CTG\)](#)
- [Bibliographie - sitothèque](#)

### 1. Notions de projet partagé et de partenariat

Le développement éducatif est l'une des dimensions du développement local, au même titre que ses dimensions économiques, sociales et culturelles. Le territoire local est aussi l'espace et le temps de la proximité : les acteurs impliqués dans l'éducation des enfants et des adolescents peuvent s'y rencontrer et apprendre à vivre ensemble.

Un projet partagé peut être un outil d'aide à la décision. Il se caractérise par le recueil de données quantitatives et objectives, mais aussi de données qualitatives qui ont pour but de faire apparaître les caractéristiques, les atouts,

## Les enjeux des politiques territoriales "petite enfance, enfance et jeunesse"

les faiblesses et les potentialités d'un territoire donné ou encore d'une action. Il est à la fois un outil de légitimation d'une démarche globale, un outil de connaissance de son fonctionnement et un outil de médiation et de dialogue entre ses divers acteurs. C'est avant tout une volonté politique partagée. Il repose sur une stratégie éducative établie à l'issue d'un diagnostic précis des besoins culturels, artistiques, sportifs, sociaux des enfants, des jeunes et de leurs familles. Il doit répondre à des besoins d'espace, de temps, de rythme de vie, d'activités de loisirs, de santé, de transport, de logement, d'orientation, d'information... Il doit proposer des actions adaptées aux besoins de l'ensemble des tranches d'âges visées en favorisant une accessibilité équitable sur un territoire donné. Il peut contribuer à enrichir et diversifier les temps de loisirs, favoriser l'épanouissement personnel et collectif, promouvoir une égalité des chances dans l'accès aux dispositifs d'information, d'orientation, de formation, d'insertion sociale et professionnelle des enfants et des jeunes.

Il est constitué de plusieurs phases méthodologiques. Le projet peut se découper en trois grandes parties et doit être coordonné. La première phase consiste à faire un constat / diagnostic précis du territoire afin de déterminer la ou les problématiques, les « forces en présences » (ressources) afin d'établir des objectifs ciblés. La deuxième phase concerne l'écriture du projet (développer les axes de développements, les partenariats, les moyens...) et la dernière phase avant une validation politique consiste à établir l'ensemble du dispositif d'évaluation. Il doit mobiliser l'ensemble des acteurs de la communauté éducative (collectivités territoriales, établissements scolaires, associations, services de l'Etat, organismes publics, familles et jeunes), afin de rechercher un meilleur équilibre entre les différents temps de l'enfant, scolaire, périscolaire et extrascolaire et réfléchir de manière pertinente et cohérente à la notion d'accueil des enfants et des adolescents.

## 2. Les différents acteurs

### 2.1. Les Collectivités Locales

La commune implique un niveau direct de proximité avec les populations, c'est à la fois l'espace résidentiel, où l'on trouve l'essentiel des services quotidiens et où l'on maîtrise les espaces publics. Dans ce contexte la commune s'impose comme pilote naturel d'un projet global. Son rôle est de répondre aux besoins d'accueil éducatif (protection et éducation de l'enfant, en soutien des familles), de mettre en œuvre une politique éducative volontariste, pour des publics ciblés (en complémentarité de la famille et de l'école). Au cours de ces vingt dernières années, on a assisté à un transfert de compétences progressif de l'État vers les collectivités locales et vers les partenaires locaux à partir de trois processus : la décentralisation, la contractualisation et la territorialisation des actions en direction des jeunes. Au plan politique, on a assisté ces vingt dernières années au développement de la représentation politique des élus chargés des questions de jeunesse. En même temps que l'on assistait au développement des délégations politiques, un grand nombre de services jeunesse ont été créés ou ont acquis plus d'autonomie. Les collectivités territoriales ont été amenées ou invitées à intervenir selon trois axes : mieux connaître la jeunesse, définir leur projet d'action, considérer les jeunes comme ressource. Les collectivités territoriales sont passées d'une logique de gestion de services à la population, à une logique de projet de développement économique et social d'un territoire. Grâce à leur très bonne connaissance des ressources de leur territoire, elles peuvent fédérer plusieurs acteurs autour de projets partagés.

D'autres Collectivités Territoriales, tels que les Conseils Départementaux et les Conseils Régionaux contribuent également en fonction de leur compétence au développement des politiques jeunesse

### 2.2. L'Etat

L'Etat impulse au niveau national la politique jeunesse. Il aide et conseille les collectivités dans la conception et la mise en œuvre de leur politique éducative territoriale. Cet accompagnement a varié au fil des périodes et des outils nationaux. Des dispositifs contractuels avec les collectivités locales et les associations se mettent alors au service de politiques locales d'enfance et de jeunesse sensibles à la diversité des territoires. Principalement dans le champ de la Jeunesse, il s'appuie (2019) sur la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la

## Les enjeux des politiques territoriales "petite enfance, enfance et jeunesse"

vie associative (DJEPVA). Pour élaborer et mettre en œuvre sa politique en matière de jeunesse, le ministre de l'Éducation nationale est assisté par la DJEPVA. Elle élabore, coordonne et évalue les politiques en faveur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative. Les politiques menées en faveur des jeunes s'inscrivent dans une dynamique transversale, interministérielle et partenariale. Le directeur de la DJEPVA est le délégué interministériel à la jeunesse. Au niveau local on retrouve Les Directions Départementales de la Cohésion Sociale (DDCS) et les services départementaux de l'éducation nationale

La DDCS se positionne dans une fonction d'ingénierie sociale, de conseil et de contrôle réglementaire en matière de politique jeunesse. C'est l'interlocuteur unique pour les collectivités territoriales, les CAF, ou les associations intervenant dans ce secteur d'activité. Ses missions principales sont : le développement de la vie associative, des activités physiques, sportives, des politiques de la jeunesse et de l'éducation populaire, la formation et la délivrance des diplômes, l'aide globale à des territoires ciblés (politique de la ville).

Les directeurs académiques des services de l'Éducation nationale (DASEN) sont chargés d'animer et de mettre en œuvre la politique éducative dans les départements. Les missions des services départementaux de l'éducation nationale sont d'appliquer et d'adapter au niveau départemental les objectifs nationaux de la politique éducative, de mettre en œuvre la politique du gouvernement en ce qui concerne l'accès de chacun aux savoirs et notamment des élèves handicapés au titre de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. De plus, il assure la coordination de l'ensemble des actions éducatives, pédagogiques et culturelles, il émet un avis sur les projets de constructions scolaires et sur l'organisation des transports scolaires. Enfin, il participe à la mise en œuvre des politiques publiques interministérielles dans les domaines de la prévention de la délinquance, des conduites à risque, de la prévention en matière de sécurité routière, de la lutte contre les exclusions, et bien sûr aussi de la lutte contre le chômage en favorisant l'insertion professionnelle des jeunes.

D'autres Ministères et Directions contribuent à l'enrichissement des partenariats (Ex : DRAC, Ministère de la Cohésion des Territoires...).

### 2.3. La place des associations

Environ 430 000 associations se revendiquent de l'éducation populaire et 18 000 sont agréées en matière de jeunesse. Elles interviennent dans différents domaines : information jeunesse, politiques éducatives territoriales, organisation des accueils collectifs de mineurs, formation des animateurs, etc.). On les retrouve sur l'ensemble du territoire français. Elles jouent un rôle dans la transversalité des services (gestion et/ou animation d'un équipement, réalisation d'activités régulières, manifestation, etc.). Le secteur associatif participe à l'action publique. Son positionnement s'inscrit dans la logique du projet de politique territoriale de jeunesse. Il est partenaire à part entière. Les Fédérations d'Éducation Populaire amènent leur expertise et leur savoir faire dans la construction de projets pour la jeunesse.

### 2.4. La Caisse d'Allocation Familiale (CAF)

La CAF est un établissement privé chargé de la gestion d'un service public, créée en 1945. La Caisse Nationale d'Allocation Familiale (CNAF) a quant à elle été créée en 1967 ainsi que la branche famille. Elle pilote le réseau CAF présent sur tout le territoire. Pour remplir sa mission, la CNAF et l'État concluent des Conventions d'objectif et de gestion (COG) tous les 5 ans (2018-2022).

La CAF a pour mission de gérer les prestations légales et de développer une action sociale familiale qui englobe l'accompagnement des familles, des enfants et des jeunes (prestations d'accueil du jeune enfant, allocations familiales, financement des modes de garde...), les aides au logement, et les prestations de solidarité. Elle décline les politiques publiques dans un souci d'égalité pour tous sur l'ensemble du territoire. C'est dans cette logique que la CNAF est porteuse auprès des collectivités territoriales, de dispositifs, contrats proposant des partenariats visant à soutenir les familles dans le temps des loisirs et des différents modes de garde en aidant et en finançant les collectivités afin qu'elles répondent au mieux aux besoins des citoyens.

## Les enjeux des politiques territoriales "petite enfance, enfance et jeunesse"

### 3. Les outils de développement territoriaux

Depuis les années 90, les outils en faveur du développement territorial en faveur de la jeunesse n'ont cessé d'évoluer. Ils sont conçus et impulsés (orientations, outils, aides, financements...) pour leur majeure partie par l'Etat ou par la CNAF.

#### 3.1. L'Etat comme pilote

##### 3.1.1. Le Projet Educatif de Territoire (P.E.D.T)

En 2013, la loi de refondation de l'école modifie les rythmes éducatifs, tant sur le versant scolaire que sur le versant périscolaire. L'article 66 de la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 modifie l'article L551-1 du code de l'éducation et introduit officiellement la notion de projet éducatif territorial (PEDT). Après le Contrat Educatif Local (C.E.L) et le Projet Educatif Local (P.E.L), il devient le nouveau cadre fédérateur par lequel les moyens et les compétences des différents acteurs peuvent être mobilisés. Il est dans la continuité de la circulaire interministérielle de 1998 (Éducation Nationale, Jeunesse et sports, Culture, de la Ville) qui instaure les contrats et les projets éducatifs locaux. Les PEL et CEL existants peuvent servir d'avant-projet au PEDT.

Le projet éducatif de territoire (PEDT) est une démarche de partenariat entre les services de l'Etat concernés (Education Nationale, DDCS) et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux (Collectivités locales, parents d'élèves, enseignants, associations locales, accueils périscolaires). A minima, les activités périscolaires destinées aux enfants de 3 à 11 ans doivent figurer dans le PEDT. Les collectivités sont toutefois encouragées à élargir le périmètre du PEDT au temps extrascolaire (samedi et vacances), ainsi qu'aux enfants de moins de 3 ans, aux jeunes (collèges, lycées, etc.) scolarisés ou non, aux jeunes majeurs... Ce projet doit être bâti en cohérence avec le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ). C'est un cadre qui permet à l'ensemble des acteurs éducatifs de coordonner leurs actions de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant. Il est au service de la réussite éducative et du bien-être des enfants. Il permet : d'ouvrir des droits aux financements de l'État ; un cadre facilitant l'organisation des accueils de loisirs périscolaires ; l'ouverture des associations au monde éducatif ; de faciliter une politique d'inclusion des enfants en situation de handicap ; de favoriser une nouvelle dynamique éducative et la réussite éducative. C'est un outil qui permet de faire converger et d'articuler, dans l'intérêt de l'enfant, l'ensemble des propositions éducatives que le territoire peut offrir sur le temps périscolaire, en lien avec les projets d'école. Il est transmis à la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale et à la Direction départementale de la Cohésion sociale qui après examen le valide pour une durée de trois ans maximum.

##### 3.1.2. Le Contrat de Ville

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine définit la politique de la ville comme une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle est mise en œuvre au moyen du Contrat de Ville de nouvelle génération. Ce contrat concerne 1 300 quartiers prioritaires en France. La Politique de la ville est pilotée par le Ministère de la Cohésion des Territoires et des relations avec les Collectivités Territoriales. L'Etat, les collectivités territoriales (communes, départements, régions) et leur groupements (intercommunalités) signent un contrat avec d'autres partenaires sociaux (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, Tribunal de Grande Instance, Rectorat, Caisse des Dépôts et Consignations, Agence Régionale de Santé, Pôle emploi, CAF, bailleurs sociaux et organismes HLM...).

Le Contrat de Ville engage chaque partenaire signataire à mettre en œuvre des actions concertées pour améliorer la vie quotidienne des habitants dans les quartiers connaissant des difficultés. Succédant aux contrats urbains de cohésion sociale (CUCS), il est mis en place pour la période 2015-2020, pour six ans. Il repose sur trois axes d'actions :

- la cohésion sociale : des mesures de soutien aux équipements sociaux, culturels, sportifs et aux associations pour favoriser le lien social sur le territoire ; le soutien aux familles monoparentales et la solidarité entre les générations ; investissements dans les domaines de l'éducation, la petite enfance, la

## Les enjeux des politiques territoriales "petite enfance, enfance et jeunesse"

### 3. Les outils de développement territoriaux

Depuis les années 90, les outils en faveur du développement territorial en faveur de la jeunesse n'ont cessé d'évoluer. Ils sont conçus et impulsés (orientations, outils, aides, financements...) pour leur majeure partie par l'Etat ou par la CNAF.

#### 3.1. L'Etat comme pilote

##### 3.1.1. Le Projet Educatif de Territoire (P.E.D.T)

En 2013, la loi de refondation de l'école modifie les rythmes éducatifs, tant sur le versant scolaire que sur le versant périscolaire. L'article 66 de la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 modifie l'article L551-1 du code de l'éducation et introduit officiellement la notion de projet éducatif territorial (PEDT). Après le Contrat Educatif Local (C.E.L) et le Projet Educatif Local (P.E.L), il devient le nouveau cadre fédérateur par lequel les moyens et les compétences des différents acteurs peuvent être mobilisés. Il est dans la continuité de la circulaire interministérielle de 1998 (Éducation Nationale, Jeunesse et sports, Culture, de la Ville) qui instaure les contrats et les projets éducatifs locaux. Les PEL et CEL existants peuvent servir d'avant-projet au PEDT.

Le projet éducatif de territoire (PEDT) est une démarche de partenariat entre les services de l'Etat concernés (Education Nationale, DDCS) et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux (Collectivités locales, parents d'élèves, enseignants, associations locales, accueils périscolaires). A minima, les activités périscolaires destinées aux enfants de 3 à 11 ans doivent figurer dans le PEDT. Les collectivités sont toutefois encouragées à élargir le périmètre du PEDT au temps extrascolaire (samedi et vacances), ainsi qu'aux enfants de moins de 3 ans, aux jeunes (collèges, lycées, etc.) scolarisés ou non, aux jeunes majeurs.... Ce projet doit être bâti en cohérence avec le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ). C'est un cadre qui permet à l'ensemble des acteurs éducatifs de coordonner leurs actions de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant. Il est au service de la réussite éducative et du bien-être des enfants. Il permet : d'ouvrir des droits aux financements de l'État ; un cadre facilitant l'organisation des accueils de loisirs périscolaires ; l'ouverture des associations au monde éducatif ; de faciliter une politique d'inclusion des enfants en situation de handicap ; de favoriser une nouvelle dynamique éducative et la réussite éducative. C'est un outil qui permet de faire converger et d'articuler, dans l'intérêt de l'enfant, l'ensemble des propositions éducatives que le territoire peut offrir sur le temps périscolaire, en lien avec les projets d'école. IL est transmis à la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale et à la Direction départementale de la Cohésion sociale qui après examen le valide pour une durée de trois ans maximum.

##### 3.1.2. Le Contrat de Ville

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine définit la politique de la ville comme une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle est mise en œuvre au moyen du Contrat de Ville de nouvelle génération. Ce contrat concerne 1 300 quartiers prioritaires en France. La Politique de la ville est pilotée par le Ministère de la Cohésion des Territoires et des relations avec les Collectivités Territoriales. L'Etat, les collectivités territoriales (communes, départements, régions) et leur groupements (intercommunalités) signent un contrat avec d'autres partenaires sociaux (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, Tribunal de Grande Instance, Rectorat, Caisse des Dépôts et Consignations, Agence Régionale de Santé, Pôle emploi, CAF, bailleurs sociaux et organismes HLM...).

Le Contrat de Ville engage chaque partenaire signataire à mettre en œuvre des actions concertées pour améliorer la vie quotidienne des habitants dans les quartiers connaissant des difficultés. Succédant aux contrats urbains de cohésion sociale (CUCS), il est mis en place pour la période 2015-2020, pour six ans. Il repose sur trois axes d'actions :

- la cohésion sociale : des mesures de soutien aux équipements sociaux, culturels, sportifs et aux associations pour favoriser le lien social sur le territoire ; le soutien aux familles monoparentales et la solidarité entre les générations ; investissements dans les domaines de l'éducation, la petite enfance, la

## Les enjeux des politiques territoriales "petite enfance, enfance et jeunesse"

### 3. Les outils de développement territoriaux

Depuis les années 90, les outils en faveur du développement territorial en faveur de la jeunesse n'ont cessé d'évoluer. Ils sont conçus et impulsés (orientations, outils, aides, financements...) pour leur majeure partie par l'Etat ou par la CNAF.

#### 3.1. L'Etat comme pilote

##### 3.1.1. Le Projet Educatif de Territoire (P.E.D.T)

En 2013, la loi de refondation de l'école modifie les rythmes éducatifs, tant sur le versant scolaire que sur le versant périscolaire. L'article 66 de la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 modifie l'article L551-1 du code de l'éducation et introduit officiellement la notion de projet éducatif territorial (PEDT). Après le Contrat Educatif Local (C.E.L) et le Projet Educatif Local (P.E.L), il devient le nouveau cadre fédérateur par lequel les moyens et les compétences des différents acteurs peuvent être mobilisés. Il est dans la continuité de la circulaire interministérielle de 1998 (Éducation Nationale, Jeunesse et sports, Culture, de la Ville) qui instaure les contrats et les projets éducatifs locaux. Les PEL et CEL existants peuvent servir d'avant-projet au PEDT.

Le projet éducatif de territoire (PEDT) est une démarche de partenariat entre les services de l'Etat concernés (Éducation Nationale, DDCS) et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux (Collectivités locales, parents d'élèves, enseignants, associations locales, accueils périscolaires). A minima, les activités périscolaires destinées aux enfants de 3 à 11 ans doivent figurer dans le PEDT. Les collectivités sont toutefois encouragées à élargir le périmètre du PEDT au temps extrascolaire (samedi et vacances), ainsi qu'aux enfants de moins de 3 ans, aux jeunes (collèges, lycées, etc.) scolarisés ou non, aux jeunes majeurs.... Ce projet doit être bâti en cohérence avec le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ). C'est un cadre qui permet à l'ensemble des acteurs éducatifs de coordonner leurs actions de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant. Il est au service de la réussite éducative et du bien-être des enfants. Il permet : d'ouvrir des droits aux financements de l'État ; un cadre facilitant l'organisation des accueils de loisirs périscolaires ; l'ouverture des associations au monde éducatif ; de faciliter une politique d'inclusion des enfants en situation de handicap ; de favoriser une nouvelle dynamique éducative et la réussite éducative. C'est un outil qui permet de faire converger et d'articuler, dans l'intérêt de l'enfant, l'ensemble des propositions éducatives que le territoire peut offrir sur le temps périscolaire, en lien avec les projets d'école. IL est transmis à la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale et à la Direction départementale de la Cohésion sociale qui après examen le valide pour une durée de trois ans maximum.

##### 3.1.2. Le Contrat de Ville

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine définit la politique de la ville comme une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle est mise en œuvre au moyen du Contrat de Ville de nouvelle génération. Ce contrat concerne 1 300 quartiers prioritaires en France. La Politique de la ville est pilotée par le Ministère de la Cohésion des Territoires et des relations avec les Collectivités Territoriales. L'Etat, les collectivités territoriales (communes, départements, régions) et leur groupements (intercommunalités) signent un contrat avec d'autres partenaires sociaux (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, Tribunal de Grande Instance, Rectorat, Caisse des Dépôts et Consignations, Agence Régionale de Santé, Pôle emploi, CAF, bailleurs sociaux et organismes HLM...).

Le Contrat de Ville engage chaque partenaire signataire à mettre en œuvre des actions concertées pour améliorer la vie quotidienne des habitants dans les quartiers connaissant des difficultés. Succédant aux contrats urbains de cohésion sociale (CUCS), il est mis en place pour la période 2015-2020, pour six ans. Il repose sur trois axes d'actions :

- la cohésion sociale : des mesures de soutien aux équipements sociaux, culturels, sportifs et aux associations pour favoriser le lien social sur le territoire ; le soutien aux familles monoparentales et la solidarité entre les générations ; investissements dans les domaines de l'éducation, la petite enfance, la

## Les enjeux des politiques territoriales "petite enfance, enfance et jeunesse"

prévention de la délinquance ; une stratégie territoriale d'accès aux droits et aux services, de promotion de la **citoyenneté** et de lutte contre les discriminations.

- le cadre de vie et le renouvellement urbain, car il programme la création d'équipements, la mobilité dans le parc résidentiel ou encore la mise en place de nouvelles activités ;
- le développement économique et l'emploi parce que le contrat de ville assure notamment la présence de Pôle emploi et des missions locales dans chacun des territoires prioritaires.

Les habitants, les associations et les acteurs économiques peuvent siéger dans de nouvelles instances appelées « conseils de citoyens » qui ont une voix décisionnaire dans les instances de pilotage de la Politique de la Ville. Il existe un conseil de citoyens dans chaque quartier prioritaire.

### 3.2. La Caisse d'Allocation Familiale chef de file

#### 3.2.1. Le Contrat Enfance Jeunesse

Créé en 2006, ce contrat a pris le relais des contrats enfance (CE) et temps libre (CTL). Ces contrats, créés en 1998 étaient respectivement pour la mise en œuvre d'une politique d'action sociale, globale et concertée, en faveur des enfants de 0 à 6 ans (crèches, garderies et périscolaires) et le développement et l'amélioration des actions de loisirs pendant les temps libres des enfants et adolescents (6-16 ans). Le Contrat Enfance et Jeunesse est un contrat d'objectifs et de cofinancement passé entre une Caf et une collectivité territoriale ou un EPIC pour une durée de 4 ans. *Il reste dans cette logique de développement d'accueil des jeunes enfants et d'activités péri- et extrascolaires pour les enfants et les jeunes de 0 à 17 ans afin de fédérer les actions concernant la petite enfance (modes d'accueil) l'enfance et la jeunesse (actions péri et extrascolaires). Il a pour objectifs : d'assurer les conditions d'une politique adaptée aux attentes et aux besoins des familles, aux enfants et aux jeunes ; de mieux prendre en compte les territoires et les populations moins bien couverts ; d'optimiser les financements ; de favoriser un accueil de qualité en dehors du temps scolaire...*

Le C.E.J donne la priorité à la fonction d'accueil. Les financements consentis par la Caf, correspondant aux actions spécifiques à cette fonction, doivent représenter au minimum 85 % du montant de la prestation. Un maximum de 15 % peut être affecté à la fonction de pilotages. Celui-ci propose une prise en charge maximale (55%). La rentabilité et le taux d'occupation des équipements y jouent également un rôle beaucoup plus important. Les services de l'Etat participent par des moyens et/ou financements par l'intermédiaire de la Direction Régionale de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale (D.R.J.S.C.S) qui fournit un appui technique et pédagogique par les conseillers jeunesse et sports et des crédits spécifiques. L'Inspection Académique (I.A) fournit des crédits pédagogiques et met à disposition des enseignants volontaires. La Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C) soutient financièrement en fonction de ces priorités et la Préfecture donne son soutien dans le cadre du Fonds Interministériel d'intervention pour la Ville (F.I.V)

Le CEJ est une véritable démarche pour accompagner tous les temps de l'enfant et mettre en cohérence l'ensemble des dispositifs.

#### 3.2.2. La Convention Territoriale Globale (CTG)

L'article 13.2 de la convention d'objectifs et de gestion (COG) 2005-2008 entre la CNAF et l'Etat prévoyait déjà la mise en place d'un contrat territorial unique, afin de globaliser les engagements d'une Caf et d'une collectivité territoriale sur l'ensemble de son champ de compétence. L'article 3.1 de la COG 2009-2012 a renforcé la dynamique engagée en prévoyant la mise en œuvre d'une convention territoriale globale (CTG) visant à renforcer les coopérations avec les autres acteurs publics et sociaux. La CTG est un outil essentiel pour une mise en œuvre adaptée aux territoires des politiques publiques confiées à la branche Famille dans le cadre de la COG 2013-2017. Elle constitue un nouveau cadre pour coordonner l'action des acteurs sociaux qui doit permettre de mobiliser l'ensemble des interventions et des moyens de la Branche pour prendre en compte les besoins d'un territoire. Elle doit concourir à mieux définir les responsabilités des acteurs au niveau national, départemental et local “

## Les enjeux des politiques territoriales "petite enfance, enfance et jeunesse"

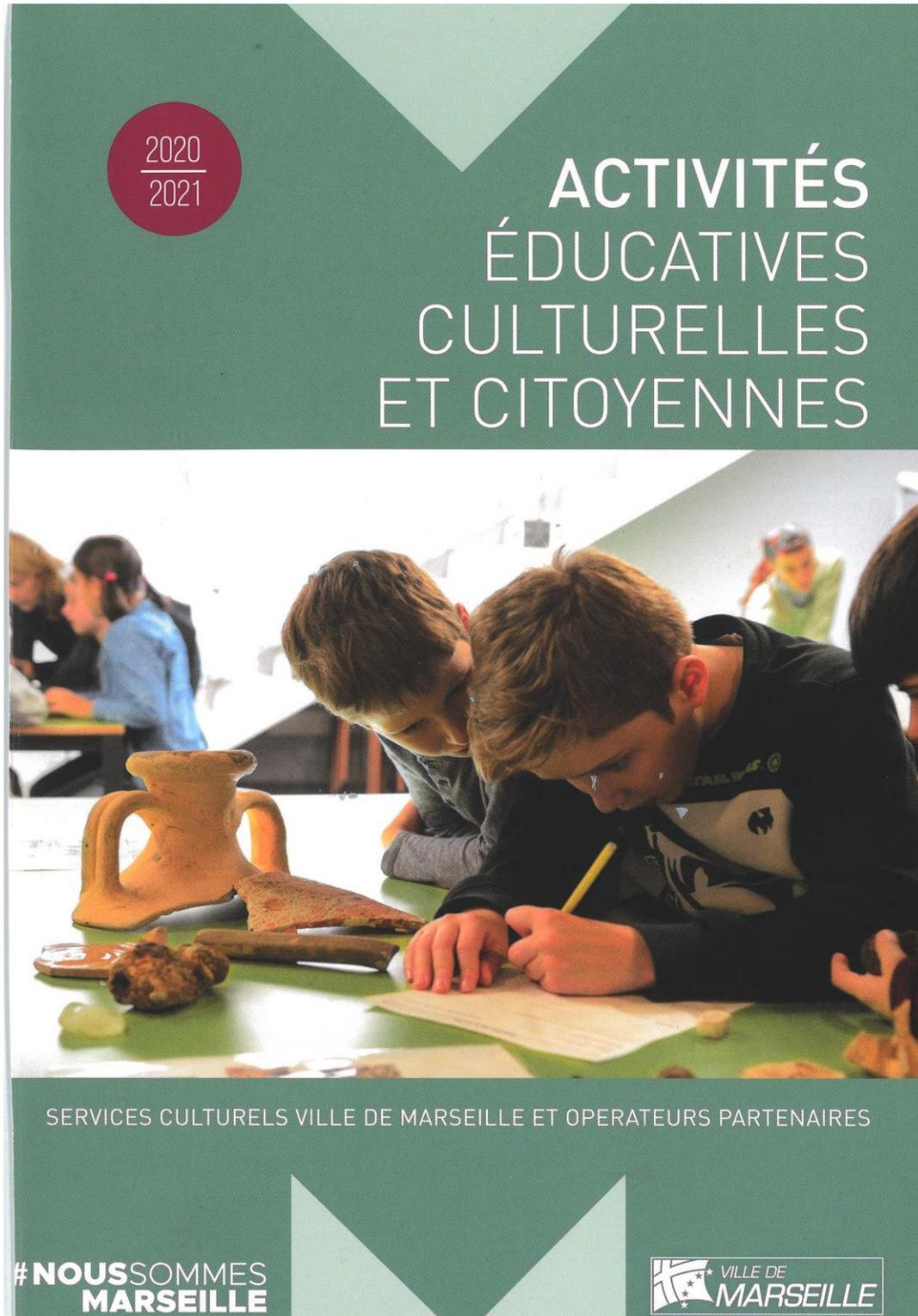
A compter de 2020, la signature d'une CTG sera obligatoire pour percevoir certaines aides de la CAF, tandis que le contrat « enfance jeunesse » (CEJ) s'éteindra progressivement au gré du renouvellement.

La CTG est une forme de contractualisation entre la CAF et les collectivités Territoriales (commune et/ou Département ou EPIC). Au-delà de l'offre d'accueil enfance-jeunesse, cette convention doit intégrer et permettre d'aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale, de structurer et soutenir la fonction parentale, de favoriser l'intégration sociale des familles dans leur environnement et favoriser des conditions de logement de qualité pour les familles. C'est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire. Elle optimise l'utilisation des ressources sur le territoire. Elle renforce les coopérations et contribue ainsi à une plus grande efficacité et complémentarité d'interventions. La CTG s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires et facilite les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté sur une période pluriannuelle de quatre ans (des axes et des fiches actions). Elle ne constitue pas un dispositif financier.

### Bibliographie - sitothèque

- Revue « APAJH (association pour adultes et jeunes handicapés), additionnons nos différences »
- Revues « Loisirs éducation » n°408 nov/déc. 2004 : « Vacances et loisirs : place au handicap », « Anim'magazine » n° 83-84 de janv/fév. 2001 « Handicap, des vacances en question » et dossier n°14 des « Cahiers de l'animation », « Accueillir la différence »
- Espaces de proximité et animations socioculturelle : pratiques des animateurs de quartier au croisement de multiples enjeux politiques et sociaux. / Mustafa POYRAZ. - PARIS : Harmattan (Editions L'), 2003. - 253 p. - (Le travail social)
- Intervenants sociaux « missionnés » : rôle, fonction, posture
- M. CROZIER. E. FRIEDBERG. 1977. L'acteur et le système. Le Seuil
- E. ENRIQUEZ. 1992, L'organisation en analyse. Puf
- T. BUZAN. 1995, Dessine moi l'intelligence. Organisation
- JP. BOUTINET. 1999, Anthropologie du projet. Puf 5ème édition
- J-F BERNOUX. 2005. Guide de l'animation des centres sociaux et socioculturels, Editions Dunod et Le Moniteur
- Recherche et Prévisions n°81, septembre 2005. Territoires, action sociale et développement. CNAF
- J-F BERNOUX. 2005. Mettre en œuvre le développement social territorial, méthodologie, outils, pratiques. (2ème édition entièrement refondue). Dunod
- B. PERRET. 2001. L'évaluation des politiques publiques. La Découverte & Syros
- J-F BERNOUX. 2004. L'évaluation participative au service du développement social. Méthode pratique pour les centres sociaux, les REAAP, les territoires de la politique de la Ville. Dunod.
- Décret n° 2002-885 du 3 mai 2002 relatif au projet éducatif mentionné à l'article L. 227-4 du code de l'action sociale et des familles Art. 1 - instruction n°00-080 J.S. du 12 mai 2000 / Ministère de la Jeunesse et des Sports/ DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION POPULAIRE / Sous-direction des politiques de jeunesse / Bureau des centres de vacances et de loisirs
- Code de l'action sociale et des familles, chapitre 7, portant sur l'accueil des mineurs hors du domicile familial sur les temps de vacances, loisirs et congés professionnels. La loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005 n°2005-102 et ses décrets d'application sur l'accessibilité (décret n°2006-555 du 17 mai 2006 et les 2 arrêtés du 17 mai 2006).
- [www.jeunesseenaction.fr](http://www.jeunesseenaction.fr)
- <http://www.injep.fr/>
- [https://stephanie-disant.fr/wp-content/uploads/2018/07/CTG\\_Mise\\_en\\_oeuvre.pdf](https://stephanie-disant.fr/wp-content/uploads/2018/07/CTG_Mise_en_oeuvre.pdf)

Auteur :





## Edito

Le développement durable propose une vision de la société qui s'inscrit dans une perspective de long terme. Cela implique de prendre en compte à la fois les impératifs présents mais aussi futurs, comme la préservation de l'environnement et des ressources naturelles ou l'équité sociale et économique.

Au travers des actions du Service de la Jeunesse et sa division Animations Eco-citoyennes, la Direction Éducation Jeunesse veille à participer à l'éducation des jeunes Marseillais. Cette éducation transversale implique de nombreux partenariats avec les services de l'État, les autres collectivités territoriales et les associations. Les générations futures doivent relever ce « défi pour la terre », c'est ce que nous leur proposons tout au long de l'année au sein de notre structure l'Enjeu.

La nouvelle Délégation de Service Public de la Restauration Scolaire nous a permis d'aller encore plus loin. Il y a plus de bio dans les assiettes des élèves. Les producteurs locaux sont plus impliqués dans la fourniture de produits de notre région.

La sécurité alimentaire est également un axe fort de ce partenariat avec Sodexo.

Désormais en cas d'urgence, avec le dispositif « bouton d'alerte », nous sommes en capacité d'avertir tous les responsables de restaurant en même temps pour intervenir rapidement et sécuriser la pause méridienne. C'est une grande avancée pour le bien-être de tous.

Je vous souhaite à toutes et à tous de très belles vacances. Profitez de ces moments de tranquillité pour vous ressourcer, partager des moments conviviaux avec vos amis et vos familles. « Qui chante pendant l'été danse pendant l'hiver », alors vous savez ce qu'il vous reste à faire !

Laurent-Xavier Grima

# EDITO

L'éducation artistique et culturelle est l'une des composantes majeures des Droits culturels, inscrits dans la loi française depuis 2015.

Elle contribue à la maîtrise des langages, écrits, parlés, numériques, corporels et symboliques : à ce titre, elle est l'un des facteurs essentiels d'émancipation et d'épanouissement, de compréhension du monde et de développement de l'esprit critique, pour une citoyenneté active des jeunes générations. Elle encourage le développement de l'autonomie et de la créativité, par la diversification des moyens d'expression, par l'appropriation de savoirs, de compétences et de valeurs citoyennes.

L'éducation artistique et culturelle favorise l'accès à l'art et la culture pour toutes et tous, et constitue le vecteur culturel et citoyen indissociable de l'éducation populaire.

Le développement de l'éducation artistique et culturelle figure parmi les priorités du nouveau gouvernement municipal de Marseille, pour une ville plus juste, plus verte et plus démocratique. Elle prend corps grâce aux innombrables ressources de notre territoire, en s'appuyant sur un ensemble d'opérateurs, municipaux, associatifs et privés qui accueillent, chaque année, les enseignants et leurs élèves, de la maternelle à l'université.

La richesse de cet écosystème permet de proposer une offre complète qui répond aux trois piliers de l'éducation artistique (la fréquentation des œuvres et des artistes, les pratiques artistiques et l'appropriation de connaissances) dans l'ensemble des domaines : arts de la scène (musique, danse, théâtre...), arts visuels, cinéma, patrimoine, culture scientifique et technique, citoyenneté.

Cette brochure est l'un des outils proposés par la Ville de Marseille, pour faciliter la mise en œuvre de la Charte pour l'éducation artistique et culturelle. L'ouvrage constitue le socle de ressources qui aidera les enseignants et l'ensemble des coéducateurs autour de l'école à bâtir leurs projets éducatifs culturels et leur permettra de constituer leur parcours d'éducation artistique personnel dans un cadre professionnel.

La Ville de Marseille s'engage à créer les conditions pour le développement de l'éducation artistique et culturelle, indispensable à la démocratisation culturelle et à l'égalité des chances. Il s'agit de permettre à tous les élèves de se constituer une culture personnelle riche, de développer et renforcer leurs pratiques artistiques, et à terme, d'éclairer et former les citoyens de demain.

**Jean-Marc COPPOLA**  
Adjoint à la Maire  
de Marseille  
délégué à la culture  
pour toutes et tous,  
à la création  
et au patrimoine culturel

**Pierre HUGUET**  
Adjoint à la Maire  
en charge de l'Éducation,  
des Cantines Scolaires,  
du Soutien Scolaire  
et des Cités Éducatives

**Marie BATOUX**  
Adjointe à la Maire  
de Marseille  
déléguée à l'éducation  
populaire

## ENJEU - ENVIRONNEMENT ET JEUNESSE

La structure municipale l'ENJEU (ENvironnement JEUnesse), située dans le massif des calanques s'inscrit dans le cadre de l'Agenda 21 Jeunesse. Elle accueille les enfants sur les différents temps scolaire, périscolaire et extrascolaire.

L'Enjeu offre aux enfants l'opportunité de découvrir le massif des calanques à l'occasion de randonnées pédestres, d'apprécier la faune et la flore, d'identifier les insectes, de reconnaître les plantes...

Elle permet aux petits marseillais d'être sensibilisés au développement durable à travers un projet pédagogique.

Des ateliers ludiques sont organisés autour de diverses thématiques : l'eau, les déchets/le recyclage, les risques urbains, les énergies renouvelables et la biodiversité.

Mieux vivre ensemble dans un environnement préservé pour les générations futures est l'enjeu partagé avec l'Éducation nationale et les équipements de loisirs et sociaux tout au long de l'année.

### ATELIERS LUDIQUES

**NIVEAUX** : élémentaire du CP au CM2

Organisés autour de 5 thèmes :

- l'eau,
- les déchets/le recyclage,
- les risques urbains,
- les énergies renouvelables,
- la biodiversité.

### RANDONNÉE PÉDESTRE

**En plein coeur du Parc National des calanques**

**NIVEAUX** : élémentaire du CP au CM2

Randonnée agréable et instructive qui vise à sensibiliser les enfants à la fragilité de ce site exceptionnel et sauvage. Découverte de la faune et de la flore avec des animateurs passionnés par la nature.



© Ville de Marseille

### THÉMATIQUES

Développement durable

### ACTIVITÉS PROPOSÉES

Ateliers ludiques  
Randonnées  
pédagogiques  
Sensibilisation

**ÉLÉMENTAIRE  
PÉRISCOLAIRE ET  
EXTRASCOLAIRE :  
DE 6 À 13 ANS**

### ENJEU

21 avenue Colgate  
13009 Marseille

Site internet  
[education.marseille.fr/projets-scolaires](http://education.marseille.fr/projets-scolaires)

### ACCÈS

Bus 22  
Arrêt Vert Plan  
et 23 arrêt Colgate Agelasto

### RÉSERVATION

[enjeu-servicejeunesse@marseille.fr](mailto:enjeu-servicejeunesse@marseille.fr)

04 91 40 57 96  
De 8h30 à 16h45

## ENJEU - ENVIRONNEMENT ET JEUNESSE

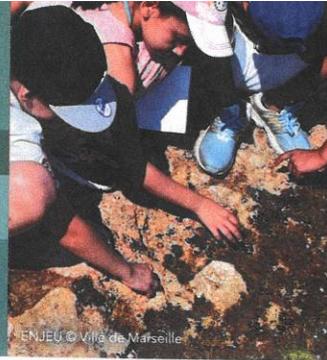
21, avenue Colgate 13009 Marseille - [education.marseille.fr/projets-scolaires](http://education.marseille.fr/projets-scolaires)

**Niveaux :** élémentaire, périscolaire et extrascolaire de 6 à 13 ans

**Thématique :** développement durable

**Activités proposées :**

Ateliers ludiques  
Randonnées pédagogiques  
Sensibilisation



La structure municipale l'ENJEU (ENvironnement JEUnesse), située dans le massif des calanques s'inscrit dans le cadre de l'Agenda 21 Jeunesse. Elle accueille les enfants sur les différents temps scolaire, périscolaire et extrascolaire.

L'Enjeu offre aux enfants l'opportunité de découvrir le massif des calanques à l'occasion de randonnées pédestres, d'apprécier la faune et la flore, d'identifier les insectes, de reconnaître les plantes...

Elle permet aux petits marseillais d'être sensibilisés au développement durable à travers un projet pédagogique.

Des ateliers ludiques sont organisés autour de diverses thématiques : l'eau, les déchets/le recyclage, les risques urbains, les énergies renouvelables et la biodiversité.

Mieux vivre ensemble dans un environnement préservé pour les générations futures est l'enjeu partagé avec l'Éducation nationale et les équipements de loisirs et sociaux tout au long de l'année.

### PROGRAMME

**Ateliers ludiques**

**Niveaux :** élémentaire du CP au CM2

Organisés autour de 5 thèmes :

- l'eau,
- les déchets/le recyclage,
- les risques urbains,
- les énergies renouvelables,
- la biodiversité.

**Randonnée pédestre**

**En plein coeur du Parc National des calanques.**

**Niveaux :** élémentaire du CP au CM2

Randonnée agréable et instructive qui vise à sensibiliser les enfants à la fragilité de ce site exceptionnel et sauvage. Découverte de la faune et de la flore avec des animateurs passionnés par la nature.

### AGENDA 21 JEUNESSE

Programme global d'actions, méthode et outils pour l'amélioration des pratiques quotidiennes des enfants et sensibilisation au développement durable. Dans le cadre du plan «Mieux vivre ensemble».

**Les actions ont pour objectif de :**

- sensibiliser les enfants aux enjeux du développement durable
- apprendre à être responsable
- impulser et adopter des comportements favorables à la préservation de l'environnement
- initier aux risques urbains par des formations ludiques alternant théorie et pratique sur pistes d'éducation routière
- construire pour et avec les enfants des chantiers les guidant au quotidien et les conduisant à des comportements en faveur de la préservation et de la protection de l'environnement.

Durant le temps scolaire, chaque cycle aborde un sujet en rapport avec le programme en fonction des compétences validables du Livret Personnel d'Éducation.

**ACCÈS**

Bus n°22 arrêt Vert Plan  
et n°23 arrêt Colgate Agelasto

**RÉSERVATION**

04 91 40 57 96  
[enjeu-servicejeunesse@marseille.fr](mailto:enjeu-servicejeunesse@marseille.fr)  
De 8h30 à 16h45

**AGENDA 21 JEUNESSE**

34 rue de Forbin 13233 - Marseille cedex 20

• secteur Nord (13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> arr.).

04 91 09 78 97

[a21jn-servicejeunesse@marseille.fr](mailto:a21jn-servicejeunesse@marseille.fr)

• secteur Sud Centre (1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> arr.).

04 91 55 35 24/23

[a21js-servicejeunesse@marseille.fr](mailto:a21js-servicejeunesse@marseille.fr)

• secteur Est (9<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup> arr.).

04 91 40 57 96

[a21je-servicejeunesse@marseille.fr](mailto:a21je-servicejeunesse@marseille.fr)

### LE PROJET

Dans le cadre du plan  
« MIEUX VIVRE ENSEMBLE »  
la Ville de Marseille met en place un  
programme d'activités **Agenda 21 Jeunesse**.

Des actions destinées aux JEUNES MARSEILLAIS sur les temps scolaire péri-scolaire et extrascolaire qui ont pour **objectifs** :

- Sensibiliser les enfants aux enjeux du développement durable
- Permettre aux jeunes d'apprendre à être responsable
- Impulser et adopter des comportements favorables à la préservation de l'environnement
- Initier les enfants aux risques urbains par le biais de formations ludiques alternant théorie et pratique sur pistes d'éducation routière.

### AGENDA 21 JEUNESSE

34 rue de Forbin  
13233 - Marseille cedex 20  
☎ 04 91 14 56 60

ENJEU

☎ 04 91 40 57 96  
enjeu-servicejeunesse@marseille.fr

SECTEUR SUD CENTRE

1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8<sup>e</sup> arrondissements  
☎ 04 91 55 35 23 ou 24  
a21js-servicejeunesse@marseille.fr

SECTEUR SUD

9, 10, 11, 12<sup>e</sup> arrondissements  
☎ 04 91 40 57 96  
enjeu-servicejeunesse@marseille.fr

SECTEUR NORD

13, 14, 15, 16<sup>e</sup> arrondissements  
☎ 04 91 09 78 97  
a21jn-servicejeunesse@marseille.fr

PISTES D'ÉDUCATION ROUTIÈRE

☎ 04 91 14 56 19  
per-servicejeunesse@marseille.fr  
education.marseille.fr/animations-eco-cityennes

Agenda 21  
Jeunesse

### PROGRAMME



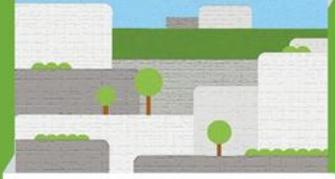
## ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET À LA PRÉVENTION ROUTIÈRE

MAY 2016 - 100% - 100% - 100% - 100% - 100%

VILLE DE MARSEILLE  
www.marseille.fr

### L'ENJEU

Ce centre d'éducation à l'environnement est un équipement municipal situé aux portes des calanques



Les enfants sont sensibilisés au développement durable et aux gestes écocitoyens lors de randonnées et d'activités pédagogiques diverses sur le site.

### L'EAU



Élément indispensable à la vie !  
Initier les enfants à l'utilisation de ce bien précieux, à sa récupération et à l'épuration.

### LES ÉNERGIES RENOUVELABLES



Éveiller à la culture scientifique et à l'utilisation des énergies renouvelables qu'elles soient mécanique, cinétique, thermique des mers, chimique ou rayonnante.

Permettre aux enfants de savoir différencier les énergies renouvelables des non renouvelables.

### LES DÉCHETS / RECYCLAGE



Susciter des comportements responsables en matière de gestion des déchets et de recyclage. Détourner des objets du quotidien par la réutilisation des matériaux.

### LES RISQUES URBAINS



Sensibiliser les jeunes aux dangers quotidiens, qu'ils soient domestiques, à l'école ou dans la rue.

Amener les enfants à se déplacer en toute sécurité en milieu urbain ou zones à forte densité de circulation.\*

\* Animations sur Pistes d'Éducation Routières



## UN SITE DÉDIÉ À L'ENVIRONNEMENT AUX PORTES DES CALANQUES

Le développement durable constitue un des enjeux majeurs du XXI<sup>ème</sup> siècle. Afin de parvenir à un nouvel accord universel sur le climat, applicable à tous dans l'objectif de maintenir le réchauffement climatique mondial en deçà de 2°C, la France a présidé, du 20 novembre au 11 décembre 2015, la 21<sup>ème</sup> conférence des parties (COP 21) qui a réuni les délégués des 195 pays-parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Initier et sensibiliser les jeunes générations à cette question et construire avec eux un monde plus respectueux de notre environnement est primordial. C'est la raison pour laquelle, dès 2008 dans le cadre du « Plan Mieux Vivre Ensemble », la Ville de Marseille a mis à disposition des écoles et des équipements sociaux de proximité un outil éducatif géré par le Service de la Jeunesse « l'Agenda 21 Jeunesse ». La création du centre « l'ENJEU » en 2009 est venu compléter ce dispositif.

Ali Ibrahim, Responsable du Pôle Agenda 21 Jeunesse, nous présente ce centre d'éducation à l'environnement situé aux portes des calanques - 21, avenue Colgate dans le 9<sup>ème</sup> arrondissement.

### UNE STRUCTURE INNOVANTE INSCRITE DANS « L'AGENDA 21 JEUNESSE »

Le centre l'ENJEU (Environnement Jeunesse) fait partie intégrante de « l'Agenda 21 Jeunesse », outil éducatif, dont les programmes d'action sont conçus et réalisés pour les enfants, en collaboration avec la communauté éducative et les partenaires institutionnels.

« Dans le cadre de « l'Agenda 21 Jeunesse », les animateurs du Service de la Jeunesse accompagnent les enfants dans leurs défis en lien direct avec leurs environnements géographiques proches : les écoles, les centres de loisirs municipaux et les centres sociaux. Les actions éducatives tiennent compte des différents temps de l'enfant (scolaire, périscolaire et extrascolaire) et des thèmes proposés en matière de développement durable. Les actions menées dans la structure l'ENJEU viennent compléter les projets réalisés dans les différents établissements » explique Ali Ibrahim.

### DES ATELIERS ÉDUCATIFS LUDIQUES DANS UN CADRE MAGIQUE

Durant l'année écoulée, ce sont 4350 enfants qui ont bénéficié d'actions de sensibilisation au sein de l'ENJEU. Les animateurs organisent les ateliers éducatifs dans les cinq salles, portant chacune le nom d'une calanque, et traitant des thèmes liés au développement durable tels que l'eau, les déchets, les énergies renouvelables, la biodiversité et les risques urbains. « Les enfants sont émerveillés de voir l'immense rocher reconstitué installé dans la salle Sormiou. Ils apprécient également l'arbre « Hector » doté de multiples tiroirs correspondant aux divers ateliers : le cycle de vie, le puzzle de la forêt, la chaîne alimentaire... Certaines activités

sont organisées à l'extérieur où des coins nature ont été aménagés : la mare pédagogique, l'hôtel des insectes, le jardin aromatique... Les animations sont vivantes et interactives, les enfants sont réceptifs aux comportements écocitoyens qu'il convient d'adopter. L'événement marquant de l'année a été la rencontre avec Henri Cosquer, plongeur professionnel, qui a partagé avec les enfants un des moments forts de sa vie, la découverte de la grotte Cosquer » indique Jean-Claude Lorenzi, Responsable Pédagogique de l'ENJEU.

### UNE RANDONNÉE PÉDESTRE POUR DÉCOUVRIR LA FAUNE ET LA FLORE

Durant cette sortie, en plein cœur du Parc National des Calanques, les enfants bénéficient de l'expérience et l'expertise d'animateurs passionnés par la nature. Ils leur expliquent les nombreuses espèces vivantes qu'abrite cet espace naturel et marin. Cette randonnée agréable et instructive vise à sensibiliser les enfants « urbains » à la fragilité de ce site exceptionnel et sauvage qu'il est primordial de protéger.

« Cette immersion dans la nature est très enrichissante en ce sens qu'elle éveille la curiosité des enfants, mais surtout elle représente une ouverture à l'écocitoyenneté » précise Ali Bourdja animateur.

Les journées passées à l'ENJEU font l'unanimité auprès des enfants, des enseignants et des parents comme en témoignent les nombreux avis mentionnés sur le Livre d'Or.

*Nous remercions l'ensemble des animateurs qui interviennent au sein de la structure l'ENJEU ainsi que dans le cadre de « l'Agenda 21 Jeunesse », en transmettant leurs connaissances aux enfants, ils permettent à chacun d'entre eux de devenir un acteur du développement durable.*

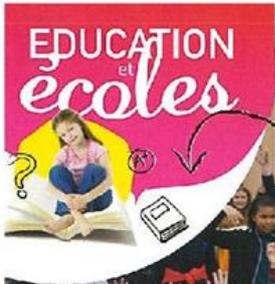


DGAPM Ville de Marseille  
Conception : Service Médias Images  
Impression : Service Edition

**Allo Mairie**  
0810 813 813

**marseille**  
mieux vivre ensemble

**VILLE DE MARSEILLE**  
www.marseille.fr



## DES ÉCOLIERS RÉUNIS AUTOUR D'UN « DÉFI POUR LA TERRE »

Le 17 mai dernier, toute l'équipe de la Division Animations Ecocitoyennes du Service de la Jeunesse était mobilisée pour accueillir les élèves de 8 classes de CM2 des écoles publiques élémentaires de Marseille\*.

Plus de 200 écoliers étaient réunis à l'Enjeu, équipement municipal géré par l'Agenda 21 Jeunesse et situé au pied du massif des calanques, pour une journée de sensibilisation à la protection de l'environnement et au développement durable. Au programme, des ateliers pédagogiques et des animations ludiques étaient proposés aux enfants : écoute la terre, demain entre tes mains, copains de la planète, l'énergie de A à Z, terriens malins.

Autant de défis à relever et d'épreuves pour éveiller la curiosité de nos jeunes participants, leur faire découvrir des gestes simples à réaliser au quotidien pour limiter notre production de déchets et les aider ainsi à devenir des acteurs écocitoyens responsables !

Des randonnées pédagogiques étaient également organisées dans le Parc National des Calanques, sous forme de jeux de piste, pour sensibiliser les élèves à la fragilité de ce site exceptionnel et au rôle de chacun pour protéger cette belle nature.

Les écoliers, très investis tout au long de cette journée riche en apprentissages, ont été récompensés par des jeux éducatifs sur les thématiques de l'Agenda 21 Jeunesse. Les enfants sont repartis ravis et fiers d'avoir réussi leurs défis !

Nous saluons l'implication et le professionnalisme des agents de la division Animations Ecocitoyennes, tous mobilisés pour que cette manifestation soit cette année encore une belle réussite.

\* Les écoles participantes :

Sainte-Cécile (5e), Friedland (6e), Rouet Charles-Allé (8e), Les Trois-Ponts (10e), Croix-Rouge Village (13e), Château Gombert (13e), La Savine (15e), Estaque-Riaux (16e).



DGAAPM Ville de Marseille

Rédacteurs : Christine Paoli - Elisabeth Gouiran /  
Direction de l'Éducation et de la Jeunesse /  
Conception : Service Média & Images  
Impression : Service Edition

Allô Mairie  
0 810 813 813 Service 0,06 € / min + prix appel

marseille  
mieux vivre  
ensemble

VILLE DE  
MARSEILLE  
www.marseille.fr

# L'ENJEU : UN CENTRE PÉDAGOGIQUE DÉDIÉ AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



↗ L'équipe de l'ENJEU, avec son responsable Jean-Claude LORENZI (2<sup>ème</sup> devant en partant de la gauche) parti à la retraite le 1<sup>er</sup> décembre 2019 - © : P. Rodriguez-VdM

Nichée au pied du massif des calanques, l'ENJEU\* (ENvironnement JEUnesse) est une structure gérée par le Service de la Jeunesse qui a pour objectif de répondre au plan « mieux vivre ensemble » au travers d'activités de sensibilisation à l'environnement et au développement durable. « Créée en 2009 dans le cadre de l'Agenda 21 Jeunesse, l'ENJEU accueille toute l'année les petits Marseillais sur les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire. Il s'agit de les sensibiliser aux enjeux du développement durable, de leur apprendre à être éco-responsables et de leur faire adopter des comportements favorables à la préservation de l'environnement » indique Ali IBRAHIMA, responsable de la division Animations Éco Citoyennes.

## DES ACTIVITÉS AUTOUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Avant de venir sur le site de l'ENJEU, les élèves bénéficient de 4 séances en classe, encadrés par un animateur de l'Agenda 21 Jeunesse pour une initiation à l'une des cinq thématiques : l'eau, les déchets/recyclage, les énergies renouvelables, les risques urbains et la biodiversité.

Ils sont ensuite accueillis à l'ENJEU pour découvrir sur le terrain les différentes notions abordées.

« L'objectif pédagogique est de sensibiliser les enfants à la problématique du développement durable grâce à divers ateliers adaptés à leur âge. Des randonnées pédagogiques permettent de découvrir la biodiversité du massif des calanques, thème que les jeunes participants approfondissent ensuite autour d'activités encadrées par des animateurs spécialisés dans le domaine

de l'environnement » précise Elodie SCHILLING, l'adjointe pédagogique.

Mare pédagogique, empruntes d'animaux, salle à insectes et même un poulailler sont mis à la disposition des enfants pour apprendre de manière ludique.

## UNE STRUCTURE RECONNUE

Les enfants, comme les enseignants ou les animateurs des équipements sociaux et de loisirs, repartent enchantés de leur journée passée sur l'ENJEU. En témoignent les lettres envoyées par les enfants et les messages laissés dans le « livre d'or » par les adultes encadrants.

« Depuis son ouverture, il y a 10 ans, 50 000 enfants ont fréquenté l'ENJEU, que ce soit des élèves de classes élémentaires ou des enfants de centres sociaux et équipements de loisirs, d'associations, ou d'instituts médico-éducatifs. En quatre ans, plus de la moitié des écoles élémentaires de Marseille a participé aux activités de cette structure unique en son genre » poursuit Ali IBRAHIMA.

Une équipe très investie, composée d'animateurs qualifiés, s'implique quotidiennement pour que cet équipement, où le vivant est omniprésent au travers des animaux mais aussi des plantes et des potagers, accueille dans les meilleures conditions nos jeunes ambassadeurs du développement durable.

MB

\* 21 avenue de Colgate 13009 Marseille.



Les animateurs des pistes d'éducation routière.

## DES PISTES D'ÉDUCATION ROUTIÈRE POUR APPRENDRE PAR LE JEU

La Ville de Marseille mène depuis de nombreuses années des actions de prévention routière en direction des enfants, dans le cadre des temps scolaires, périscolaires et extrascolaires. L'enfant reste la cible la plus exposée aux risques occasionnés par un trafic automobile de plus en plus dense et accidentogène. De plus, il est lui-même conducteur de vélos ou de trottinettes.

### QUATRE PISTES D'ÉDUCATION ROUTIÈRE

16 animateurs de la division Animations Écocitoyennes du Service de la Jeunesse, agréés par l'Éducation Nationale et la Préfecture de Police, dispensent sous forme ludique les règles essentielles à connaître pour se déplacer sur la voie publique. Les plus jeunes peuvent ainsi appréhender les dangers encourus et apprendre à s'en protéger.

« Quatre pistes d'éducation routière\* accueillent tout au long de l'année les enfants

« LA PARTICULARITÉ  
DE LA PISTE  
D'ÉDUCATION  
ROUTIÈRE DE L'ÉCOLE  
HLM PERRIN PERMET  
AUX ENFANTS  
DE S'INITIER À LA  
PRATIQUE DU VÉLO »

scolarisés du cycle 3 (CM1 et CM2) et ceux des équipements sociaux et de loisirs, dès l'âge de 6 ans. Les participants alternent des activités théoriques et pratiques afin de connaître les règles de circulation et de sécurité, aborder les notions élémentaires de premiers secours, être respectueux des autres usagers et se former ainsi à l'éducation routière » indique Ali IBRAHIMA,

responsable de la division Animations Écocitoyennes.

« La particularité de la piste d'éducation routière de l'école HLM Perrin permet aux enfants de s'initier à la pratique du vélo. En effet, nous avons constaté qu'un grand nombre d'entre eux ne maîtrisaient pas ce moyen de transport, par manque d'équipement personnel » poursuit Ali, à l'origine de cette initiative.

### DES FORMATIONS DIPLOMANTES

« A la suite des 2 ou 4 séances dispensées par les animateurs, une attestation de sécurité routière est décernée par la Ville de Marseille » précise Hinde DAHITE, chargée de la planification et du suivi pédagogique de ces animations.

De retour en classe, les enseignants mettent en place des tests pour évaluer les acquis des élèves, afin de leur délivrer une Attestation de Première Éducation à la Route (APER), obligatoire à la fin du pri-

<b>Récapitulatif 2016</b>					
secteur sud centre		Nbre classes	Nbre écoles	Nbre d'enfants	Nombre d'intervention
	Janvier-juin scolaire	45	16	1180	165
	Septembre-décembre scolaire	33	16	860	115
	<b>Total 2016</b>	<b>78</b>	<b>32</b>	<b>2040</b>	<b>280</b>
secteur sud		Nbre classes	Nbre écoles	Nbre d'enfants	Nombre d'intervention
	Janvier-juin scolaire	29	4	708	116
	Septembre-décembre scolaire	29	5	487	90
	<b>Total 2016</b>	<b>58</b>	<b>9</b>	<b>1195</b>	<b>206</b>
secteur nord		Nbre classes	Nbre écoles	Nbre d'enfants	Nombre d'interventions
	Janvier-juin scolaire	85	18	1952	340
	Septembre-décembre scolaire	71	17	1668	284
	<b>Total 2016</b>	<b>156</b>	<b>35</b>	<b>3620</b>	<b>624</b>
<b>Total temps scolaire secteurs 2016</b>		<b>234</b>	<b>67</b>	<b>5660</b>	<b>904</b>
L'ENJEU		Nbre classes	Nbre écoles	Nbre d'enfants	Nombre d'interventions
	Janvier-juin scolaire	160	42	3283	42
	Septembre-décembre scolaire	83	28	1733	28
	<b>Total 2016</b>	<b>243</b>	<b>70</b>	<b>5016</b>	<b>70</b>
sécurité routière	Agenda 21	Nbre classes	Nbre écoles	Nbre d'enfants	Nombre d'interventions
	Janvier-juin secteur nord scolaire	94	62	2314	187
	Septembre-décembre scolaire	89	61	2256	206
	<b>Total 2016</b>	<b>183</b>	<b>123</b>	<b>4570</b>	<b>393</b>
<b>Total temps scolaire 2016</b>		<b>660</b>	<b>260</b>	<b>15246</b>	<b>1367</b>
secteur nord		Nbre centres	Nbre d'enfants	Nombre d'interventions	
animations vacances scolaires		18	713	37	
secteur sud centre		Nbre centres	Nbre d'enfants	Nombre d'interventions	
animations vacances scolaires		7	2155	78	
L'ENJEU		Nbre centres	Nbre d'enfants	Nombre d'interventions	
animations vacances scolaires		25	1452	25	
<b>Total mercredis/vacances scolaires 2016</b>		<b>50</b>	<b>4320</b>	<b>140</b>	
<b>Total Transports 2016</b>		Agenda 21	<b>118+8rtm</b>		
JOURNEES DE L'ENVIRONNEMENT		Nbre écoles	Nbre d'enfants	Nombre d'interventions	
<b>Total 2016</b>		<b>5</b>	<b>927</b>	<b>5</b>	
sécurité routière		Nbre groupes	Nbre centre	Nbre d'enfants	Nombre d'interventions
Animations vacances scolaires 2016			20	1902	92
<b>Total vacances/mecredis 2016</b>			<b>20</b>	<b>1902</b>	<b>92</b>

<b>Récapitulatif 2017</b>					
secteur sud centre		Nbre classes	Nbre écoles	Nbre d'enfants	Nombre d'intervention
Janvier-juin scolaire		82	16	2206	305
Septembre-décembre scolaire		58	15	1257	193
Total 2017		140	31	3463	498
secteur sud		Nbre classes	Nbre écoles	Nbre d'enfants	Nombre d'intervention
Janvier-juin scolaire		48	16	1268	192
Septembre-décembre scolaire		28	9	682	116
Total 2017		76	25	1950	308
secteur nord		Nbre classes	Nbre écoles	Nbre d'enfants	Nombre d'interventions
Janvier-juin scolaire		109	24	2454	436
Septembre-décembre scolaire		63	20	1403	252
Total 2016		172	44	3857	688
Total temps scolaire secteurs 2017		312	75	7320	1186
L'ENJEU		Nbre classes	Nbre écoles	Nbre d'enfants	
Janvier-juin scolaire		168	49	3506	336
Septembre-décembre scolaire		103	31	2175	206
Total 2017		271	80	5681	542
sécurité routière	Agenda 21	Nbre classes	Nbre écoles	Nbre d'enfants	Nombre d'interventions
Janvier-juin secteur nord scolaire		145	86	3724	156
Septembre-décembre scolaire		95	61	1708	135
Total 2017		240	147	5432	291
Total temps scolaire 2017		823	302	18433	2019
secteur nord			Nbre centres	Nbre d'enfants	Nombre d'interventions
animations vacances scolaires			26	569	35
secteur sud centre			Nbre centres	Nbre d'enfants	Nombre d'interventions
animations vacances scolaires			6	1859	215
L'ENJEU			Nbre centres	Nbre d'enfants	Nombre d'interventions
animations vacances scolaires			19	1458	88
Total mercredis/vacances scolaires 2017			48	3886	338
Total Transports 2017		Agenda 21			135
JOURNEES DE L'ENVIRONNEMENT			Nbre écoles	Nbre d'enfants	Nombre d'interventions
Total 2017			7	1392	7
sécurité routière		Nbre groupes	Nbre centre	Nbre d'enfants	Nombre d'interventions
Animations vacances scolaires 2017		67	23	1139	67
Total vacances/mecredis 2017			23	1139	67

<b>Récapitulatif 2018</b>					
secteur sud centre		Nbre classes	Nbre écoles	Nbre d'enfants	Nombre d'intervention
Janvier-juin scolaire		126	23	3150	363
Septembre-décembre scolaire		68	15	2757	223
<b>Total 2018</b>		<b>194</b>	<b>38</b>	<b>5907</b>	<b>586</b>
secteur sud		Nbre classes	Nbre écoles	Nbre d'enfants	Nombre d'intervention
Janvier-juin scolaire		27	11	689	107
Septembre-décembre scolaire		34	7	830	136
<b>Total 2018</b>		<b>61</b>	<b>18</b>	<b>1519</b>	<b>243</b>
secteur nord		Nbre classes	Nbre écoles	Nbre d'enfants	Nombre d'interventions
Janvier-juin scolaire		122	31	3050	440
Septembre-décembre scolaire		138	26	2720	530
<b>Total 2018</b>		<b>260</b>	<b>57</b>	<b>5770</b>	<b>970</b>
<b>Total temps scolaire secteurs 2018</b>		<b>515</b>	<b>113</b>	<b>13196</b>	<b>1799</b>
L'ENJEU		Nbre classes	Nbre écoles	Nbre d'enfants	Nombre de journées
Janvier-juin scolaire		167	50	4175	160
Septembre-décembre scolaire		121	27	2267	118
<b>Total 2018</b>		<b>288</b>	<b>77</b>	<b>6442</b>	<b>278</b>
sécurité routière	Agenda 21	Nbre classes	Nbre écoles	Nbre d'enfants	Nombre d'interventions
Janvier-juin secteur nord scolaire		160	78	3867	388
Septembre-décembre scolaire		135	75	2860	213
<b>Total 2018</b>		<b>295</b>	<b>153</b>	<b>6727</b>	<b>601</b>
<b>Total temps scolaire 2018</b>		<b>1353</b>	<b>399</b>	<b>33791</b>	<b>2921</b>
secteur nord		Nbre centres	Nbre d'enfants	Nombre d'interventions	
animations vacances scolaires		6	453	52	
secteur sud centre		Nbre centres	Nbre d'enfants	Nombre d'interventions	
animations vacances scolaires		19	3735	180	
L'ENJEU		Nbre centres	Nbre d'enfants	Nombre d'interventions	
animations vacances scolaires		24	1941	115	
<b>Total mercredis/vacances scolaires 2018</b>		<b>49</b>	<b>6129</b>	<b>347</b>	
<b>Total Transports 2018</b>	Agenda 21			<b>179</b>	
SEMAINE REDUCTION DES DECHETS		Nbre écoles	Nbre d'enfants	Nombre d'interventions	
<b>Total 2018</b>		<b>2</b>	<b>249</b>	<b>24</b>	
DEFI POUR LA TERRE		Nbre écoles	Nbre d'enfants	Nombre d'interventions	
<b>Total 2018</b>		<b>8</b>	<b>178</b>	<b>1</b>	
JOURNEES DE L'ENVIRONNEMENT		Nbre écoles	Nbre d'enfants	Nombre d'interventions	
<b>Total 2018</b>		<b>6</b>	<b>1216</b>	<b>6</b>	
sécurité routière		Nbre groupes	Nbre centre	Nbre d'enfants	Nombre d'interventions
Animations vacances scolaires 2018	86		34	1408	172
<b>Total vacances/mecredis 2018</b>			<b>34</b>	<b>1408</b>	<b>172</b>

<b>Récapitulatif 2019</b>				
<b>secteur sud centre</b>	Nbre classes	Nbre écoles	Nbre d'enfants	Nombre d'intervention
Janvier-juin scolaire	142	37	3202	421
Septembre-décembre scolaire	91	41	2600	199
<b>Total 2019</b>	<b>233</b>	<b>78</b>	<b>5802</b>	<b>620</b>
<b>secteur sud</b>	Nbre classes	Nbre écoles	Nbre d'enfants	Nombre d'intervention
Janvier-juin scolaire	42	19	1011	147
Septembre-décembre scolaire	55	14	1092	111
<b>Total 2019</b>	<b>97</b>	<b>33</b>	<b>2103</b>	<b>258</b>
<b>secteur nord</b>	Nbre classes	Nbre écoles	Nbre d'enfants	Nombre d'interventions
Janvier-juin scolaire	215	38	5698	815
Septembre-décembre scolaire	112	27	3682	410
<b>Total 2019</b>	<b>327</b>	<b>65</b>	<b>9380</b>	<b>1225</b>
<b>Total temps scolaire secteurs 2019</b>	<b>657</b>	<b>176</b>	<b>17285</b>	<b>2103</b>
<b>Manifestations Agenda 21 Jeunesse</b>		Nbre écoles	Nbre d'enfants	Nombre d'interventions
SEMAINE EAU		2	252	15
SEMAINE BIODIVERSITE		2	207	8
SEMAINE OCEANS		1	135	7
SEMAINE REDUCTION DES DECHETS		2	249	24
DEFI POUR LA TERRE		8	197	1
JOURNEES DE L'ENVIRONNEMENT		8	1476	8
<b>Total Manifestation 2019</b>		<b>23</b>	<b>2516</b>	<b>63</b>
<b>ENJEU</b>	Nbre classes	Nbre écoles	Nbre d'enfants	Nombre d'interventions
Janvier-juin scolaire	240	76	5048	131
Septembre-décembre scolaire	91	29	1927	45
<b>Total temps scolaire ENJEU 2019</b>	<b>331</b>	<b>105</b>	<b>6975</b>	<b>176</b>
<b>Sécurité Routière</b>	Nbre classes	Nbre écoles	Nbre d'enfants	Nombre d'interventions
Janvier-juin scolaire	235	127	5238	471
Septembre-décembre scolaire	126	22	2728	238
<b>Total temps scolaire PER 2019</b>	<b>361</b>	<b>149</b>	<b>7966</b>	<b>709</b>
<b>Total Temps Scolaire Agenda 21 Jeunesse 2019</b>	<b>1349</b>	<b>453</b>	<b>34742</b>	<b>3051</b>
<b>Total Transports 2019</b>	<b>Agenda 21</b>		<b>208</b>	
<b>secteur nord</b>		Nbre centres	Nbre d'enfants	Nombre d'interventions
Animations Mercredis / Vacances Scolaires		12	889	69
<b>secteur sud centre</b>		Nbre centres	Nbre d'enfants	Nombre d'interventions
Animations Mercredis / Vacances Scolaires		12	3973	260
<b>L'ENJEU</b>		Nbre centres	Nbre d'enfants	Nombre d'interventions
Animations Mercredis / Vacances Scolaires		21	2019	128
<b>Manifestations Agenda 21 Jeunesse</b>			Nbre d'enfants	Nombre d'interventions
Train des Sables			239	80
<b>Sécurité Routière</b>		Nbre centre	Nbre d'enfants	Nombre d'interventions
Animations Mercredis / Vacances scolaires 2019		49	2264	148
<b>Total Mercredis / Vacances Scolaires 2019</b>		<b>94</b>	<b>9145</b>	<b>605</b>
<b>Agenda 21 Jeunesse</b>				



Istres, le 25/01/2109

**CONTACTS & INFORMATIONS**

Olivier Jean  
04 42 11 24 41  
olivier.jean@ampmetropole.fr

Sabine Payet  
04 42 11 52 60  
sabine.payet@ampmetropole.fr

## FERTILES RENCONTRES - ACTE 2 TROIS SÉMINAIRES EN FAVEUR DE L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE OUVERTS À TOUS.

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'environnement, la Métropole Aix-Marseille-Provence a choisi de relever de nombreux défis en lien avec les enjeux cruciaux que sont notamment : la mobilité, la gestion des déchets, l'adaptation au changement climatique, la préservation des ressources, la gestion de l'énergie, la protection de l'environnement et du cadre de vie, ...

Afin de permettre l'atteinte de ces objectifs d'intérêt général et de service public, il est nécessaire de mobiliser des moyens et mettre en œuvre des actions. Cependant, rien de profondément efficace ne peut se faire, sans que la population du territoire soit associée massivement et qu'elle devienne un acteur véritable de cette entreprise collective.

**L'EEDD INDISPENSABLE SOUTIEN DES POLITIQUES PUBLIQUES**

C'est pourquoi, la sensibilisation et l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable, sont indispensables pour développer la connaissance, favoriser l'émergence d'une conscience environnementale et enfin, permettre l'adoption de bons gestes en faveur de l'environnement.

Cet effort collectif est porté par de nombreux acteurs sur le territoire métropolitain : les services de la Métropole et ses Territoires, ceux du Département, de la Région, les associations, les Parcs, les organismes, qu'ils soient régionaux ou nationaux, qu'ils consacrent l'essentiel de leur activité à un sujet ou à plusieurs, qu'ils concentrent leurs actions sur les enfants, les jeunes ou les adultes, ...

**UN CONTEXTE PARTAGÉ PAR TOUS LES ACTEURS**

Tous ces acteurs sont confrontés aux mêmes problèmes : dans un secteur où les moyens sont de plus en plus contraints, les enjeux sont de plus en plus cruciaux et le public de plus en plus difficile à toucher et à convaincre, il faut cependant être plus présent, plus offensif et plus efficace.

Face à ces difficultés, la Métropole a dans un premier temps organisé un Colloque « Fertiles Rencontres » ouvert à l'ensemble des professionnels de l'EEDD. Ce colloque a fait émerger de nombreux constats partagés, des questions et des préoccupations communes, notamment au cours des Tables Rondes.

*Le compte rendu de ces tables rondes est disponible sur demande.*

*Afin de concrétiser une suite à ces réflexions, la Métropole propose à l'ensemble des acteurs qui interviennent sur son territoire géographique, de se rencontrer et d'échanger, autour de ces problématiques. A cet effet, sont programmés trois séminaires qui se dérouleront tout au long de l'année.*

#### UNE PROPOSITION AU SERVICE DE LA COMMUNAUTÉ

Ces séminaires ont pour objectif l'amélioration de la démarche EEDD sur le territoire métropolitain. Ils se proposent de participer à la montée en compétence des acteurs, en agissant sur deux axes :

- Apporter une connaissance supplémentaire : pour cela seront invités chercheurs, experts, professionnels sur des thèmes variés comme : le changement de comportement, la communication engageante, ... ils permettront d'aborder des sujets qui ne sont pas abordés lors des cycles de formation et qui sont au cœur des préoccupations des professionnels.

- Contribuer à construire ensemble des méthodes, des outils, en lien avec cet apport de connaissance, mais également partager des bonnes pratiques, échanger des méthodes éprouvées et dont on a pu tester l'efficacité.

Cette proposition est circonscrite dans le temps et n'a d'autre but que de permettre à tous les acteurs de l'EEDD, d'aller ensemble vers une meilleure prise en compte de leur action. Elle n'est pas destinée à s'inscrire dans le temps, mais reste souple à toute proposition. Elle ne souhaite pas s'ériger en réseau, ni concurrencer les réseaux existants, mais plutôt apporter sa contribution au bien commun.

#### DEUX GROUPES DE TRAVAIL

Suite au colloque « Fertiles rencontres », deux groupes ont été constitués :

Le comité de pilotage : il est ouvert à l'ensemble des responsables de structures, de services, et il a pour objectif de donner un cap à cette opération.

Le groupe pédagogique : il est ouvert à l'ensemble des éducateurs, animateurs, ambassadeurs, guides, ... qui interviennent sur le terrain, à temps complet ou partiel, pour des collectivités, des institutions, des associations, des organismes.

Ces deux groupes sont partie prenante de la construction du programme des séminaires. Ils constituent le noyau autour duquel rayonne l'actualité de l'EEDD. Étant cœurs de cible du public visé, leurs attentes sont au centre des préoccupations. Ils se sont réunis les 15 et 16 janvier 2019 à Aix-en-Provence. Le compte rendu de ces deux réunions se trouve ci-après.

#### LES DÉTAILS PRATIQUES

*Ces séminaires sont ouverts à tous. Ils sont gratuits. Ils sont susceptibles de constituer une journée de formation. Ils se dérouleront dans un lieu différent. Pour la restauration, il sera proposé à chacun, soit de porter son pique-nique, soit de pouvoir se restaurer sur place pour un tarif raisonnable. Il sera proposé également au plus grand nombre de covoiter pour se rendre sur place.*

#### UNE MANIÈRE LUDIQUE ET EFFICACE D'AVANCER

Ces trois séminaires se dérouleront chacun sur une journée à raison d'une par trimestre. Il est proposé de travailler avec des méthodes innovantes d'intelligence collective, qui favoriseront la production rapide et efficace, d'outils, de méthodes, de démarches, le tout dans un esprit ludique et agréable. Le but est de permettre d'aborder l'ingénierie pédagogique au travers de la liberté d'expérimentation.

Il s'agit également de permettre à chacun de trouver des réponses à ses questionnements, qu'ils soient liés au message environnemental, aux techniques de transmission et de communication de l'information, ou à quelque autre sujet en lien avec l'efficacité de la démarche d'EEDD.

Ne seront pas abordés les questions liées aux domaines environnementaux : biodiversité, climat, énergie, ... qui relèvent de la compétence de chacun.

Un questionnaire a été proposé à chaque participant de la réunion de présentation afin de collecter l'ensemble des préoccupations singulières.

## COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS DES 15 ET 16 JANVIER

Les 15 et 16 janvier derniers, se sont déroulées les réunions «Bilan et perspectives des Fertiles Rencontres». La première consacrée aux responsables de structures ou de service, la seconde aux animateurs de terrain.

---

*Le document projeté lors de la réunion ainsi que les listes de présents pour les deux réunions sont joints au courriel qui diffuse cette note.*

Le nombre, la qualité et la diversité des personnes présentes, ont démontré l'intérêt que partagent les professionnels du territoire métropolitain.

Il a été présenté à chacun des participants, une projection qui énumère les grandes orientations que la Métropole souhaite prendre à ce sujet, et les propositions de travail et de réflexion communes, ouvertes à l'ensemble des acteurs de l'EEDD.

### BILAN DU COMITÉ DE PILOTAGE DU 15 JANVIER 2019

La réunion du comité de pilotage a permis l'expression de nombreux responsables tant institutionnels qu'associatifs.

Outre l'intérêt partagé par tous, il a été soulevé un certain nombre de questions, mais également produit une série de propositions de travail autour de trois axes : les publics, les méthodes, les outils.

#### LES PUBLICS

- ▷ Mieux connaître les publics pour mieux les comprendre et mieux leur parler.
- ▷ Travailler sur les publics indirects : toucher les parents via les enfants...
- ▷ Comment adapter au mieux le langage aux différents publics ?
- ▷ Quel est le meilleur interlocuteur pour quels publics ?
- ▷ Comment connaître son interlocuteur pour mieux lui parler ?

#### LES MÉTHODES

- ▷ Faire appel à des relais pour appuyer et crédibiliser le discours : agriculteurs, forestiers, pêcheurs, universitaires ...
- ▷ Donner la parole aux acteurs locaux
- ▷ Travailler en milieu ouvert pour une reconnexion avec la nature
- ▷ Travailler sur les freins pour mieux les lever
- ▷ Travailler sur la conviction des animateurs
- ▷ Travailler sur les valeurs et pas seulement les connaissances
- ▷ S'ouvrir à des acteurs non impliqués dans le sujet, afin d'avoir l'avis de professionnels portant un regard neuf sur l'activité.
- ▷ Sensibiliser les élus

#### LES OUTILS

- ▷ La communication engageante et positive
- ▷ Le motion design
- ▷ L'intelligence collective
- ▷ Développer les circuits d'information les plus divers pour faciliter la diffusion de l'information (réseaux sociaux)

Ainsi, dans ce cadre et afin de rendre plus performante l'action de terrain, en complémentarité des séminaires, il est proposé de :

- ▷ Créer une plateforme de discussion et d'échange pour l'ensemble des acteurs
- ▷ Identifier les méthodes les plus efficaces, les compiler, les diffuser.

## BILAN RÉUNION DU 16 JANVIER

Le Groupe Pédagogie s'est rassemblé pour nourrir la réflexion liée à la programmation des séminaires. Il vise à recueillir les attentes des équipes d'éducation à l'environnement et au développement durable dans un contexte de rencontres autour d'échanges de pratiques.

Les secteurs de l'EEDD y sont largement représentés, cette diversité est considérée comme un atout pour la richesse du partage d'expériences.

### POINTS À RETENIR :

- ▷ Importance de la transmission des « anciens ». Le rapport à la tradition, aux pratiques des générations précédentes en termes de rapport à la nature, à l'environnement, vis-à-vis de la qualité de vie, permet de percevoir plus finement la façon dont les comportements et habitudes ont évolué. Nous avons besoin de ces témoignages pour porter un message environnemental pertinent. Il s'agit d'amener le public à appréhender avec clarté et objectivité l'état actuel de l'environnement et notre avenir en son sein.
- ▷ La compréhension de la place de l'être humain dans la nature est essentielle au fondement du message de l'éducation à l'environnement et au développement durable.
- ▷ Il est également souligné que le contact direct avec la nature est bienfaisant à plusieurs titres. En ce sens l'environnement naturel est à considérer comme un lieu de travail à part entière.

### SUR CETTE BASE A ÉTÉ RELEVÉE UNE SÉRIE DE SUJETS PROPRES À ENRICHIR LA PROGRAMMATION DES SÉMINAIRES PROPOSÉS :

- ▷ Quels leviers pour la mobilisation du grand public, des lycéens, des familles ?
- ▷ Comment améliorer la communication des acteurs de l'EEDD ?
- ▷ Comment formaliser la relation inter-services autour de thèmes communs ?
- ▷ Quelles ressources argumentaires peut-on mobiliser pour convaincre ?

*Le groupe pédagogie, ici constitué, insiste sur l'importance de trouver dans ces séminaires des pistes, des outils, des méthodes, pour améliorer leurs actions auprès des publics auxquels ils s'adressent. La démarche s'inscrit donc dans une logique de réflexion partagée et de productions collaboratives. L'intérêt étant de pouvoir à terme traduire en actes ce qui émergera de ces rencontres.*

Il est proposé, pour aller dans ce sens, la création d'une plateforme de partage de documents, et d'informations sur laquelle un outil de forum favorisera la mise en relation des participants.

---

*La fiche de renseignements est jointe au courriel qui diffuse cette note.*

Au préalable l'équipe d'organisation a besoin de recueillir les informations qui permettront de dresser un panorama des acteurs concernés. Pour ce faire une fiche de renseignements est associée à cette démarche.

# LE SOCLE COMMUN DE CONNAISSANCES, DE COMPÉTENCES ET DE CULTURE

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture concerne les élèves âgés de 6 à 16 ans. Il identifie les connaissances et les compétences indispensables qui doivent être acquises à l'issue de la scolarité obligatoire. Ce nouveau socle entrera en vigueur à la rentrée scolaire 2016.



Pour consulter l'intégralité du texte : décret n° 2015-372 du 31 mars 2015, publié au B.O.EN n° 17 du 23 avril 2015

<b>Division Animations Eco Citoyennes (DAEC)</b> <b>BILAN D'ACTIVITÉ</b> <b>ANNÉE 2020/2021</b>			
Nom de l'enseignant: ..... Établissement scolaire: ..... Classe : ..... Nombre d'élèves : ..... Thèmes abordés: ..... Nombre de séances : .....			
	+	+/-	-
<b>Les interventions ont elles répondu à vos attentes ?</b> ..... ..... .			
<b>Les séances sont elles adaptées au socle commun ?</b> ..... .			
<b>Séance adaptée à la tranche d'âge ?</b> ..... ..... .			
<b>Qualité des supports pédagogiques : .....</b> ..... .			
<b>Suggestions et remarques : .....</b> ..... ..... ..... ..... .....			
			

**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LES ASSOCIATIONS**

Entre

La Ville de Marseille, représentée par son Maire Monsieur Jean-Claude GAUDIN, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 25 Novembre 2019 n° 19/1238/ECSS

Ci-après dénommée la « Ville de Marseille », d'une part

Et

L'Association :

.....  
Domiciliée : .....

Représentée par son/sa président(e) : .....

Ci-après dénommée l'Association, d'autre part

Pour l'activité suivante (merci de cocher dans le cercle l'action concernée) :

- Sport et Nature
- Sport dans ma Ville
- Boxe Éducative
- Ludothèque
- Agenda 21 Jeunesse
- Agenda 21 Jeunesse à l'EnJeu
- Piste d'Éducation Routière
- Autre activité éducative et de loisirs : .....

Période (s) / Durée (s) : .....

nombre total de demi-journées : .....

nombre total de journées : .....

Lieu (x) de l'activité : .....

**il a été convenu ce qui suit**

### **ARTICLE I : OBJET**

La mission principale du Service de la Jeunesse consiste à mettre en œuvre des programmes éducatifs et des actions de loisirs créatifs en faveur des jeunes marseillais durant les temps scolaires, périscolaires, et extrascolaires.

Ils s'inscrivent dans le thème « Apprentissage citoyen et démocratie de proximité » du plan « Mieux Vivre Ensemble » et portent sur l'apprentissage de l'écocitoyenneté, du respect des valeurs civiques et du renforcement du lien social.

Ainsi, toutes les activités qui sont développées s'attachent à promouvoir les notions d'engagement et d'ouverture aux autres pour contribuer à l'appropriation de comportements citoyens et responsables auprès des jeunes participants.

Dans ce cadre, le Service de la Jeunesse de la Ville de Marseille conduit tout au long de l'année, des programmes d'activités de loisirs dans les domaines culturel, sportif et écocitoyen.

A ce titre, le Service de la Jeunesse organise diverses activités en partenariat avec les associations, dont les équipements sociaux, au bénéfice du public jeune usager de ces structures associatives et sociales, réparties sur l'ensemble du territoire marseillais.

### **ARTICLE II : DURÉE DE LA CONVENTION**

La présente convention sera effective à compter de sa signature par les deux parties et trouvera son terme ultime d'exécution au 31 décembre 2020.

Chaque partie aura la faculté de dénoncer cette convention par lettre recommandée avec accusé de réception en observant un préavis de 4 semaines.

### **ARTICLE III : PUBLIC CONCERNÉ**

Les activités susmentionnées s'adressent aux jeunes marseillais, âgés de 4 à plus de 18 ans. Celles-ci ont été conçues pour s'adapter aux besoins des différentes tranches d'âge des bénéficiaires.

Dès lors, aucune dérogation ne sera accordée pour une demande de participation à une activité non conforme à l'âge de l'enfant.

#### **ARTICLE IV : ORGANISATION**

##### **L'Association prend à sa charge :**

- l'information, l'inscription et la transmission de listes de participants au Service de la Jeunesse
- le transport, les repas et l'encadrement réglementaire des enfants usagers de l'Association
- l'accueil d'autres partenaires associatifs
- le stockage de matériel d'activités spécifiques du Service de la Jeunesse dans un lieu adapté et sécurisé

##### **Le Service de la Jeunesse prend à sa charge :**

- la conception, l'organisation et la planification des programmes
- le contenu pédagogique, l'encadrement des activités par du personnel diplômé et la mise en œuvre des activités.

#### **ARTICLE V : DISPOSITIONS RELATIVES A LA SÉCURITÉ**

##### **L'Association s'engage à :**

- Mettre en place les mesures de sécurité et de contrôle des entrées et des sorties des participants.
- Faire respecter les règles de conduite par ces mêmes participants.
- Appliquer le taux d'encadrement réglementaire (nombre de participants/nombre d'encadrants)
- Garantir la mise à disposition de salles ou d'espaces dédiés à l'activité conformes aux normes d'hygiène et de sécurité.

#### **ARTICLE VI : RESPONSABILITÉS, ASSURANCES**

L'Association est tenue de souscrire toutes assurances obligatoires dans les domaines qui la concernent, couvrant notamment ses membres, ses préposés, auxiliaires, permanents, ainsi que les mineurs soumis à sa surveillance.

Elle veillera à ce que le montant de garantie de ses assurances (notamment en matière de responsabilité civile) soit suffisant au regard du nombre de participants (encadrants compris) et de la nature de l'activité.

Elle prendra soin de déclarer à ses assureurs en temps utile sa participation aux activités, objet de la présente convention.

Elle transmettra impérativement les attestations d'assurances à la Ville de Marseille avant de participer aux activités, ainsi que le récépissé de déclaration de l'Association à la Préfecture.

La responsabilité de la Ville de Marseille est strictement limitée au dommage survenant du fait ou à l'occasion du non respect par ses personnels des règles de sécurité afférentes à l'utilisation de ses propres matériels et équipements. Hormis cela, la responsabilité de la Ville de Marseille ne saurait être engagée de quelque manière que ce soit pour tout dommage pouvant survenir du fait ou à l'occasion de l'exécution de la présente convention.

La Ville de Marseille bénéficie de contrats d'assurances Responsabilité Civile garantissant les conséquences d'une mise en cause de sa responsabilité pour tout dommage causé à autrui du fait des activités lui incombant.

Par ailleurs, la Ville de Marseille pratique l'auto-assurance en matière d'assurance dommages aux biens pour tous les dommages susceptibles d'intervenir sur son patrimoine mobilier et immobilier.

#### **ARTICLE VII : DROIT A L'IMAGE**

La Ville de Marseille se réserve le droit de filmer ou photographier les actions organisées par le Service de la Jeunesse et d'utiliser ou diffuser les œuvres réalisées sur les différents supports internes et externes de communication de la Ville de Marseille.

Dans ce cadre, l'Association garantit disposer des autorisations relatives aux droits à l'image pour tous ses participants et ses préposés.

Celle-ci devra signaler obligatoirement au Service Jeunesse tout refus d'autorisation aux droits à l'image de ses participants et ses préposés.

La Ville de Marseille ne pourra être tenue responsable en cas de manquement à cette dernière disposition.

#### **ARTICLE VIII : CLAUSES FINANCIÈRES**

Compte tenu de la finalité d'intérêt général de la manifestation, développée à l'article I de la présente, la Ville de Marseille accorde à l'Association, la gratuité d'accès à l'activité. Il en découle nécessairement un accès gratuit à l'activité pour les enfants.

Les apports de la Ville sont valorisés à hauteur de : ..... Euros.

#### **ARTICLE IX : MODIFICATION DE LA CONVENTION**

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définies d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article I.

## **ARTICLE X : ANNULATION DE L'ACTIVITÉ**

### **Article X -I : Annulation par l'Association**

En cas d'empêchement, le Responsable de l'Association s'engage à avertir dans les plus brefs délais le référent de l'activité ou le Service de la Jeunesse.

### **Article X- II : Annulation par la Ville de Marseille**

La présente convention se trouverait suspendue ou annulée de plein droit et sans indemnités d'aucune sorte dans tous les cas reconnus de force majeure par la loi et la jurisprudence, de même qu'en cas de menace ou d'un risque probable de danger.

Dans ce cas, la Ville de Marseille préviendra le responsable de l'Association dans les meilleurs délais.

La Ville de Marseille se réserve également le droit d'annuler la présente convention, en cas de locaux non adaptés au regard des normes d'hygiène et de sécurité en vigueur ou en cas de conditions d'intervention non conformes aux engagements initiaux, et de façon générale à tous manquements aux obligations contractuelles pesant sur l'association.

## **ARTICLE XI : RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES (RGPD)**

« Sont applicables dans le cadre de ce partenariat, les dispositions du Règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données » (Règlement Général sur la Protection des Données-RGPD).

Est annexée à la présente, une convention relative à la protection des données.

## **ARTICLE XII : ANNEXES**

- liste des cocontractants potentiels
- tarification estimative des activités éducatives proposées
- Convention d'échange de données personnelles (RGPD)

## **ARTICLE XIII : RÈGLEMENT LITIGES**

Tout litige lié à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention qui n'aurait pu faire l'objet d'un règlement amiable, sera porté devant le Tribunal Administratif de Marseille.

**ARTICLE XIV : ENREGISTREMENT**

La présente convention est exemptée du droit de timbre et d'enregistrement.

Fait à Marseille, le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

L'Adjointe au Maire Déléguée à la Jeunesse,  
aux Animations dans les Quartiers  
et aux Droits des Femmes

Le (a) Président(e) de  
l'Association

.....

Nora PREZIOSI

(Nom et prénom)  
(Signature et cachet)

**CONVENTION**  
**POUR L'ORGANISATION D'ACTIVITÉS ÉDUCATIVES IMPLIQUANT**  
**DES INTERVENANTS EXTÉRIEURS**

Entre :

L'Inspecteur de l'Éducation Nationale,  
Madame Martine STEURER, Marseille 1

et

La Ville de Marseille représentée par  
Madame Danielle CASANOVA  
Adjointe au Maire, Déléguée aux Écoles  
Maternelles et Élémentaires et au Soutien Scolaire

-Vu la Circulaire n°92-196 du 3 juillet 1992 du ministère de l'Éducation Nationale (Participation d'intervenants extérieurs aux activités d'enseignement dans les écoles maternelles et élémentaires) précisant :  
«Une convention doit être signée lorsque les intervenants extérieurs sont rémunérés (...) et appartiennent à une personne morale de droit privé, notamment une association, et interviennent régulièrement dans le cadre scolaire. Elle est passée entre (...) l'association concernée et (...) l'Inspecteur de l'Éducation nationale de la circonscription. Le ou les directeurs d'école concernés contresignent la convention dont un exemplaire reste à l'école».

-Vu la Circulaire n°99-136 du 21 septembre 1999 (Sorties scolaires),  
-Vu le Plan d'Action Départemental EPS,

Il est convenu ce qui suit :

**Article 1 : OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention est conclue en vue de permettre, à la demande des directeurs d'école, l'intervention du personnel de la Ville de Marseille pour aider les enseignants des écoles élémentaires à mettre en œuvre le projet pédagogique Agenda 21 Jeunesse (Délibération n° 08/0825/SOSP du 6 octobre 2008), « Sensibilisation à l'environnement et au développement durable » qui s'inscrit dans le plan « Mieux vivre ensemble » mis en place depuis 2008 par la Ville de Marseille.

**Article 2 : CADRE PÉDAGOGIQUE**

- a. L'intervention visée à l'article 1 permet d'aider les enseignants à mettre en œuvre un projet qui s'inscrit dans leur projet de classe, lui-même inscrit dans le projet d'école.
- b. Le projet pédagogique Agenda 21 Jeunesse, « Sensibilisation à l'environnement et au développement durable » est proposé par la Ville de Marseille, il est validé par l'IEN. En cas de modification importante, il conviendra de faire valider de nouveau ce projet.
- c. L'intervention ne peut effectivement débiter que lorsque la convention est signée, dans l'ordre, par l'IEN puis l'Adjointe au Maire, Déléguée aux Écoles Maternelles et Élémentaires et au Soutien Scolaire.

d. La responsabilité pédagogique de l'organisation des activités incombe à l'enseignant titulaire de la classe ou à celui de ses collègues nommément désigné dans le cadre d'un échange de services ou d'un remplacement. Par sa présence effective, il participe à sa mise en œuvre en partenariat avec les agents de la Ville de Marseille.

e. Chaque classe suivra une progression pédagogique de 2 à 4 séances de 2h30 sur une des thématiques suivantes :

- l'eau,
- les risques urbains,
- les énergies renouvelables,
- les déchets recyclables,
- la biodiversité,

ayant pour finalité une sortie pédagogique sur le site de l'Enjeu Centre d'éducation à l'environnement situé sis 21 avenue Colgate, 13009 Marseille.

### **Article 3 : CONDITIONS D'ORGANISATION – CONCERTATION**

Le mode opératoire :

a. Les agents de la Ville de Marseille se déplacent dans les écoles pour la sensibilisation et par la suite les enfants sont accueillis sur l'équipement municipal de l'Enjeu durant une journée.

La Ville de Marseille prend en charge le déplacement des enfants.

b. L'enseignant de la classe et les agents de la Ville de Marseille doivent dans un travail commun, élaborer et mettre en œuvre un ruban pédagogique dont le maître est le garant.

c. A l'issue de l'intervention, il peut être demandé à l'enseignant un bilan du partenariat à l'attention de l'IEN et de la Ville de Marseille. Les bilans des actions menées en collaboration avec les intervenants dans le cadre de la présente convention contribueront à la décision de sa reconduction, de son évolution ou de sa dénonciation.

### **Article 4 : RÔLE DES AGENTS DE LA VILLE DE MARSEILLE ET DES ENSEIGNANTS**

a. Les agents de la Ville de Marseille apportent un éclairage technique et ludique sous forme d'approche qui enrichissent l'enseignement et les apprentissages conduits par les enseignants des classes et qui répondent au socle commun de connaissance, de compétence et de culture. Ils mettent à profit leur expertise pour contribuer à la formation de l'enseignant, mais ne peuvent se substituer aux maîtres sous l'autorité desquels ils restent placés, sur le plan pédagogique, tout au long de l'intervention.

b. Les enseignants participent de façon active à l'ensemble des séances et assurent la continuité du projet sur l'année scolaire.

**Article 5 : SÉCURITÉ**

- a. Les normes de sécurité dictées par les textes réglementaires de l'Éducation Nationale devront être rigoureusement respectées.
- b. Dans le cadre de l'organisation générale, le maître ou l'intervenant pourront prendre toute mesure urgente qui s'imposerait pour assurer la sécurité des élèves.
- c. L'enseignant conservera toujours, d'une manière ou d'une autre, la maîtrise de l'activité. À ce titre, il lui appartient de la suspendre ou de l'interrompre s'il est à même de constater que les conditions de sécurité ne sont manifestement plus réunies.

**Article 6 : DURÉE DE LA CONVENTION**

La convention a une durée de trois ans, reconductible chaque année par tacite reconduction. Elle pourra être dénoncée en cours d'année, soit par accord entre les parties, soit à l'initiative de l'une d'entre elles. Dans ce dernier cas, la dénonciation devra faire l'objet d'un préavis de trois mois.

**Article 7 :**

La présente convention sera contresignée par le directeur d'école qui en conservera un exemplaire.

**Convention signée à Marseille, le : 24/07/2019**

par et par

<p>l'Adjointe au Maire Déléguée aux Écoles Maternelles et Élémentaires et au Soutien Scolaire</p>  <p>Danielle CASANOVA</p>	<p>L'Inspecteur de l'Éducation Nationale, Marseille 1</p> <p>L'Inspectrice de l'Éducation Nationale</p>  <p>Martine STEURER</p>
--	---

Le directeur ou la directrice de l'école d'accueil :  
Date : - (contre) signature

**CONVENTION  
POUR L'ORGANISATION D'ACTIVITÉS ÉDUCATIVES IMPLIQUANT  
DES INTERVENANTS EXTÉRIEURS**

Entre :

le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale,  
Monsieur Dominique BECK

et

La Ville de Marseille représentée par  
Jean-Claude GAUDIN, Maire de Marseille,  
Vice-Président honoraire du Sénat

-Vu la Circulaire n°92-196 du 3 juillet 1992 du ministère de l'Éducation Nationale (Participation d'intervenants extérieurs aux activités d'enseignement dans les écoles maternelles et élémentaires) précisant :

« Une convention doit être signée lorsque les intervenants extérieurs sont rémunérés (...) et appartiennent à une personne morale de droit privé, notamment une association, et interviennent régulièrement dans le cadre scolaire. Elle est passée entre (...) l'association concernée et (...) l'Inspecteur de l'Éducation nationale de la circonscription. Le ou les directeurs d'école concernés contresignent la convention dont un exemplaire reste à l'école ».

-Vu la Circulaire n°99-136 du 21 septembre 1999 (Sorties scolaires),

-Vu le Plan d'Action Départemental EPS,

Il est convenu ce qui suit :

**Article 1 : OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention est conclue en vue de permettre, à la demande des directeurs d'école, l'intervention du personnel de la Ville de Marseille pour aider les enseignants des écoles élémentaires à mettre en œuvre le projet pédagogique « Éducation Routière, sensibilisation aux dangers de la circulation urbaine, à l'environnement et au développement durable » (Délibération n° 08/0825/SOSP du 6 octobre 2008).

**Article 2 : CADRE PÉDAGOGIQUE**

a. L'intervention visée à l'article 1 permet d'aider les enseignants à mettre en œuvre un projet Éducation Routière qui s'inscrit dans leur projet de classe, lui-même inscrit dans le projet d'école.

b. Le projet pédagogique « Éducation Routière, sensibilisation aux dangers de la circulation urbaine » est proposé par la Ville de Marseille, il est validé par l'IEN. En cas de modification importante, il conviendra de faire valider de nouveau ce projet.

c. L'intervention ne peut effectivement débuter que lorsque la convention est signée, dans l'ordre, par le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale puis Monsieur le Maire.

d. La responsabilité pédagogique de l'organisation des activités incombe à l'enseignant titulaire de la classe ou à celui de ses collègues nommément désigné dans le cadre d'un échange de services ou d'un remplacement. Par sa présence effective, il participe à sa mise en œuvre en partenariat avec les agents de la Ville de Marseille.

- e. Chaque classe suivra une progression pédagogique de 10 heures.

Théorie : 2 séances de 2h30

Pratique : 2 séances de 2h30

### **Article 3 : CONDITIONS D'ORGANISATION – CONCERTATION**

- a. Deux modes opératoires :

1) Les agents de la Ville de Marseille se déplacent dans les écoles pour la théorie, les enfants sont accueillis sur piste pour la pratique.

- Théorie : 5 heures dans la classe en 2 demi-journées de 2h30 d'intervention avec pause pour la récréation.

- Pratique : 5 heures sur une piste en 2 demi-journées ou en une journée d'accueil.

2) Les classes viennent, quatre demi-journées ou deux journées, sur une piste pour la théorie et la pratique.

- b. Si une école se propose d'être école d'accueil, elle doit mettre à disposition :

✓ une salle pour les cours théoriques.

✓ un espace pour installer la piste d'éducation routière (20m x 10m) qui permettra les applications pratiques.

✓ un local pour entreposer les différents matériels de la piste.

c. L'enseignant de la classe et les agents de la Ville de Marseille doivent dans un travail commun, élaborer et mettre en œuvre un ruban pédagogique dont le maître est le garant.

d. A l'issue de l'intervention, il peut être demandé à l'enseignant un bilan du partenariat à l'attention de l'IEN et de la Ville de Marseille. Les bilans des actions menées en collaboration avec les intervenants dans le cadre de la présente convention contribueront à la décision de sa reconduction, de son évolution ou de sa dénonciation.

### **Article 4 : RÔLE DES AGENTS DE LA VILLE DE MARSEILLE ET DES ENSEIGNANTS**

a. Les agents de la Ville de Marseille apportent un éclairage technique et ludique sous forme d'approches qui enrichissent l'enseignement et les apprentissages conduits par les enseignants des classes. Ils mettent à profit leur expertise pour contribuer à la formation de l'enseignant, mais ne peuvent se substituer aux maîtres sous l'autorité desquels ils restent placés, sur le plan pédagogique, tout au long de l'intervention.

b. Les enseignants participent de façon active à l'ensemble des séances et mettent en place des révisions.

**Article 5 : SÉCURITÉ**

- a. Les normes de sécurités dictées par les textes réglementaires de l'Éducation Nationale devront être rigoureusement respectées.
- b. Dans le cadre de l'organisation générale, le maître ou l'intervenant pourront prendre toute mesure urgente qui s'imposerait pour assurer la sécurité des élèves.
- c. L'enseignant conservera toujours, d'une manière ou d'une autre, la maîtrise de l'activité. À ce titre, il lui appartient de la suspendre ou de l'interrompre s'il est à même de constater que les conditions de sécurité ne sont manifestement plus réunies.

**Article 6 : DURÉE DE LA CONVENTION**

La convention a une durée de trois ans, reconductible chaque année par tacite reconduction. Elle pourra être dénoncée en cours d'année, soit par accord entre les parties, soit à l'initiative de l'une d'entre elles. Dans ce dernier cas, la dénonciation devra faire l'objet d'un préavis de trois mois.

**Article 7 :**

Si une école est équipement d'accueil pour la mise en place d'une piste routière, la présente convention sera contresignée par le directeur d'école qui en conservera un exemplaire.

Convention signée à Marseille, le :

16/11/2019

par

et

par

Le Maire de la Ville de Marseille  
Vice-Président honoraire  
du Sénat



Jean-Claude GAUDIN

Le Directeur Académique des Services  
de l'Éducation Nationale



Dominique BECK

Le directeur ou la directrice de l'école d'accueil :

Date :

- (contre) signature



DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES VILLE DE MARSEILLE



# LA FICHE DE POSTE

## GUIDE DE RÉDACTION





4  
LA FICHE DE POSTE GUIDE DE RÉDACTION

## Comment rédiger une fiche de poste ?

1

### Intitulé du poste

Mentionnez l'intitulé du poste : au choix du rédacteur, celui-ci doit être en cohérence avec le libellé de l'emploi de référence.

2

### Agent occupant le poste

Cette partie a pour but d'identifier la personne affectée sur le poste, signataire de la fiche. Renseignez le nom de famille, le nom d'usage s'il y a lieu, le prénom, le matricule et le grade de l'agent occupant le poste. Précisez également la modalité de travail : temps plein, temps partiel.



4  
LA FICHE DE POSTE GUIDE DE RÉDACTION

## Comment rédiger une fiche de poste ?

1

### Intitulé du poste

Mentionnez l'intitulé du poste : au choix du rédacteur, celui-ci doit être en cohérence avec le libellé de l'emploi de référence.

2

### Agent occupant le poste

Cette partie a pour but d'identifier la personne affectée sur le poste, signataire de la fiche. Renseignez le nom de famille, le nom d'usage s'il y a lieu, le prénom, le matricule et le grade de l'agent occupant le poste. Précisez également la modalité de travail : temps plein, temps partiel.

5  
LA FICHE DE POSTE GUIDE DE RÉDACTION

3

### Identification du poste

#### Emploi/Métier de référence

Distinct du grade, il caractérise et qualifie l'emploi ou le métier de l'agent. Ce libellé est porté sur la fiche emploi de la Ville de Marseille ainsi que sur les fiches métiers du répertoire du CNFPT.

#### Fonctions annexes, non liées à l'emploi

Mentionnez, si besoin, la ou les fonction(s) annexe(s) exercée(s).

#### Cadre(s) d'emplois de référence

Choisissez un ou plusieurs cadre(s) d'emplois précisé(s) dans la fiche emploi. Exemple : attaché territorial et ingénieur territorial peuvent être portés ensemble dans cette rubrique.

#### Positionnement du poste dans l'organigramme

Renseignez les rubriques jusqu'au niveau opportun : Délégation, Direction, Service et Division. Il n'y a pas lieu de préciser le niveau « division » pour un poste de Chef de service.

#### Affectation géographique

Mentionnez la localisation du poste → l'adresse précise.

#### Poste éligible à la NBI

Si le poste est éligible à la NBI, la DRH en précise le type : NBI encadrement, NBI accueil, etc.

5  
LA FICHE DE POSTE GUIDE DE RÉDACTION

3

### Identification du poste

#### Emploi/Métier de référence

Distinct du grade, il caractérise et qualifie l'emploi ou le métier de l'agent. Ce libellé est porté sur la fiche emploi de la Ville de Marseille ainsi que sur les fiches métiers du répertoire du CNFPT.

#### Fonctions annexes, non liées à l'emploi

Mentionnez, si besoin, la ou les fonction(s) annexe(s) exercée(s).

#### Cadre(s) d'emplois de référence

Choisissez un ou plusieurs cadre(s) d'emplois précisé(s) dans la fiche emploi. Exemple : attaché territorial et ingénieur territorial peuvent être portés ensemble dans cette rubrique.

#### Positionnement du poste dans l'organigramme

Renseignez les rubriques jusqu'au niveau opportun : Délégation, Direction, Service et Division. Il n'y a pas lieu de préciser le niveau « division » pour un poste de Chef de service.

#### Affectation géographique

Mentionnez la localisation du poste → l'adresse précise.

#### Poste éligible à la NBI

Si le poste est éligible à la NBI, la DRH en précise le type : NBI encadrement, NBI accueil, etc.

4

### Positionnement hiérarchique du poste

#### Responsable hiérarchique direct

Renseignez les nom et prénom, le titre et/ou la fonction du Responsable hiérarchique direct.

#### Responsabilité d'encadrement hiérarchique

Précisez, si le poste est un poste d'encadrement, le nombre de poste(s) directement rattaché(s), par catégorie hiérarchique (A, B et C) ainsi que le total.

5

### Définition du poste : missions et finalités

C'est la raison d'être ou la finalité d'un poste. Cette rubrique exprime le sens du poste et permet de répondre à la question : pourquoi ce poste ?

Appuyez-vous sur la définition portée dans la fiche emploi Ville de Marseille ou sur celle de la fiche métier du répertoire du CNFPT, adaptez-la, si besoin.

7

### Compétences et savoir-faire requis pour réaliser les activités

Par compétence ou savoir-faire, on entend ce que l'agent a à faire pour réaliser ses activités en situation de travail. L'écriture d'une compétence commence de préférence par un verbe d'action.

#### Exemples

Elaborer le budget, dresser un procès-verbal, trier, classer et archiver des documents...

Dans la majorité des cas, vous trouverez dans la fiche emploi de référence ou dans d'autres fiches emplois, les activités auxquelles sont adossées les compétences nécessaires. Reportez-les dans la rubrique correspondante de la fiche de poste. Ajustez si besoin à la marge (une compétence vous paraît superflue, une manquante...)

8

### Savoirs requis

Les savoirs socio-techniques se rapportent à la technique professionnelle. Ils sont liés à des outils, des règles, des procédures ou à l'utilisation de logiciels.

#### Exemples

Maîtrise de libre office, maîtrise de la réglementation se rapportant à des domaines de travail : code des marchés publics, guide de la commande publique...).

Les savoirs généraux renvoient à des savoirs nécessaires, indépendants de la technicité du poste.

#### Exemples

Connaissance de l'environnement territorial, maîtrise des techniques rédactionnelles, etc.

6

### Les activités

Les activités décrivent ce qui doit être effectué et les compétences mobilisées pour réaliser les missions relatives au poste. Elles permettent de mener à bien la ou les mission(s) dévolue(s) au titulaire du poste.

- Les activités principales sont en général issues de celles figurant dans la fiche emploi de référence. Elles ne sont pas nécessairement toutes reprises, c'est le périmètre du poste qui permet de les définir. L'agent réalise tout ou partie des activités décrites dans l'emploi de référence.

- Les activités complémentaires. L'agent peut aussi exercer des activités non précisées dans la fiche emploi de référence, au vu des besoins du Service et de ses savoir-faire notamment. Ces activités viennent compléter les activités principales. Celles-ci sont soit reprises dans la fiche emploi de référence, soit mentionnées dans d'autres fiches emplois du répertoire.

- Les activités annexes sont variables et indépendantes de l'emploi. Elles résultent d'une compétence ou d'un talent détenu par l'agent et non relié directement à l'emploi de référence.

#### Exemples

Correspondant informatique, formateur occasionnel, régisseur...

#### Modalités

Reportez dans la fiche de poste, les activités principales repérées dans la fiche emploi, si elles sont effectivement réalisées dans le cadre du poste. Complétez si besoin par l'(ou les) activité(s) complémentaire(s). Ajoutez si c'est le cas, les activités annexes.

Les fiches emploi de la Ville de Marseille ainsi que le répertoire des métiers du CNFPT peuvent vous aider dans la formulation des activités-types, sachant que vous pouvez proposer vos propres libellés.

9

### Relations fonctionnelles internes/externes

Les relations fonctionnelles internes et externes apportent des précisions sur les relations autres que hiérarchiques : il s'agit d'interactions avec des partenaires :

**Les partenaires internes :** tous les agents, les Services municipaux

**Les partenaires externes :** toutes entités extérieures à la Ville de Marseille

#### Modalités

Partenaires : renseignez l'intitulé du Service municipal ou de l'entité partenaire : Préfecture, comptable public, entreprise, association...

Interne/Externe : précisez la mention.

Fréquence de la relation : estimez-la -- quotidienne, hebdomadaire, mensuelle, exceptionnelle...

#### Observations

Renseignez cette rubrique pour éclairer si besoin l'importance de la relation pour la qualité du travail à accomplir.

10

### Conditions d'accès au poste

Les conditions d'accès doivent être remplies préalablement à la tenue du poste. Elles sont rattachées à la nature des activités à réaliser. Ce sont, par exemple :

- L'aptitude physique,
- Une assermentation, une habilitation...
- Un diplôme, une formation pour certains emplois réglementés

En principe, les conditions d'accès sont précisées dans la fiche emploi de référence.

11

### Conditions particulières d'exercice

**Temps de travail hebdomadaire :** référez-vous aux cycles de travail.

**Horaires :** référez-vous aux cycles et au rythme de travail.

**Contraintes calendaires :** précisez, si besoin, en fonction du caractère saisonnier de l'activité.

**Contraintes particulières liées au poste :** conduite d'un véhicule, port d'un équipement de protection individuelle (EPI), travail en extérieur, etc.

**Moyens mis à disposition de manière permanente :** téléphone portable, ordinateur, logement, véhicule de service, etc.

12

### Validation de la fiche de poste

#### « Fiche de poste rédigée par »

Le rédacteur de la fiche vise et date le document (celui qui a en charge la rédaction, en général le responsable hiérarchique du poste). Il la transmet pour information et validation à la hiérarchie Direction-Service-Division.

#### « Validation hiérarchique Direction/Service/Division »

Suivant l'organisation du Service, le Directeur et/ou le Responsable de Service et/ou le Responsable de Division valide(nt) la fiche de poste, avant transmission à la DRP/SRP.

#### « Validation DRP/SRP » et « Validation DRH »

Les DRP/SRP et la DRH sont garants de la cohérence de la fiche de poste avec le cadre réglementaire et financier notamment (ex : activités réglementées, attributs financiers du poste, etc.)

#### « Document validé par les signataires »

Après validation de la DRH, la fiche de poste est ensuite transmise à son rédacteur qui en accuse réception, ainsi que l'agent, en apposant une signature au bas du document.



DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES RESSOURCES HUMAINES VILLE DE MARSEILLE

# L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL

## GUIDE MÉTHODOLOGIQUE



**Sommaire**

Le contexte juridique	5
Les acteurs et les outils de l'entretien	5
L'entretien professionnel : quelles finalités ?	6
Les étapes de l'entretien professionnel	7

**Annexes**

Préparation de l'entretien	14
Les erreurs à éviter	14
Les voies de recours	15
Le calendrier	15
Le compte rendu A/B	
Le compte rendu C	
La définition des critères	
Les indicateurs par critères	

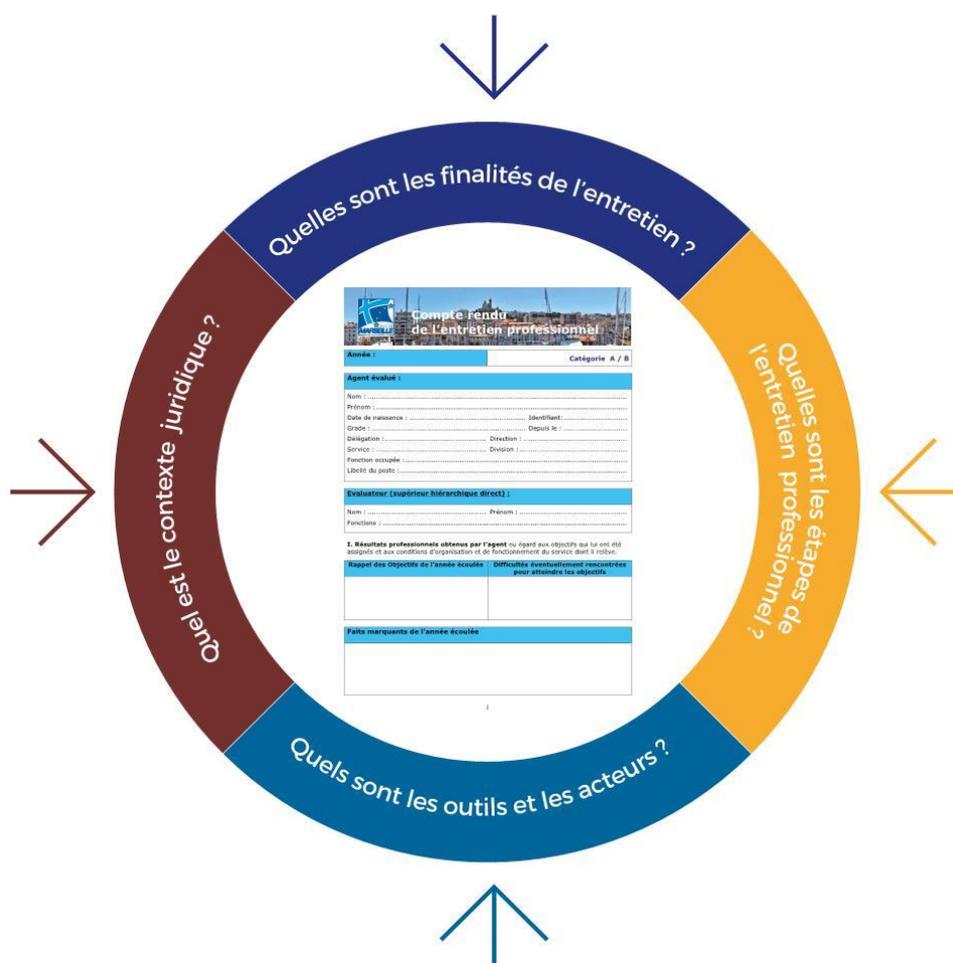


## POURQUOI UN GUIDE MÉTHODOLOGIQUE ?

Le présent guide a pour objectif d'accompagner l'évalué et l'évaluateur lors des entretiens professionnels.

Les informations qui y figurent rappellent le cadre réglementaire et les modalités d'application, certains éléments sont proposés à titre indicatif.

La réussite de ce rendez-vous annuel dépend de l'implication du supérieur hiérarchique direct et de l'agent évalué.





## LES ACTEURS ET LES OUTILS DE L'ENTRETIEN

### Les acteurs

• **Le Comité Technique** donne son avis sur les critères d'évaluation, leurs définitions et les indicateurs à retenir pour l'appréciation de la valeur professionnelle des agents.

• **Le supérieur hiérarchique direct**, l'évaluateur, convoque l'agent 8 jours au moins avant l'entretien, recueille l'accusé réception de la convocation, conduit l'entretien, complète et signe le compte rendu. Le supérieur hiérarchique direct est l'agent qui assure l'encadrement de proximité d'un ou plusieurs agents.

• **L'agent évalué accuse réception de la convocation**, participe à l'entretien professionnel, reçoit la notification du compte rendu sous 15 jours et le retourne à son supérieur hiérarchique dûment signé pour attester en avoir pris connaissance.

• **La hiérarchie de l'évaluateur** vise le compte rendu et peut apporter des observations.

• **La Direction Générale Adjointe des Ressources Humaines** exploite les informations issues du compte rendu.

• **L'autorité territoriale** vise le compte rendu et peut apporter des observations. Elle répond aux demandes de révision formulées par les agents.

• **La Commission Administrative Paritaire** compétente examine les demandes de révision éventuelles du compte rendu de l'entretien professionnel formulées par les agents (ces demandes font suite à un premier refus de l'autorité territoriale).

## LE CONTEXTE JURIDIQUE

• **L'article 76 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifié par la Loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.**

• **Le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux.**

Ces dispositions réglementaires rendent obligatoire l'entretien professionnel à compter de l'évaluation de l'année 2015.

Ce nouveau dispositif se substitue à la procédure de notation instituée par le décret 86-473 du 14 mars 1986.





## Les outils

### La fiche de poste

La fiche de poste définit les activités exercées par l'agent, ainsi que les compétences associées.

C'est l'une des pièces obligatoires dans le dispositif de l'entretien professionnel.

Elle est établie par le responsable direct, et portée à la connaissance de l'agent. Elle fera l'objet d'une validation de la hiérarchie et de la Direction Générale Adjointe des Ressources Humaines.

### Le compte rendu

C'est le support principal du dispositif de l'entretien professionnel.

Le compte rendu :

- Il est établi et signé par l'évaluateur
- Il traduit la valeur professionnelle de l'agent évalué
- Il est visé par la hiérarchie et l'autorité territoriale
- Il est notifié à l'agent
- Il est versé au dossier administratif de l'agent

### Le tableau des définitions et des indicateurs des critères

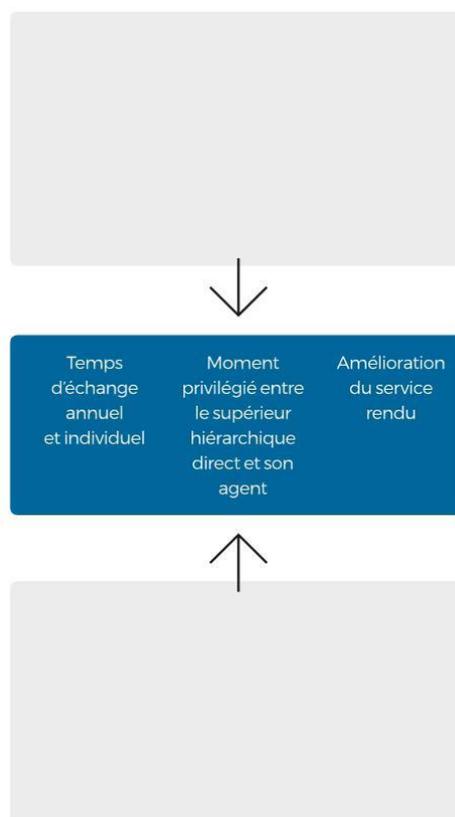
Ce tableau définit chaque critère avec ses indicateurs, il a vocation à faciliter l'évaluation de la valeur professionnelle de l'agent.

### Le présent guide méthodologique

Ce guide a pour objectif d'accompagner l'évalué et l'évaluateur lors des entretiens professionnels.

## L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL : QUELLES FINALITÉS ?

L'entretien professionnel remplace la notation. **Il est annuel et individuel.** Il est un moment privilégié de dialogue et d'échange entre l'agent et le supérieur hiérarchique direct.



# LES ÉTAPES DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL

## 1. La convocation

L'agent doit être convoqué (courriel, note, etc.) au moins 8 jours avant la date de l'entretien, par le supérieur hiérarchique direct.

**La convocation doit être accompagnée de la fiche de poste et d'un exemplaire de la trame du compte rendu.**

**Cette convocation doit faire l'objet d'un Accusé de Réception en retour, de l'agent, dans les mêmes formes que la convocation.**

## 2. La préparation de l'entretien

L'entretien professionnel doit être préparé tant par l'évaluateur que par l'évalué.



### • L'agent évalué est invité

- À préparer son entretien à partir de son dernier compte rendu et de sa fiche de poste
- À se poser les questions utiles pour bien aborder son entretien (Cf annexe 6)
- À dresser, le cas échéant, la liste des évolutions souhaitées sur le poste

### • L'évaluateur quant à lui devra

- Organiser matériellement l'entretien (prise de rdv, envoi du compte rendu et de la fiche de poste, recueil de l'Accusé Réception...)
- Réexaminer la fiche de poste et le dernier compte rendu d'entretien de l'agent
- Recenser les faits et réalisations marquants de l'année
- Prendre en compte les objectifs collectifs du service

Ces éléments permettront de recenser les points forts et les points à améliorer de l'agent, pour les traiter lors de l'entretien et pour proposer des pistes d'amélioration.

## 3. Le déroulement de l'entretien professionnel

La rédaction du compte rendu :

- Des rubriques rédigées **conjointement** (les acquis professionnels, la détermination des objectifs à venir, les besoins en formation et les perspectives d'évolution)
- Des rubriques complétées **par le supérieur hiérarchique direct** (la valeur professionnelle et la manière de servir, les résultats professionnels obtenus par l'agent)

### • L'accueil et l'introduction

Il est souhaitable de rappeler à l'agent le cadre de l'entretien et ses finalités.

Il convient de lui présenter, s'il s'agit d'un premier entretien professionnel les différentes rubriques du compte rendu.

### • Les rubriques du compte rendu de l'entretien professionnel

#### Les résultats professionnels obtenus par l'agent

Il y a lieu d'apprécier les résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés, d'analyser les écarts entre les objectifs fixés et ceux effectivement atteints en tenant compte notamment des moyens dont il dispose, des conditions d'organisation et de fonctionnement du service.

Cette analyse peut se faire en se posant, notamment, les questions suivantes :

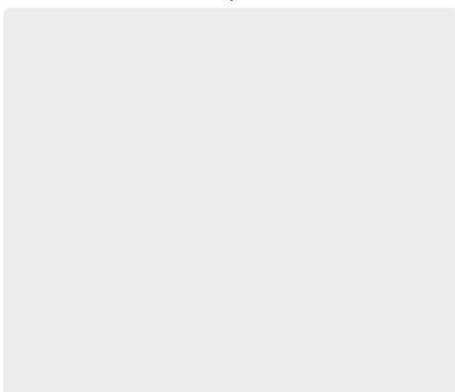
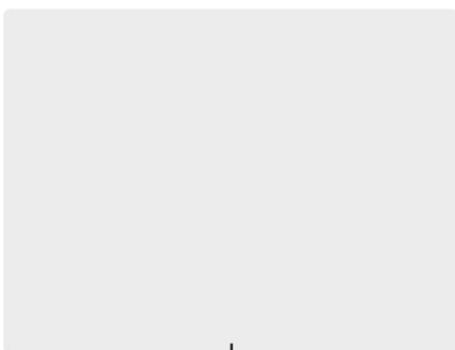
Quels objectifs a-t-il atteint correctement ?

Où a-t-il rencontré le plus de difficultés ?

Quelles sont les contraintes qui ont pu gêner la réalisation de ses objectifs ?

Dans cette rubrique, un espace est disponible permettant d'indiquer les faits et réalisations marquants de l'année (Réalisation d'une mission spécifique, contribution à la mise en œuvre d'un projet évènementiel...).

#### **L'évaluation de la valeur professionnelle et de la manière de servir**



Des critères d'appréciation de ces compétences ont été déclinés dans **deux comptes rendus : pour les A - B et pour les C (annexe)**.

Pour permettre d'établir l'appréciation de chaque critère, il convient de se reporter à la grille de définition des critères et des indicateurs en annexe.

#### **Les acquis professionnels de l'année écoulée**

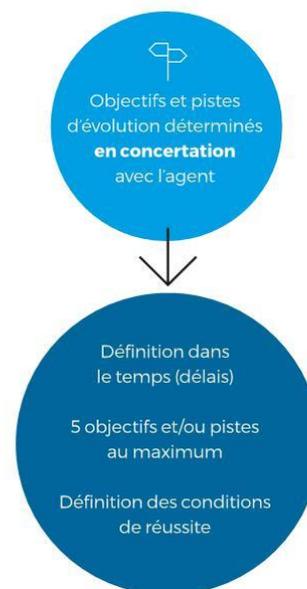
Il s'agit en quelques lignes, d'indiquer les compétences que l'agent a pu acquérir au cours de l'année évaluée.

On s'attachera, notamment :

- À faire un bilan des formations suivies et des compétences acquises à cette occasion
- À identifier les actions ou missions particulières qui ont contribué à faire évoluer les compétences afférentes à son poste

#### **La détermination des objectifs assignés à l'agent pour l'année à venir**

Dans cette phase de l'entretien, il faut préparer avec l'agent l'année à venir.



#### Les objectifs doivent être :

- Rédigés de manière simple.
- Établis en nombre limité, l'important est d'être réaliste
- Être atteignables tout en affichant une certaine ambition
- Assortis de délais de réalisation, d'une échéance dans le temps
- Mesurables, d'une manière ou d'une autre

Pour la détermination des objectifs, il y a lieu de s'appuyer sur le bilan qui vient d'être établi.

**Les pistes d'évolution envisagées** doivent être déterminées en s'appuyant sur les points à améliorer de l'appréciation de la valeur professionnelle.

Dans cette rubrique, l'agent dispose d'un espace pour apporter, le cas échéant, des commentaires sur les objectifs assignés et les pistes d'évolutions envisagées.

#### Les besoins de formation de l'agent

Il s'agit de répertorier les besoins en formation

Les besoins en formation prennent en compte les objectifs qui ont été fixés à l'agent ainsi que son projet professionnel.

#### Les perspectives d'évolution professionnelle de l'agent

Il s'agit d'aborder avec l'agent, ses vœux en **matière d'évolution de poste, de carrière, de mobilité, de prise de responsabilité.**

L'évaluateur peut :

- Émettre un avis sur les souhaits de l'agent
- Apporter une réponse dans le cadre de l'appréciation générale qui clôt l'entretien

Il y a lieu de préciser que certaines demandes (évolution de carrière, mobilité...) sont instruites dans le cadre de procédures mises œuvre par la Direction Générale Adjointe des Ressources Humaines (C.A.P Avancement de grade, Plan de mobilité...).

Ces demandes devront donc être confirmées et formalisées dans le cadre de ces procédures.

**Nota :** cette partie n'est pas obligatoirement renseignée chaque année s'il n'y a pas de changement souhaité de la part de l'agent ou si le supérieur n'a rien à préconiser.

#### L'appréciation générale

Cette rubrique peut être rédigée en dehors de la présence de l'agent après avoir conclu l'entretien



Cette rubrique va permettre, également, de déterminer l'appréciation globale de l'agent à partir de l'analyse des critères de l'évaluation de la valeur professionnelle.

Ce résultat global doit, notamment, permettre de déterminer les perspectives d'évolution de carrière de l'agent (avancement de grade, promotion interne, régime indemnitaire).

Dans ce cadre, il est nécessaire de codifier le résultat en **3 lettres** :

S

Résultats satisfaisants

I

Résultats insuffisants

N

Agent non évalué

Pour déterminer ce résultat, une valeur a été attribuée à chaque critère d'appréciation :

**Très satisfaisant : 3 étoiles**

**Satisfaisant : 2 étoiles**

**À améliorer : 1 étoile**

**Insuffisant : 0 étoile**

Il appartient à l'évaluateur, au terme de son évaluation, de totaliser le nombre d'étoiles obtenues par l'agent et de se reporter à l'un des tableaux ci-dessous pour déterminer le résultat global, sachant que pour les agents en situation d'encadrement l'évaluation porte sur 15 critères et pour les agents sans encadrement l'évaluation porte sur 11 critères.

**Nota :**

Il y a lieu de préciser que :

• **L'appréciation générale fixe la valeur professionnelle de l'agent pour l'année écoulée.**

• **Les appréciations générales annuelles sont indépendantes les unes des autres, un agent peut avoir une évaluation satisfaisante l'année N et insuffisante l'année N+1, au regard de la qualité de service rendu.**



<b>NOM : IBRAHIMA</b>	<b>Prénom : Ali</b>	<b>Session de soutenance :</b> Décembre 2020
<b>FORMATION : DESJEPS</b> Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport		
<b>TITRE : Ancrage des pratiques de développement durable dans les politiques éducatives d'éducation populaire.</b>		
<b>RESUME (250 à 350 mots) :</b>  <p>L'Agenda 21 Jeunesse de la Ville de Marseille consiste en un projet relevant de l'éducation à l'environnement à destination des enfants et des jeunes. L'éducation à l'environnement ne doit pas être un enseignement des choix, mais une éducation au choix pour que chaque citoyen puisse trouver des réponses qui guident ses actes.</p> <p>L'Agenda 21 Jeunesse est un programme global d'actions, une méthode et des outils pour l'amélioration continue des pratiques quotidiennes du public dans une perspective de sensibilisation au développement durable. Il s'agit de construire en direction des enfants et avec eux des «chantiers» qui les guideront au quotidien et les conduiront à des comportements enclins à la préservation et à la protection de l'environnement.</p> <p>La démultiplication de la démarche passe par la mobilisation des relais d'acteurs éducatifs qui interviennent auprès des enfants et des jeunes. Il s'agit d'intensifier la sensibilisation auprès du plus grand nombre d'intervenants éducatifs pour accroître la capacité à toucher le plus grand nombre sur ce sujet. De même, les enfants étant à leur tour relais auprès des familles, ils contribueront de façon concrète à la réduction des impacts négatifs sur la planète, à leur niveau. « Penser globale agir locale »</p> <p>La feuille de route de cette démarche est articulée autour de la mobilisation des acteurs éducatifs œuvrant sur tous les temps de l'enfant et des jeunes.</p> <p>Construire une démarche partenariale et pluridisciplinaire autour de l'éducation à l'environnement pour l'ancrer davantage dans leurs domaines de compétences tout autant que dans les pratiques des acteurs et créer ainsi une continuité éducative sur tous les temps de l'enfant et du jeune.</p>		
<b>MOTS CLES : Partenariat, ancrage, pilotage, ressources humaines, mobilisation, éducation à l'environnement, développement durable.</b>		
<b>NOMBRE DE PAGES : 53</b>	<b>Volume (s) annexé (s) :</b> <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2	
<b>CENTRE DE FORMATION :</b>  <p style="text-align: center;"><b>Collège Coopératif Provence Alpes Méditerranée</b> <b>Avenue Georges Braque, 13500 MARTIFGUES</b></p>		